

Bruxelles, le 19 octobre 2018 (OR. en)

13313/18 ADD 4

Dossier interinstitutionnel: 2018/0356(NLE)

WTO 265 SERVICES 63 COASI 250

## **PROPOSITION**

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	19 octobre 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 691 final - ANNEXE 3 - PARTIE 2/3
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 691 final - ANNEXE 3 - PARTIE 2/3.

p.j.: COM(2018) 691 final - ANNEXE 3 - PARTIE 2/3

13313/18 ADD 4 pad

RELEX.1.A FR



Bruxelles, le 17.10.2018 COM(2018) 691 final

ANNEX 3 – PART 2/3

## **ANNEXE**

de la

proposition de décision du Conseil

relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam

FR FR

## **Appendice 2-A-1 (Partie 2)**

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
		VI. DIVERS			
2843		Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux			
2843 10	_	Métaux précieux à l'état colloïdal			
2843 10 10		Argent	5,3	A	
2843 10 90		autres	3,7	A	
	_	Composés d'argent			
2843 21 00		Nitrate d'argent	5,5	A	
2843 29 00		autres	5,5	A	
2843 30 00	_	Composés d'or	3	A	
2843 90	_	autres composés; amalgames			
2843 90 10		Amalgames	5,3	A	
2843 90 90		autres	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2844		Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits			
2844 10	_	Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel			
		Uranium naturel			
2844 10 10		brut; déchets et débris (Euratom)	0	A	
2844 10 30		ouvré (Euratom)	0	A	
2844 10 50		Ferro-uranium	0	A	
2844 10 90		autres (Euratom)	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2844 20	<ul> <li>Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits</li> </ul>			
	<ul> <li>Uranium enrichi en U 235 et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 ou des composés de ces produits</li> </ul>			
2844 20 25	Ferro-uranium	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2844 20 35		autres (Euratom)	0	A	
		Plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du plutonium ou des composés de ces produits			
		Mélanges d'uranium et de plutonium			
2844 20 51		Ferro-uranium	0	A	
2844 20 59		autres (Euratom)	0	A	
2844 20 99		autres	0	A	
2844 30	_	Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 Uranium appauvri en U 235; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ce produit			
2844 30 11	 Cermets	5,5	A	
2844 30 19	 autres	2,9	A	
	 Thorium; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du thorium ou des composés de ce produit			
2844 30 51	 Cermets	5,5	A	
	 autres			
2844 30 55	 brut; déchets et débris (Euratom)	0	A	
	 ouvré			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2844 30 61		Barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles (Euratom)	0	A	
2844 30 69		autres (Euratom)	0	A	
		Composés de l'uranium appauvri en U 235, composés du thorium, même mélangés entre eux			
2844 30 91		de l'uranium appauvri en U 235, du thorium, même mélangés entre eux ( <i>Euratom</i> ), à l'exclusion des sels de thorium	0	A	
2844 30 99		autres	0	A	
2844 40	_	Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des nos 2844 10, 2844 20 ou 2844 30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2844 40 10		Uranium renfermant de l'U 233 et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'U 233 ou des composés de ce produit	0	A	
		autres			
2844 40 20		Isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	0	A	
2844 40 30		Composés des isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	0	A	
2844 40 80		autres	0	A	
2844 50 00	_	Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires ( <i>Euratom</i> )	0	A	

NC 2012	Désignation des marchane	dises Taux de base	Catégorie	Remarque
2845	Isotopes autres que ceux du nº 2844; organiques, de constitution chimique			
2845 10 00	Eau lourde (oxyde de deutérium) ( <i>Eu</i>	<i>ratom</i> ) 5,5	В3	
2845 90	_ autres			
2845 90 10	<ul> <li>Deutérium et composés du deutérium enrichis en deutérium; mélanges et so (Euratom)</li> </ul>		В3	
2845 90 90	autres	5,5	A	
2846	Composés, inorganiques ou organiqu l'yttrium ou du scandium ou des méla			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2846 10 00	<ul> <li>Composés de cérium</li> </ul>	3,2	A	
2846 90 00	_ autres	3,2	A	
2847 00 00	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	5,5	A	
2848 00 00	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores	5,5	A	
2849	Carbures, de constitution chimique définie ou non			
2849 10 00	_ de calcium	5,5	A	
2849 20 00	_ de silicium	5,5	В3	
2849 90	_ autres			
2849 90 10	de bore	4,1	A	
2849 90 30	de tungstène	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2849 90 50		d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantale, de titane	5,5	A	
2849 90 90		autres	5,3	A	
2850 00		Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 2849			
2850 00 20	_	Hydrures; nitrures	4,6	A	
2850 00 60	_	Azotures; siliciures	5,5	В3	
2850 00 90	_	Borures	5,3	A	
2852		Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des amalgames			
2852 10 00	_	de constitution chimique définie	5,5	A	
2852 90 00	_	autres	5,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2853 00	Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux			
2853 00 10	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	2,7	A	
2853 00 30	<ul> <li>Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés);</li> <li>air comprimé</li> </ul>	4,1	A	
2853 00 50	_ Chlorure de cyanogène	5,5	A	
2853 00 90	_ autres	5,5	A	
29	CHAPITRE 29 - PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES			
	I. HYDROCARBURES ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2901		Hydrocarbures acycliques			
2901 10 00	_	saturés	0	A	
	_	non saturés			
2901 21 00		Éthylène	0	A	
2901 22 00		Propène (propylène)	0	A	
2901 23 00		Butène (butylène) et ses isomères	0	A	
2901 24 00		Buta-1,3-diène et isoprène	0	A	
2901 29 00		autres	0	A	
2902		Hydrocarbures cycliques			
	_	cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques			
2902 11 00		Cyclohexane	0	A	
2902 19 00		autres	0	A	
2902 20 00	_	Benzène	0	A	
2902 30 00	_	Toluène	0	A	
	_	Xylènes			
2902 41 00		o-Xylène	0	A	
2902 42 00		m-Xylène	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2902 43 00		<i>p</i> -Xylène	0	A	
2902 44 00		Isomères du xylène en mélange	0	A	
2902 50 00	_	Styrène	0	A	
2902 60 00	_	Éthylbenzène	0	A	
2902 70 00	_	Cumène	0	A	
2902 90 00	_	autres	0	A	
2903		Dérivés halogénés des hydrocarbures			
	_	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques			
2903 11 00		Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	5,5	В3	
2903 12 00		Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5,5	В3	
2903 13 00		Chloroforme (trichlorométhane)	5,5	В3	
2903 14 00		Tétrachlorure de carbone	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 15 00		Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	5,5	В3	
2903 19		autres			
2903 19 10		1,1,1-Trichloroéthane (méthylchloroforme)	5,5	В3	
2903 19 80		autres	5,5	В3	
	_	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques			
2903 21 00		Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	5,5	В3	
2903 22 00		Trichloroéthylène	5,5	В3	
2903 23 00		Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	5,5	В3	
2903 29 00		autres	5,5	В3	
	_	Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques			
2903 31 00		Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 39		autres			
		Bromures			
2903 39 11		Bromométhane (bromure de méthyle)	5,5	В3	
2903 39 15		Dibromométhane	0	A	
2903 39 19		autres	5,5	В3	
2903 39 90		Fluorures et iodures	5,5	В3	
	_	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents			
2903 71 00		Chlorodifluorométhane	5,5	В3	
2903 72 00		Dichlorotrifluoroéthanes	5,5	В3	
2903 73 00		Dichlorofluoroéthanes	5,5	В3	
2903 74 00		Chlorodifluoroéthanes	5,5	В3	
2903 75 00		Dichloropentafluoropropanes	5,5	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 76	 Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes			
2903 76 10	 Bromochlorodifluorométhane	5,5	В3	
2903 76 20	 Bromotrifluorométhane	5,5	В3	
2903 76 90	 Dibromotétrafluoroéthanes	5,5	В3	
2903 77	 Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore			
2903 77 10	 Trichlorofluorométhane	5,5	В3	
2903 77 20	 Dichlorodifluorométhane	5,5	В3	
2903 77 30	 Trichlorotrifluoroéthanes	5,5	В3	
2903 77 40	 Dichlorotétrafluoroéthanes	5,5	В3	
2903 77 50	 Chloropentafluoroéthane	5,5	В3	
2903 77 90	 autres	5,5	В3	
2903 78 00	 Autres dérivés perhalogénés	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 79		autres			
		halogénés uniquement avec du fluor et du chlore			
2903 79 11		du méthane, éthane ou propane (HCFCs)	5,5	В3	
2903 79 19		autres	5,5	В3	
		halogénés uniquement avec du fluor et du brome			
2903 79 21		du méthane, éthane ou propane	5,5	В3	
2903 79 29		autres	5,5	В3	
2903 79 90		autres	5,5	В3	
	_	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques			
2903 81 00		1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)	5,5	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 82 00	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	5,5	В3	
2903 89	autres			
2903 89 10	1,2-Dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl)cyclohexane; tétrabromocyclooctanes	0	A	
2903 89 90	autres	5,5	В3	
	<ul> <li>Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques</li> </ul>			
2903 91 00	Chlorobenzène, <i>o</i> -dichlorobenzène et <i>p</i> -dichlorobenzène	5,5	В3	
2903 92 00	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis( <i>p</i> -chlorophényl)éthane]	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2903 99		autres			
2903 99 10		2,3,4,5,6-Pentabromoéthylbenzène	0	A	
2903 99 90		autres	5,5	В3	
2904		Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés			
2904 10 00	_	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	5,5	A	
2904 20 00	_	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	5,5	A	
2904 90	_	autres			
2904 90 40		Trichloronitrométhane (chloropicrine)	5,5	A	
2904 90 95		autres	5,5	A	
		II. ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2905		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	Monoalcools saturés			
2905 11 00		Méthanol (alcool méthylique)	5,5	В3	
2905 12 00		Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	5,5	В3	
2905 13 00		Butane-1-ol (alcool <i>n</i> -butylique)	5,5	В3	
2905 14		autres butanols			
2905 14 10		2-Méthylpropane-2-ol (alcool <i>tert</i> -butylique)	4,6	A	
2905 14 90		autres	5,5	В3	
2905 16		Octanol (alcool octylique) et ses isomères			
2905 16 20		Octane-2-ol	0	A	
2905 16 85		autres	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2905 17 00		Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	5,5	В3	
2905 19 00		autres	5,5	В3	
	_	Monoalcools non saturés			
2905 22 00		Alcools terpéniques acycliques	5,5	В3	
2905 29		autres			
2905 29 10		Alcool allylique	5,5	В3	
2905 29 90		autres	5,5	В3	
	_	Diols			
2905 31 00		Éthylène glycol (éthanediol)	5,5	В3	
2905 32 00		Propylène glycol (propane-1,2-diol)	5,5	В3	
2905 39		autres			
2905 39 20		Butane-1,3-diol	0	A	
2905 39 25		Butane-1,4-diol	5,5	В3	
2905 39 30		2,4,7,9-Tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2905 39 95		autres	5,5	В3	
	_	autres polyalcools			
2905 41 00		2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	5,5	В3	
2905 42 00		Pentaérythritol (pentaérythrite)	5,5	В3	
2905 43 00		Mannitol	9,6 + 125,8 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
2905 44		D-Glucitol (sorbitol)			
		en solution aqueuse			
2905 44 11		contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 16,1 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
2905 44 19		autre	9 + 37,8 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
		autre			
2905 44 91		contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 23 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
2905 44 99		autre	9	В7	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2905 45 00		Glycérol	3,8	A	
2905 49 00		autres	5,5	В3	
	_	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques			
2905 51 00		Ethchlorvynol (DCI)	0	A	
2905 59		autres			
2905 59 91		2,2-Bis(bromométhyl)propanediol	0	A	
2905 59 98		autres	5,5	В3	
2906		Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques			
2906 11 00		Menthol	5,5	A	
2906 12 00		Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	5,5	A	
2906 13		Stérols et inositols			
2906 13 10		Stérols	5,5	A	
2906 13 90		Inositols	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2906 19 00		autres	5,5	A	
	_	aromatiques			
2906 21 00		Alcool benzylique	5,5	A	
2906 29 00		autres	5,5	A	
		III. PHÉNOLS ET PHÉNOLS-ALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			
2907		Phénols; phénols-alcools			
	_	Monophénols			
2907 11 00		Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	3	A	
2907 12 00		Crésols et leurs sels	2,1	A	
2907 13 00		Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	5,5	A	
2907 15		Naphtols et leurs sels			
2907 15 10		1-Naphtol	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2907 15 90		autres	5,5	В3	
2907 19		autres			
2907 19 10		Xylénols et leurs sels	2,1	A	
2907 19 90		autres	5,5	A	
	_	Polyphénols; phénols-alcools			
2907 21 00		Résorcinol et ses sels	5,5	A	
2907 22 00		Hydroquinone et ses sels	5,5	В3	
2907 23 00		4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	5,5	A	
2907 29 00		autres	5,5	A	
2908		Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Dérivés seulement halogénés et leurs sels			
2908 11 00		Pentachlorophénol (ISO)	5,5	A	
2908 19 00		autres	5,5	A	
	_	autres			
2908 91 00		Dinosèbe (ISO) et ses sels	5,5	A	
2908 92 00		4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	5,5	A	
2908 99 00		autres	5,5	A	
		IV. ÉTHERS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ÉTHERS, PEROXYDES DE CÉTONES, ÉPOXYDES AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ACÉTALS, ET HÉMI- ACÉTALS ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2909		Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non) et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2909 11 00		Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	5,5	В3	
2909 19		autres			
2909 19 10		Oxyde de <i>tert</i> -butyle et d'éthyle (oxyde d'éthyle et de <i>tert</i> -butyle, ETBE)	5,5	В3	
2909 19 90		autres	5,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2909 20 00	_	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	В3	
2909 30	_	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2909 30 10		Éther diphénylique (oxyde de diphényle)	0	A	
		Dérivés halogénés uniquement avec du brome			
2909 30 31		Oxyde de pentabromodiphényle; 1,2,4,5-tétrabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy)benzène	0	A	
2909 30 35		1,2-Bis(2,4,6-tribromophénoxy)éthane, destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2909 30 38		autres	5,5	В3	
2909 30 90		autres	5,5	В3	
	_	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2909 41 00		2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)	5,5	В3	
2909 43 00		Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5,5	В3	
2909 44 00		autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène- glycol	5,5	В3	
2909 49		autres			
2909 49 11		2-(2-Chloroéthoxy)éthanol	0	A	
2909 49 80		autres	5,5	В3	
2909 50 00	_	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2909 60 00	<ul> <li>Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés</li> </ul>	5,5	В3	
2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2910 10 00	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	5,5	A	
2910 20 00	Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	5,5	A	
2910 30 00	1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	5,5	A	
2910 40 00	<ul><li>Dieldrine (ISO, DCI)</li></ul>	5,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2910 90 00	_ autres	5,5	A	
2911 00 00	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5	A	
	V. COMPOSÉS À FONCTION ALDÉHYDE			
2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde			
	<ul> <li>Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées</li> </ul>			
2912 11 00	Méthanal (formaldéhyde)	5,5	A	
2912 12 00	Éthanal (acétaldéhyde)	5,5	A	

NC 2012	Désignation des m	archandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2912 19 00	autres		5,5	A	
	<ul> <li>Aldéhydes cycliques ne content</li> </ul>	nant pas d'autres fonctions oxygénées			
2912 21 00	Benzaldéhyde (aldéhyde benz	pïque)	5,5	A	
2912 29 00	autres		5,5	A	
	<ul> <li>Aldéhydes-alcools, aldéhydes contenant d'autres fonctions o</li> </ul>	éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes xygénées			
2912 41 00	Vanilline (aldéhyde méthylpro	tocatéchique)	5,5	В3	
2912 42 00	Éthylvanilline (aldéhyde éthyl	protocatéchique)	5,5	A	
2912 49 00	autres		5,5	A	
2912 50 00	<ul> <li>Polymères cycliques des aldél</li> </ul>	ydes	5,5	A	
2912 60 00	– Paraformaldéhyde		5,5	A	
2913 00 00	Dérivés halogénés, sulfonés, r	itrés ou nitrosés des produits du nº 2912	5,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
		VI. COMPOSÉS À FONCTION CÉTONE OU À FONCTION QUINONE			
2914		Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées			
2914 11 00		Acétone	5,5	В3	
2914 12 00		Butanone (méthyléthylcétone)	5,5	A	
2914 13 00		4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	5,5	A	
2914 19		autres			
2914 19 10		5-Méthylhexane-2-one	0	A	
2914 19 90		autres	5,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées			
2914 22 00		Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	5,5	A	
2914 23 00		Ionones et méthylionones	5,5	A	
2914 29 00		autres	5,5	В3	
	_	Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées			
2914 31 00		Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	5,5	A	
2914 39 00		autres	5,5	A	
2914 40	_	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes			
2914 40 10		4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one (diacétone alcool)	5,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2914 40 90		autres	3	A	
2914 50 00	_	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	5,5	A	
	_	Quinones			
2914 61 00		Anthraquinone	5,5	A	
2914 69		autres			
2914 69 10		1,4-Naphtoquinone	0	A	
2914 69 90		autres	5,5	A	
2914 70 00	_	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5,5	A	
		VII. ACIDES CARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGÉNURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2915		Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	Acide formique, ses sels et ses esters			
2915 11 00		Acide formique	5,5	В3	
2915 12 00		Sels de l'acide formique	5,5	В3	
2915 13 00		Esters de l'acide formique	5,5	В3	
	_	Acide acétique et ses sels; anhydride acétique			
2915 21 00		Acide acétique	5,5	В3	
2915 24 00		Anhydride acétique	5,5	В3	
2915 29 00		autres	5,5	В3	
	_	Esters de l'acide acétique			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2915 31 00	Acétate d'	éthyle	5,5	В3	
2915 32 00	Acétate de	vinyle	5,5	В3	
2915 33 00	Acétate de	<i>n</i> -butyle	5,5	В3	
2915 36 00	Acétate de	dinosèbe (ISO)	5,5	В3	
2915 39 00	autres		5,5	В3	
2915 40 00	_ Acides mo	no-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	5,5	В3	
2915 50 00	_ Acide proj	pionique, ses sels et ses esters	4,2	A	
2915 60	_ Acides but	anoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters			
	Acides but	anoïques, leurs sels et leurs esters			
2915 60 11	Diisobutyi	ate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	0	A	
2915 60 19	autres		5,5	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2915 60 90	<ul> <li>Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters</li> </ul>	5,5	В3	
2915 70	<ul> <li>Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters</li> </ul>			
2915 70 40	Acide palmitique, ses sels et ses esters	5,5	В3	
2915 70 50	Acide stéarique, ses sels et ses esters	5,5	В3	
2915 90	_ autres			
2915 90 30	Acide laurique, ses sels et ses esters	5,5	В3	
2915 90 70	autres	5,5	В3	
2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2916 11 00		Acide acrylique et ses sels	6,5	В3	
2916 12 00		Esters de l'acide acrylique	6,5	В3	
2916 13 00		Acide méthacrylique et ses sels	6,5	A	
2916 14 00		Esters de l'acide méthacrylique	6,5	В3	
2916 15 00		Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	6,5	A	
2916 16 00		Binapacryl (ISO)	6,5	A	
2916 19		autres			
2916 19 10		Acides undécénoïques, leurs sels et leurs esters	5,9	A	
2916 19 40		Acide crotonique	0	A	
2916 19 95		autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2916 20 00	_	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	6,5	A	
	_	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2916 31 00		Acide benzoïque, ses sels et ses esters	6,5	A	
2916 32 00		Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	6,5	A	
2916 34 00		Acide phénylacétique et ses sels	0	A	
2916 39		autres			
2916 39 10		Esters de l'acide phénylacétique	0	A	
2916 39 90		autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2917		Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	_	Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2917 11 00		Acide oxalique, ses sels et ses esters	6,5	В3	
2917 12 00		Acide adipique, ses sels et ses esters	6,5	В3	
2917 13		Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters			
2917 13 10		Acide sébacique	0	A	
2917 13 90		autres	6	A	
2917 14 00		Anhydride maléique	6,5	В3	
2917 19		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2917 19 10	Acide malonique, ses sels et ses esters	6,5	A	
2917 19 90	autres	6,3	A	
2917 20 00	<ul> <li>Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés</li> </ul>	6	A	
	<ul> <li>Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés</li> </ul>			
2917 32 00	Orthophtalates de dioctyle	6,5	В3	
2917 33 00	Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	6,5	A	
2917 34 00	autres esters de l'acide orthophtalique	6,5	A	
2917 35 00	Anhydride phtalique	6,5	В3	
2917 36 00	Acide téréphtalique et ses sels	6,5	В3	
2917 37 00	Téréphtalate de diméthyle	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2917 39	 autres			
2917 39 20	 Ester ou anhydride de l'acide tétrabromophtalique; acide benzène-1,2,4-tricarboxylique; dichlorure d'isophtaloyle, contenant en poids 0,8 % ou moins de dichlorure de téréphtaloyle; acide naphtalène-1,4,5,8-tétracarboxylique; anhydride tétrachlorophtalique; 3,5-bis(méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium	0	A	
2917 39 95	 autres	6,5	A	
2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2918 11 00		Acide lactique, ses sels et ses esters	6,5	A	
2918 12 00		Acide tartrique	6,5	A	
2918 13 00		Sels et esters de l'acide tartrique	6,5	A	
2918 14 00		Acide citrique	6,5	В3	
2918 15 00		Sels et esters de l'acide citrique	6,5	В3	
2918 16 00		Acide gluconique, ses sels et ses esters	6,5	A	
2918 18 00		Chlorobenzilate (ISO)	6,5	A	
2918 19		autres			
2918 19 30		Acide cholique, acide 3-α,12-α-dihydroxy-5-β-cholane-24-oïque (acide désoxycholique), leurs sels et leurs esters	6,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2918 19 40		Acide 2,2-bis(hydroxyméthyl)propionique	0	A	
2918 19 50		Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	6,5	A	
2918 19 98		autres	6,5	A	
	_	Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2918 21 00		Acide salicylique et ses sels	6,5	В3	
2918 22 00		Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	6,5	В3	
2918 23 00		autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	6,5	A	
2918 29 00		autres	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2918 30 00	_	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	6,5	A	
	_	autres			
2918 91 00		2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	6,5	A	
2918 99		autres			
2918 99 40		Acide 2,6-diméthoxybenzoïque; dicamba (ISO); phénoxyacétate de sodium	0	A	
2918 99 90		autres	6,5	A	
		VIII. ESTERS DES ACIDES INORGANIQUES DES NON- MÉTAUX ET LEURS SELS, ET LEURS DÉRIVÉS HALOGÉNÉS, SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2919	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2919 10 00	Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	6,5	A	
2919 90 00	_ autres	6,5	A	
2920	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
	<ul> <li>Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés</li> </ul>			
2920 11 00	Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2920 19 00		autres	6,5	A	
2920 90	_	autres			
2920 90 10		Esters sulfuriques et esters carboniques; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	6,5	A	
2920 90 20		Phosphonate de diméthyle (phosphite de diméthyle)	6,5	A	
2920 90 30		Phosphite de triméthyle (trimethoxyphosphine)	6,5	A	
2920 90 40		Phosphite de triéthyle	6,5	A	
2920 90 50		Phosphonate de diéthyle (hydrogenophosphite de diéthyle) (phosphite de diéthyle)	6,5	A	
2920 90 85		autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
		IX. COMPOSÉS À FONCTIONS AZOTÉES			
2921		Composés à fonction amine			
	_	Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921 11 00		Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	6,5	В3	
2921 19		autres			
2921 19 40		1,1,3,3-Tétraméthylbutylamine	0	A	
2921 19 50		Diéthylamine et ses sels	5,7	В3	
2921 19 60		Chlorhydrate de chlorure de 2-( <i>N</i> , <i>N</i> -diéthylamino)éthyle, chlorhydrate de chlorure de 2-( <i>N</i> , <i>N</i> -diisopropylamino)éthyle, et chlorhydrate de chlorure de 2-( <i>N</i> , <i>N</i> -diméthylamino)éthyle	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2921 19 99		autres	6,5	В3	
	_	Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921 21 00		Éthylènediamine et ses sels	6	В3	
2921 22 00		Hexaméthylènediamine et ses sels	6,5	В3	
2921 29 00		autres	6	В3	
2921 30	_	Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921 30 10		Cyclohexylamine, cyclohexyldiméthylamine, et leurs sels	6,3	В3	
2921 30 91		Cyclohex-1,3-ylènediamine (1,3-diaminocyclohexane)	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2921 30 99		autres	6,5	В3	
	_	Monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921 41 00		Aniline et ses sels	6,5	В3	
2921 42 00		Dérivés de l'aniline et leurs sels	6,5	В3	
2921 43 00		Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	В3	
2921 44 00		Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	6,5	В3	
2921 45 00		1-Naphtylamine (α-naphtylamine), 2-naphtylamine (β-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	В3	
2921 46 00		Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2921 49 00		autres	6,5	В3	
	_	Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921 51		o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits			
		o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés; sels de ces produits			
2921 51 11		<i>m</i> -Phénylènediamine, d'une pureté en poids de 99 % ou plus et contenant: - 1 % ou moins en poids d'eau, - 200 mg/kg ou moins d' <i>o</i> -phénylènediamine et - 450 mg/kg ou moins de <i>p</i> -phénylènediamine	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2921 51 19		autres	6,5	В3	
2921 51 90		autres	6,5	В3	
2921 59		autres			
2921 59 50		<i>m</i> -Phénylènebis(méthylamine); 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline; 4,4'-bi- <i>o</i> -toluidine; 1,8-naphtylènediamine	0	A	
2921 59 90		autres	6,5	В3	
2922		Composés aminés à fonctions oxygénées			
	_	Amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits			
2922 11 00		Monoéthanolamine et ses sels	6,5	В3	
2922 12 00		Diéthanolamine et ses sels	6,5	В3	
2922 13		Triéthanolamine et ses sels			
2922 13 10		Triéthanolamine	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2922 13 90		Sels du triéthanolamine	6,5	В3	
2922 14 00		Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	0	A	
2922 19		autres			
2922 19 10		N-Éthyldiéthanolamine	6,5	В3	
2922 19 20		2,2'-Méthyliminodiéthanol (N-méthyldiéthanolamine)	6,5	В3	
2922 19 30		2-(N,N-Diisopropylamino)éthanol	6,5	В3	
2922 19 85		autres	6,5	В3	
	_	Amino-naphtols et autres amino-phénols, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leur esters; sels de ces produits			
2922 21 00		Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2922 29 00		autres	6,5	В3	
	_	Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits			
2922 31 00		Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	0	A	
2922 39 00		autres	6,5	В3	
	_	Amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits			
2922 41 00		Lysine et ses esters; sels de ces produits	6,3	В3	
2922 42 00		Acide glutamique et ses sels	6,5	В3	
2922 43 00		Acide anthranilique et ses sels	6,5	В3	
2922 44 00		Tilidine (DCI) et ses sels	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2922 49		autres			
2922 49 20		β-Alanine	0	A	
2922 49 85		autres	6,5	В3	
2922 50 00	_	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	6,5	В3	
2923		Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non			
2923 10 00	_	Choline et ses sels	6,5	A	
2923 20 00	_	Lécithines et autres phosphoaminolipides	5,7	A	
2923 90 00	_	autres	6,5	A	
2924		Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2924 11 00		Méprobamate (DCI)	0	A	
2924 12 00		Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	6,5	В3	
2924 19 00		autres	6,5	В3	
	_	Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits			
2924 21 00		Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	6,5	В3	
2924 23 00		Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	6,5	A	
2924 24 00		Éthinamate (DCI)	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2924 29		autres			
2924 29 10		Lidocaïne (DCI)	0	A	
2924 29 98		autres	6,5	В3	
2925		Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine			
	_	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits			
2925 11 00		Saccharine et ses sels	6,5	A	
2925 12 00		Glutéthimide (DCI)	0	A	
2925 19		autres			
2925 19 20		3,3',4,4',5,5',6,6'-Octabromo- <i>N</i> , <i>N</i> '-éthylènediphtalimide; <i>N</i> , <i>N</i> '-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-méthanophtalimide)	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2925 19 95		autres	6,5	A	
	_	Imines et leurs dérivés; sels de ces produits			
2925 21 00		Chlordiméforme (ISO)	6,5	A	
2925 29 00		autres	6,5	A	
2926		Composés à fonction nitrile			
2926 10 00	_	Acrylonitrile	6,5	В3	
2926 20 00	_	1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	6,5	A	
2926 30 00	_	Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	6,5	A	
2926 90	_	autres			
2926 90 20		Isophtalonitrile	6	A	
2926 90 95		autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des	marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2927 00 00	Composés diazoïques, azoïo	ques ou azoxyques	6,5	В3	
2928 00	Dérivés organiques de l'hyc	lrazine ou de l'hydroxylamine			
2928 00 10	– <i>N,N</i> -Bis(2-méthoxyéthyl)hy	droxylamine	0	A	
2928 00 90	_ autres		6,5	A	
2929	Composés à autres fonction	s azotées			
2929 10 00	_ Isocyanates		6,5	В3	
2929 90 00	_ autres		6,5	A	
	X. COMPOSÉS ORGANO HÉTÉROCYCLIQUES, AC ET SULFONAMIDES	-INORGANIQUES, COMPOSÉS CIDES NUCLÉIQUES ET LEURS SELS,			
2930	Thiocomposés organiques				
2930 20 00	<ul> <li>Thiocarbamates et dithiocar</li> </ul>	bamates	6,5	A	
2930 30 00	<ul> <li>Mono-, di-ou tétrasulfures c</li> </ul>	le thiourame	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2930 40	_	Méthionine			
2930 40 10		Méthionine (DCI)	0	A	
2930 40 90		autres	6,5	В3	
2930 50 00	_	Captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	6,5	В3	
2930 90	_	autres			
2930 90 13		Cystéine et cystine	6,5	В3	
2930 90 16		Dérivés de la cystéine ou de la cystine	6,5	В3	
2930 90 20		Thiodiglycol (DCI) (2,2'-thiodiéthanol)	6,5	В3	
2930 90 30		Acide DL-2-hydroxy-4-(méthylthio)butyrique	0	A	
2930 90 40		Bis[3-(3,5-di- <i>tert</i> -butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de 2,2'-thiodiéthyle	0	A	
2930 90 50		Mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis(méthylthio)- <i>m</i> -phénylènediamine et 2-méthyl-4,6-bis(méthylthio)- <i>m</i> -phénylènediamine	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2930 90 60		2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol	6,5	В3	
2930 90 99		autres	6,5	В3	
2931		Autres composés organo-inorganiques			
2931 10 00	_	Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	6,5	A	
2931 20 00	_	Composés du tributylétain	6,5	A	
2931 90	_	autres			
2931 90 10		Méthylphosphonate de diméthyle	6,5	A	
2931 90 20		Difluorure de méthylphosphonoyle (difluorure méthylphosphonique)	6,5	A	
2931 90 30		Dichlorure de méthylphosphonoyle (dichlorure méthylphosphonique)	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2931 90 40	— Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle; méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]; 2,4,6-trioxyde de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane; propylphosphonate de diméthyle; éthylphosphonate de diéthyle; méthylphosphonate de sodium et de 3-(trihydroxysilyl)propyle; mélanges constitués essentiellement d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée (dans la proportion 50:50)	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2931 90 90		autres	6,5	A	
2932		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement			
	_	Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé			
2932 11 00		Tétrahydrofuranne	6,5	A	
2932 12 00		2-Furaldéhyde (furfural)	6,5	В3	
2932 13 00		Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	6,5	В3	
2932 19 00		autres	6,5	A	
2932 20	_	Lactones			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2932 20 10	Phénolphtaléine; Acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1 <i>H</i> ,3 <i>H</i> -benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtoïque; 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3 <i>H</i> ),9'-xanthène]-3-one; 6'-( <i>N</i> -Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3 <i>H</i> ),9'-xanthène]-3-one; 6-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1 <i>H</i> ,3 <i>H</i> -naphto[1,8- <i>cd</i> ]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2932 20 20		gamma-Butyrolactone	6,5	A	
2932 20 90		autres	6,5	В3	
	_	autres			
2932 91 00		Isosafrole	6,5	A	
2932 92 00		1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	6,5	A	
2932 93 00		Pipéronal	6,5	A	
2932 94 00		Safrole	6,5	A	
2932 95 00		Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	6,5	A	
2932 99 00		autres	6,5	A	
2933		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement			
	_	Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 11		Phénazone (antipyrine) et ses dérivés			
2933 11 10		Propyphénazone (DCI)	0	A	
2933 11 90		autres	6,5	A	
2933 19		autres			
2933 19 10		Phénylbutazone (DCI)	0	A	
2933 19 90		autres	6,5	A	
	_	Composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé			
2933 21 00		Hydantoïne et ses dérivés	6,5	A	
2933 29		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 29 10		Chlorhydrate de naphazoline (DCIM) et nitrate de naphazoline (DCIM); phentolamine (DCI); chlorhydrate de tolazoline (DCIM)	0	A	
2933 29 90		autres	6,5	A	
	_	Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé			
2933 31 00		Pyridine et ses sels	5,3	A	
2933 32 00		Pipéridine et ses sels	6,5	A	
2933 33 00		Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 39	 autres			
2933 39 10	 Iproniazide (DCI); chlorhydrate de cétobémidone (DCIM); bromure de pyridostigmine (DCI)	0	A	
2933 39 20	 2,3,5,6-Tétrachloropyridine	0	A	
2933 39 25	 Acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	0	A	
2933 39 35	 3,6-Dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium	0	A	
2933 39 40	 3,5,6-(Trichloro-2-pyridyloxyacétate) de 2-butoxyéthyle	0	A	
2933 39 45	 3,5-Dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	0	A	
2933 39 50	 Ester méthylique de fluroxypyr (ISO)	4	A	
2933 39 55	 4-Méthylpyridine	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 39 99		autres	6,5	A	
	_	Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations			
2933 41 00		Lévorphanol (DCI) et ses sels	0	A	
2933 49		autres			
2933 49 10		Dérivés halogénés de la quinoléine; dérivés des acides quinoléine- carboxyliques	5,5	A	
2933 49 30		Dextrométhorphane (DCI) et ses sels	0	A	
2933 49 90		autres	6,5	A	
	_	Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 52 00	Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	6,5	A	
2933 53	<ul> <li>Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital</li> <li>(DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces produits</li> </ul>			
2933 53 10	Phénobarbital (DCI), barbital (DCI) et leurs sels	0	A	
2933 53 90	autres	6,5	A	
2933 54 00	autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 55 00		Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol; sels de ces produits	0	A	
2933 59		autres			
2933 59 10		Diazinon (ISO)	0	A	
2933 59 20		1,4-Diazabicyclo[2.2.2]octane (triéthylènediamine)	0	A	
2933 59 95		autres	6,5	A	
	-	Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé			
2933 61 00		Mélamine	6,5	В3	
2933 69		autres			
2933 69 10		Atrazine (ISO); propazine (ISO); simazine (ISO); hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5-triazine (hexogène, triméthylènetrinitramine)	5,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 69 40		Méthénamine (DCI) (hexaméthylènetétramine); 2,6-di- <i>tert</i> -butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol	0	A	
2933 69 80		autres	6,5	Α	
	_	Lactames			
2933 71 00		6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	6,5	A	
2933 72 00		Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0	A	
2933 79 00		autres lactames	6,5	A	
	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 91	Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI), tetrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2933 91 10		Chlordiazépoxide (DCI)	0	A	
2933 91 90		autres	6,5	A	
2933 99		autres			
2933 99 20		Indole, 3-méthylindole (scatole), 6-allyl-6,7-dihydro-5 <i>H</i> -dibenzo[ <i>c</i> , <i>e</i> ]azépine (azapétine), phénindamine (DCI) et leurs sels; chlorhydrate d'imipramine (DCIM)	5,5	A	
2933 99 50		2,4-Di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl)phénol	0	A	
2933 99 80		autres	6,5	A	
2934		Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques			
2934 10 00	_	Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2934 20	_	Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations			
2934 20 20		Disulfure de di(benzothiazole-2-yle); benzothiazole-2-thiol (mercaptobenzothiazole) et ses sels	6,5	A	
2934 20 80		autres	6,5	A	
2934 30	_	Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations			
2934 30 10		Thiéthylpérazine (DCI); thioridazine (DCI) et ses sels	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2934 30 90		autres	6,5	A	
	_	autres			
2934 91 00		Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	0	A	
2934 99		autres			
2934 99 60		Chlorprothixène (DCI); thénalidine (DCI), ses tartrates et maléates; furazolidone (DCI); acide 7-aminocéphalosporanique; sels et esters d'acide (6 <i>R</i> ,7 <i>R</i> )-3-acétoxyméthyl-7-[( <i>R</i> )-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4.2.0]oct-2-ène-2-carboxylique; bromure de 1-[2-(1,3-dioxan-2-yl)éthyl]-2-méthylpyridinium	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2934 99 90		autres	6,5	A	
2935 00		Sulfonamides			
2935 00 30	_	3-{1-[7-(Hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1 <i>H</i> ,3 <i>H</i> -naphto[1,8- <i>cd</i> ]pyran-1-yl}- <i>N</i> , <i>N</i> -diméthyl-1 <i>H</i> -indole-7-sulfonamide; metosulam (ISO)	0	A	
2935 00 90	_	autres	6,5	В3	
		XI. PROVITAMINES, VITAMINES ET HORMONES			
2936		Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques			
	_	Vitamines et leurs dérivés, non mélangés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2936 21 00		Vitamines A et leurs dérivés	0	A	
2936 22 00		Vitamine B <sub>1</sub> et ses dérivés	0	A	
2936 23 00		Vitamine B <sub>2</sub> et ses dérivés	0	A	
2936 24 00		Acide $D$ - ou $DL$ -pantothénique (vitamine $B_3$ ou vitamine $B_5$ ) et ses dérivés	0	A	
2936 25 00		Vitamine B <sub>6</sub> et ses dérivés	0	A	
2936 26 00		Vitamine B <sub>12</sub> et ses dérivés	0	A	
2936 27 00		Vitamine C et ses dérivés	0	A	
2936 28 00		Vitamine E et ses dérivés	0	A	
2936 29 00		autres vitamines et leurs dérivés	0	A	
2936 90 00	_	autres, y compris les concentrats naturels	0	A	
2937		Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels			
2937 11 00		Somatropine, ses dérivés et analogues structurels	0	A	
2937 12 00		Insuline et ses sels	0	A	
2937 19 00		autres	0	A	
	_	Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels			
2937 21 00		Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	0	A	
2937 22 00		Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2937 23 00		Œstrogènes et progestogènes	0	A	
2937 29 00		autres	0	A	
2937 50 00	_	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0	A	
2937 90 00	_	autres	0	A	
		XII. HÉTÉROSIDES ET ALCALOÏDES VÉGÉTAUX, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHÈSE; LEURS SELS, LEURS ÉTHERS, LEURS ESTERS ET AUTRES DÉRIVÉS			
2938		Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2938 10 00	_	Rutoside (rutine) et ses dérivés	6,5	A	
2938 90	_	autres			
2938 90 10		Hétérosides des digitales	6	A	
2938 90 30		Glycyrrhizine et glycyrrhizates	5,7	A	
2938 90 90		autres	6,5	A	
2939		Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés			
	_	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits			
2939 11 00		Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2939 19 00	a	nutres	0	A	
2939 20 00	_ A	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	
2939 30 00	_ C	Caféine et ses sels	0	A	
	_ É	phédrines et leurs sels			
2939 41 00	–– É	Ephédrine et ses sels	0	A	
2939 42 00	P	Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0	A	
2939 43 00	C	Cathine (DCI) et ses sels	0	A	
2939 44 00	N	Noréphédrine et ses sels	0	A	
2939 49 00	a	nutres	0	A	
		Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs lérivés; sels de ces produits			
2939 51 00	F	Fénétylline (DCI) et ses sels	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2939 59 00		autres	0	A	
	_	Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits			
2939 61 00		Ergométrine (DCI) et ses sels	0	A	
2939 62 00		Ergotamine (DCI) et ses sels	0	A	
2939 63 00		Acide lysergique et ses sels	0	A	
2939 69 00		autres	0	A	
	_	autres			
2939 91 00		Cocaïne, ecgonine, lévométamfétamine, métamfétamine (DCI), racémate de métamfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	0	A	
2939 99 00		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	X	XIII. AUTRES COMPOSÉS ORGANIQUES			
2940 00 00	m	ducres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du naltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de ucres et leurs sels, autres que les produits des nos 2937, 2938 et 2939	6,5	В3	
2941	A	antibiotiques			
2941 10 00		énicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de es produits	0	A	
2941 20	_ S	treptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits			
2941 20 30	D	Dihydrostreptomycine, ses sels, esters et hydrates	5,3	A	
2941 20 80	a	utres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
2941 30 00	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	0	A	
2941 40 00	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	0	A	
2941 50 00	Érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0	A	
2941 90 00	_ autres	0	A	
2942 00 00	Autres composés organiques	6,5	A	
30	CHAPITRE 30 - PRODUITS PHARMACEUTIQUES			
3001	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3001 20	_	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions			
3001 20 10		d'origine humaine	0	A	
3001 20 90		autres	0	A	
3001 90	_	autres			
3001 90 20		d'origine humaine	0	A	
		autres			
3001 90 91		Héparine et ses sels	0	A	
3001 90 98		autres	0	A	
3002		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires			
3002 10	_	Antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3002 10 10		Antisérums	0	A	
		autres			
3002 10 91		Hémoglobine, globulines du sang et sérums globulines	0	A	
		autres			
3002 10 95		d'origine humaine	0	A	
3002 10 99		autres	0	A	
3002 20 00	_	Vaccins pour la médecine humaine	0	A	
3002 30 00	_	Vaccins pour la médecine vétérinaire	0	A	
3002 90	_	autres			
3002 90 10		Sang humain	0	A	
3002 90 30		Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic	0	A	
3002 90 50		Cultures de micro-organismes	0	A	
3002 90 90		autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3003	Médicaments (à l'exclusion des produits des nos 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail			
3003 10 00	<ul> <li>contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits</li> </ul>	0	A	
3003 20 00	<ul> <li>contenant d'autres antibiotiques</li> </ul>	0	A	
	<ul> <li>contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques</li> </ul>			
3003 31 00	contenant de l'insuline	0	A	
3003 39 00	autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3003 40 00	<ul> <li>contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques</li> </ul>	0	A	
3003 90 00	_ autres	0	A	
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des nos 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail			
3004 10 00	<ul> <li>contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits</li> </ul>	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3004 20 00	<ul> <li>contenant d'autres antibiotiques</li> </ul>	0	A	
	<ul> <li>contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques</li> </ul>			
3004 31 00	contenant de l'insuline	0	A	
3004 32 00	<ul> <li>contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels</li> </ul>	0	A	
3004 39 00	autres	0	A	
3004 40 00	<ul> <li>contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques</li> </ul>	0	A	
3004 50 00	<ul> <li>autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936</li> </ul>	0	A	
3004 90 00	_ autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3005		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires			
3005 10 00	_	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0	A	
3005 90	_	autres			
3005 90 10		Ouates et articles en ouate	0	A	
		autres			
		en matières textiles			
3005 90 31		Gazes et articles en gaze	0	A	
3005 90 50		autres	0	A	
3005 90 99		autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés à la note 4 du présent chapitre			
3006 10	Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non			
3006 10 10	Catguts stériles	0	A	
3006 10 30	<ul> <li>Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non</li> </ul>	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3006 10 90	autres	0	A	
3006 20 00	<ul> <li>Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins</li> </ul>	0	A	
3006 30 00	<ul> <li>Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient</li> </ul>	0	A	
3006 40 00	<ul> <li>Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse</li> </ul>	0	A	
3006 50 00	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0	A	
3006 60 00	<ul> <li>Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides</li> </ul>	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3006 70 00	_	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	0	A	
	_	autres			
3006 91 00		Appareillages identifiables de stomie	0	A	
3006 92 00		Déchets pharmaceutiques	0	A	
31		CHAPITRE 31 - ENGRAIS			
3101 00 00		Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés			
3102 10	<ul> <li>Urée, même en solution aqueuse</li> </ul>			
3102 10 10	Urée d'une teneur en azote supérieure à 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec	6,5	В3	
3102 10 90	autre	6,5	В3	
	<ul> <li>Sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium</li> </ul>			
3102 21 00	Sulfate d'ammonium	6,5	В3	
3102 29 00	autres	6,5	В3	
3102 30	<ul> <li>Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse</li> </ul>			
3102 30 10	en solution aqueuse	6,5	В3	
3102 30 90	autre	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3102 40	_	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant			
3102 40 10		d'une teneur en azote n'excédant pas 28 % en poids	6,5	В3	
3102 40 90		d'une teneur en azote excédant 28 % en poids	6,5	В3	
3102 50	_	Nitrate de sodium			
3102 50 10		Nitrate de sodium naturel	0	A	
3102 50 90		autres	6,5	В3	
3102 60 00	_	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	6,5	В3	
3102 80 00	_	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3102 90 00	<ul><li>autres précéd</li></ul>	, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions dentes	6,5	В3	
3103	Engra	is minéraux ou chimiques phosphatés			
3103 10	_ Super	phosphates			
3103 10 10	d'une	teneur en pentaoxyde de diphosphore supérieure à 35 % en poids	4,8	A	
3103 10 90	autres		4,8	A	
3103 90 00	_ autres		0	A	
3104	Engra	is minéraux ou chimiques potassiques			
3104 20	– Chlor	ure de potassium			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3104 20 10	<ul> <li>d'une teneur en potassium évalué en K<sub>2</sub>O n'excéda poids du produit anhydre à l'état sec</li> </ul>	nt pas 40 % en 0	A	
3104 20 50	$$ d'une teneur en potassium évalué en $K_2O$ excédant n'excédant pas 62 % en poids du produit anhydre à		A	
3104 20 90	<ul> <li>d'une teneur en potassium évalué en K<sub>2</sub>O excédant produit anhydre à l'état sec</li> </ul>	62 % en poids du 0	A	
3104 30 00	<ul> <li>Sulfate de potassium</li> </ul>	0	A	
3104 90 00	_ autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3105	fertilisants présent cha	néraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du apitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en s d'un poids brut n'excédant pas 10 kg			
3105 10 00		présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	6,5	В3	
3105 20		néraux ou chimiques contenant les trois éléments : azote, phosphore et potassium			
3105 20 10	d'une tene l'état sec	ur en azote excédant 10 % en poids du produit anhydre à	6,5	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3105 20 90		autres	6,5	В3	
3105 30 00	_	Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	6,5	В3	
3105 40 00	_	Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	6,5	В3	
	_	autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et phosphore			
3105 51 00		contenant des nitrates et des phosphates	6,5	В3	
3105 59 00		autres	6,5	В3	
3105 60 00	_	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	3,2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3105 90	_	autres			
3105 90 10		Nitrate de sodium potassique naturel, consistant en un mélange naturel de nitrate de sodium et de nitrate de potassium (la proportion de potassium pouvant atteindre 44 %), d'une teneur globale en azote n'excédant pas 16,30 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0	A	
		autres			
3105 90 91		d'une teneur en azote excédant 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec	6,5	В3	
3105 90 99		autres	3,2	A	
32		CHAPITRE 32 - EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX; TANINS ET LEURS DÉRIVÉS; PIGMENTS ET AUTRES MATIÈRES COLORANTES; PEINTURES ET VERNIS; MASTICS; ENCRES			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3201		Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés			
3201 10 00	_	Extrait de quebracho	0	A	
3201 20 00	_	Extrait de mimosa	3	В3	
3201 90	_	autres			
3201 90 20		Extraits de sumac, de vallonées, de chêne ou de châtaignier	5,8	В5	
3201 90 90		autres	5,3	A	
3202		Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage			
3202 10 00	_	Produits tannants organiques synthétiques	5,3	A	
3202 90 00	_	autres	5,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3203 00	extr mêr du p	tières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les aits tinctoriaux, mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), me de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 présent chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou male			
3203 00 10		tières colorantes d'origine végétale et préparations à base de ces ières	0	A	
3203 00 90		tières colorantes d'origine animale et préparations à base de ces ières	2,5	A	
3204	chir base orga	tières colorantes organiques synthétiques, même de constitution mique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à de de matières colorantes organiques synthétiques; produits aniques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage prescents ou comme luminophores, même de constitution chimique nie			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_ :	Matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de ces matières colorantes			
3204 11 00		Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	6,5	В5	
3204 12 00		Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	6,5	В5	
3204 13 00		Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	6,5	B5	
3204 14 00		Colorants directs et préparations à base de ces colorants	6,5	B5	
3204 15 00		Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	6,5	В5	
3204 16 00		Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	6,5	В5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3204 17 00	<ul> <li>Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants</li> </ul>	6,5	В5	
3204 19 00	autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des nos 3204 11 à 3204 19	6,5	В5	
3204 20 00	<ul> <li>Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents</li> </ul>	6	В5	
3204 90 00	_ autres	6,5	В5	
3205 00 00	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	6,5	A	
3206	Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des nos 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane			
3206 11 00		contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	6	В5	
3206 19 00		autres	6,5	В5	
3206 20 00	_	Pigments et préparations à base de composés du chrome	6,5	В5	
	_	autres matières colorantes et autres préparations			
3206 41 00		Outremer et ses préparations	6,5	В5	
3206 42 00		Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	6,5	В5	
3206 49		autres			
3206 49 10		Magnétite	0	A	
3206 49 70		autres	6,5	В5	
3206 50 00	_	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	5,3	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3207		Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frittes de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons			
3207 10 00	_	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	6,5	A	
3207 20	_	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires			
3207 20 10		Engobes	5,3	A	
3207 20 90		autres	6,3	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3207 30 00	<ul> <li>Lustres liquides et préparations similaires</li> </ul>	5,3	A	
3207 40	<ul> <li>Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de ou de flocons</li> </ul>	lamelles		
3207 40 40	Verre sous forme de flocons d'une longueur de 0,1 mm ou plu n'excédant pas 3,5 mm et d'une épaisseur de 2 micromètres ou mais n'excédant pas 5 micromètres; verre sous forme de poud grenaille, contenant en poids 99 % ou plus de dioxyde de silici	ı plus re ou de	A	
3207 40 85	autres	3,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3208		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre			
3208 10	_	à base de polyesters			
3208 10 10		Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	6,5	A	
3208 10 90		autres	6,5	A	
3208 20	_	à base de polymères acryliques ou vinyliques			
3208 20 10		Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	6,5	A	
3208 20 90		autres	6,5	A	
3208 90	_	autres			
		Solutions définies à la note 4 du présent chapitre			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3208 90 11	 Polyuréthanne obtenu à partir de 2,2'-( <i>tert</i> -butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du <i>N</i> , <i>N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	0	A	
3208 90 13	 Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du <i>N</i> , <i>N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	0	A	
3208 90 19	 autres	6,5	A	
	 autres			
3208 90 91	 à base de polymères synthétiques	6,5	A	
3208 90 99	 à base de polymères naturels modifiés	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieux aqueux			
3209 10 00	à base de polymères acryliques ou vinyliques	6,5	A	
3209 90 00	_ autres	6,5	A	
3210 00	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs			
3210 00 10	Peintures et vernis à l'huile	6,5	A	
3210 00 90	_ autres	6,5	A	
3211 00 00	Siccatifs préparés	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3212	des utili fer;	ments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types isés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes emballages pour la vente au détail			
3212 10 00	_ Feu	illes pour le marquage au fer	6,5	A	
3212 90 00	_ autr	res	6,5	A	
3213	ense sim	aleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des eignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs ilaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou ditionnements similaires			
3213 10 00	– Cou	ileurs en assortiments	6,5	A	
3213 90 00	_ autr	res	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3214		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie			
3214 10	_	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture			
3214 10 10		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	5	A	
3214 10 90		Enduits utilisés en peinture	5	A	
3214 90 00	_	autres	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3215		Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides			
	_	Encres d'imprimerie			
3215 11 00		noires	6,5	A	
3215 19 00		autres	6,5	A	
3215 90 00	_	autres	6,5	A	
33		CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3301		Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues»; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles			
	_	Huiles essentielles d'agrumes			
3301 12		d'orange			
3301 12 10		non déterpénées	7	A	
3301 12 90		déterpénées	4,4	A	
3301 13		de citron			
3301 13 10		non déterpénées	7	A	
3301 13 90		déterpénées	4,4	A	_
3301 19		autres			
3301 19 20		non déterpénées	7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3301 19 80		déterpénées	4,4	A	
	_	Huiles essentielles autres que d'agrumes			
3301 24		de menthe poivrée (Mentha piperita)			
3301 24 10		non déterpénées	0	A	
3301 24 90		déterpénées	2,9	A	
3301 25		d'autres menthes			
3301 25 10		non déterpénées	0	A	
3301 25 90		déterpénées	2,9	A	
3301 29		autres			
		de girofle, de niaouli, d'ylang-ylang			
3301 29 11		non déterpénées	0	A	
3301 29 31		déterpénées	2,3	A	
		autres			
3301 29 41		non déterpénées	0	A	
		déterpénées			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3301 29 71		de géranium, de jasmin, de vétiver	2,3	A	
3301 29 79		de lavande ou de lavandin	2,9	A	
3301 29 91		autres	2,3	A	
3301 30 00	_	Résinoïdes	2	A	
3301 90	_	autres			
3301 90 10		Sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles	2,3	A	
		Oléorésines d'extraction			
3301 90 21		de réglisse et de houblon	3,2	A	
3301 90 30		autres	0	A	
3301 90 90		autres	3	A	
3302		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3302 10	_	des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons			
		des types utilisés pour les industries des boissons			
		Préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson			
3302 10 10		ayant un titre alcoométrique acquis excédant 0,5 % vol	17,3 MIN 1 EUR/%vol/hl	A	
		autres			
3302 10 21		ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,8	A	
3302 10 29		autres	9 + EA	В7	
3302 10 40		autres	0	A	
3302 10 90		des types utilisés pour les industries alimentaires	0	A	
3302 90	_	autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3302 90 10		Solutions alcooliques	0	A	
3302 90 90		autres	0	A	
3303 00		Parfums et eaux de toilette			
3303 00 10	_	Parfums	0	A	
3303 00 90	_	Eaux de toilette	0	A	
3304		Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures			
3304 10 00	_	Produits de maquillage pour les lèvres	0	A	
3304 20 00	_	Produits de maquillage pour les yeux	0	A	
3304 30 00	_	Préparations pour manucures ou pédicures	0	A	
	_	autres			
3304 91 00		Poudres, y compris les poudres compactes	0	A	
3304 99 00		autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3305	Préparations capillaires			
3305 10 00	<ul><li>Shampooings</li></ul>	0	A	
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	0	A	
3305 30 00	_ Laques pour cheveux	0	A	
3305 90 00	_ autres	0	A	
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris l et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emball individuels de détail	pour		
3306 10 00	_ Dentifrices	0	A	
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils den	taires) 4	A	
3306 90 00	_ autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes			
3307 10 00	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	6,5	A	
3307 20 00	<ul> <li>Désodorisants corporels et antisudoraux</li> </ul>	6,5	A	
3307 30 00	<ul> <li>Sels parfumés et autres préparations pour bains</li> </ul>	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	<ul> <li>Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses</li> </ul>			
3307 41 00	<ul> <li>— «Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion</li> </ul>	6,5	A	
3307 49 00	autres	6,5	A	
3307 90 00	_ autres	6,5	A	
34	CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, «CIRES POUR L'ART DENTAIRE» ET COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE À BASE DE PLÂTRE			
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents			
	<ul> <li>Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents</li> </ul>			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3401 11 00	de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	0	A	
3401 19 00	autres	0	A	
3401 20	<ul> <li>Savons sous autres formes</li> </ul>			
3401 20 10	Flocons, paillettes, granulés ou poudres	0	A	
3401 20 90	autres	0	A	
3401 30 00	<ul> <li>Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon</li> </ul>	4	A	
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 3401			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail			
3402 11		anioniques			
3402 11 10		Solution aqueuse contenant en poids 30 % ou plus mais pas plus de 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium	0	A	
3402 11 90		autres	4	A	
3402 12 00		cationiques	4	A	
3402 13 00		non ioniques	4	A	
3402 19 00		autres	4	A	
3402 20	_	Préparations conditionnées pour la vente au détail			
3402 20 20		Préparations tensio-actives	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3402 20 90		Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	4	A	
3402 90	_	autres			
3402 90 10		Préparations tensio-actives	4	A	
3402 90 90		Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	4	A	
3403		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux			
3403 11 00		Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	4,6	A	
3403 19		autres			
3403 19 10		contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base	6,5	A	
3403 19 90		autres	4,6	A	
	_	autres			
3403 91 00		Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	4,6	A	
3403 99 00		autres	4,6	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3404	Cires artificielles et cires préparées			
3404 20 00	de poly(oxyéthylène) (polyéthylène-glycol)	0	A	
3404 90 00	_ autres	0	A	
3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 3404			
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3405 20 00	<ul> <li>Encaustiques et préparations similaires po bois, des parquets ou d'autres boiseries</li> </ul>	ur l'entretien des meubles en 0	A	
3405 30 00	<ul> <li>Brillants et préparations similaires pour ca brillants pour métaux</li> </ul>	rrosseries, autres que les 0	A	
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récu	urer 0	A	
3405 90	_ autres			
3405 90 10	Brillants pour métaux	0	A	
3405 90 90	autres	0	A	
3406 00 00	Bougies, chandelles, cierges et articles sin	nilaires 0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3407 00 00	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites «cires pour l'art dentaire» présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	0	A	
35	CHAPITRE 35 - MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES; ENZYMES			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3501		Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine			
3501 10	_	Caséines			
3501 10 10		destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles	0	A	
3501 10 50		destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires ou fourragers	3,2	A	
3501 10 90		autres	9	В3	
3501 90	_	autres			
3501 90 10		Colles de caséine	8,3	A	
3501 90 90		autres	6,4	A	
3502		Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Ovalbumine			
3502 11		séchée			
3502 11 10		impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0	A	
3502 11 90		autre	123,5 EUR/100 kg	В7	
3502 19		autre			
3502 19 10		impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0	A	
3502 19 90		autre	16,7 EUR/100 kg	В7	
3502 20	_	Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum			
3502 20 10		impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0	A	
		autre			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3502 20 91	séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.)	123,5 EUR/100 kg	В7	
3502 20 99	autre	16,7 EUR/100 kg	В7	
3502 90	_ autres			
	Albumines, autres que l'ovalbumine et la lactalbumine			
3502 90 20	impropres ou rendues impropres à l'alimentation humaine	0	A	
3502 90 70	autres	6,4	В3	
3502 90 90	Albuminates et autres dérivés des albumines	7,7	A	
3503 00	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leu ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion caséine du n° 3501	rs dérivés;		

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3503 00 10	<ul> <li>Gélatines et leurs dérivés</li> </ul>	7,7	A	
3503 00 80	_ autres	7,7	A	
3504 00	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome			
3504 00 10	<ul> <li>Concentrés de protéines du lait visés à la note complémentaire 1 du présent chapitre</li> </ul>	3,4	A	
3504 00 90	_ autres	3,4	A	
3505	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3505 10	_	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés			
3505 10 10		Dextrine	9 + 17,7 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
		autres amidons et fécules modifiés			
3505 10 50		Amidons et fécules estérifiés ou éthérifiés	7,7	A	
3505 10 90		autres	9 + 17,7 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
3505 20	_	Colles			
3505 20 10		d'une teneur en poids d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés, inférieure à 25 %	8,3 + 4,5 EUR/100 kg MAX 11,5	В7	
3505 20 30		d'une teneur en poids d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés, égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 55 %	8,3 + 8,9 EUR/100 kg MAX 11,5	В7	
3505 20 50		d'une teneur en poids d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés, égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 80 %	8,3 + 14,2 EUR/100 kg MAX 11,5	В7	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3505 20 90	<ul> <li>d'une teneur en poids d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés, égale ou supérieure à 80 %</li> </ul>	8,3 + 17,7 EUR/100 kg MAX 11,5	В7	
3506	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg			
3506 10 00	<ul> <li>Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg</li> </ul>	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	autres			
3506 91 00		Adhésifs à base de polymères des n°s 3901 à 3913 ou de caoutchouc	6,5	A	
3506 99 00		autres	6,5	A	
3507		Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs			
3507 10 00	_	Présure et ses concentrats	6,3	B5	
3507 90	_	autres			
3507 90 30		Lipoprotéine lipase; aspergillus alkaline protéase	0	A	
3507 90 90		autres	6,3	B5	
36		CHAPITRE 36 - POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES; MATIÈRES INFLAMMABLES			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3601 00 00	Poudres propulsives	5,7	A	
3602 00 00	Explosifs préparés autres que les poudres propulsives	6,5	A	
3603 00	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques			
3603 00 10	— Mèches de sûreté; cordeaux détonants	6	A	
3603 00 90	_ autres	6,5	A	
3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie			
3604 10 00	_ Articles pour feux d'artifice	6,5	A	
3604 90 00	_ autres	6,5	A	
3605 00 00	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la note 2 du présent chap	itre		
3606 10 00	<ul> <li>Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients et types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumet d'une capacité n'excédant pas 300 cm³</li> </ul>		A	
3606 90	_ autres			
3606 90 10	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs form	mes 6	A	
3606 90 90	autres	6,5	A	
37	CHAPITRE 37 - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3701		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs			
3701 10 00	_	pour rayons X	6,5	A	
3701 20 00	_	Films à développement et tirage instantanés	6,5	A	
3701 30 00	_	autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	6,5	A	
	_	autres			
3701 91 00		pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5	A	
3701 99 00		autres	6,5	A	
3702		Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3702 10 00	_	pour rayons X	6,5	A	
	_	autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm			
3702 31		pour la photographie en couleurs (polychrome)			
3702 31 91		Négatif de film couleur: - d'une largeur de 75 mm ou plus mais n'excédant pas 105 mm et - d'une longueur de 100 m ou plus, destiné à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané	0	A	
3702 31 97		autres	6,5	A	
3702 32		autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent			
		d'une largeur n'excédant pas 35 mm			
3702 32 10		Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	A	
3702 32 20		autres	5,3	A	
3702 32 85		d'une largeur excédant 35 mm	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3702 39 00		autres	6,5	A	
	_	autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm			
3702 41 00		d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5	A	
3702 42 00		d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	6,5	A	
3702 43 00		d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	6,5	A	
3702 44 00		d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	6,5	A	
	_	autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome)			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3702 52 00		d'une largeur n'excédant pas 16 mm	5,3	A	
3702 53 00		d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	5,3	A	
3702 54 00		d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	5	A	
3702 55 00		d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	5,3	A	
3702 56 00		d'une largeur excédant 35 mm	6,5	A	
	_	autres			
3702 96		d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3702 96 10		Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	A	
3702 96 90		autres	5,3	A	
3702 97		d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m			
3702 97 10		Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5	A	
3702 97 90		autres	5,3	A	
3702 98 00		d'une largeur excédant 35 mm	6,5	A	
3703		Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés			
3703 10 00	_	en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	6,5	A	
3703 20 00	_	autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5	A	
3703 90 00	_	autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3704 00	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés			
3704 00 10	<ul> <li>Plaques, pellicules et films</li> </ul>	0	A	
3704 00 90	_ autres	6,5	A	
3705	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques			
3705 10 00	_ pour la reproduction offset	5,3	A	
3705 90	_ autres			
3705 90 10	Microfilms	3,2	A	
3705 90 90	autres	5,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3706		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son			
3706 10	_	d'une largeur de 35 mm ou plus			
3706 10 20		ne comportant que l'enregistrement du son; négatifs; positifs intermédiaires de travail	0	A	
3706 10 99		autres positifs	6,5 MAX 5 EUR/100 m	A	
3706 90	_	autres			
3706 90 52		ne comportant que l'enregistrement du son; négatifs; positifs intermédiaires de travail; films d'actualités	0	A	
		autres, d'une largeur			
3706 90 91		de moins de 10 mm	0	A	
3706 90 99		de 10 mm ou plus	5,4 MAX 3,5 EUR/100 m	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi			
3707 10 00	Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	6	A	
3707 90	_ autres			
3707 90 20	Révélateurs et fixateurs	6	A	
3707 90 90	autres	6	A	
38	CHAPITRE 38 - PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3801	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâte plaquettes ou d'autres demi-produits			
3801 10 00	<ul><li>Graphite artificiel</li></ul>	3,6	A	
3801 20	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal			
3801 20 10	Graphite colloïdal en suspension dans l'huile; graphite	semi-colloïdal 6,5	A	
3801 20 90	autre	4,1	A	
3801 30 00	<ul> <li>Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour intérieur des fours</li> </ul>	le revêtement 5,3	A	
3801 90 00	_ autres	3,7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3802	Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé			
3802 10 00	<ul> <li>Charbons activés</li> </ul>	3,2	A	
3802 90 00	_ autres	5,7	A	
3803 00	Tall oil, même raffiné			
3803 00 10	_ brut	0	A	
3803 00 90	_ autre	4,1	A	
3804 00 00	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucrées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du <i>tall oil</i> du n° 3803	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3805		Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alphaterpinéol comme constituant principal			
3805 10	_	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate			
3805 10 10		Essence de térébenthine	4	A	
3805 10 30		Essence de bois de pin	3,7	A	
3805 10 90		Essence de papeterie au sulfate	3,2	A	
3805 90	_	autres			
3805 90 10		Huile de pin	3,7	A	
3805 90 90		autres	3,4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3806		Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues			
3806 10 00	_	Colophanes et acides résiniques	5	A	
3806 20 00	_	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	4,2	A	
3806 30 00	_	Gommes esters	6,5	A	
3806 90 00	_	autres	4,2	A	
3807 00		Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales			
3807 00 10	_	Goudrons de bois	2,1	A	
3807 00 90	_	autres	4,6	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3808		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches			
3808 50 00	_	Marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	6	A	
	_	autres			
3808 91		Insecticides			
3808 91 10		à base de pyréthrinoïdes	6	A	
3808 91 20		à base d'hydrocarbures chlorés	6	A	
3808 91 30		à base de carbamates	6	A	
3808 91 40		à base d'organo-phosphorés	6	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3808 91 90	 autres	6	A	
3808 92	 Fongicides			
	 inorganiques			
3808 92 10	 Préparations cupriques	4,6	A	
3808 92 20	 autres	6	A	
	 autres			
3808 92 30	 à base de dithiocarbamates	6	A	
3808 92 40	 à base de benzimidazoles	6	A	
3808 92 50	 à base de diazoles ou de triazoles	6	A	
3808 92 60	 à base de diazines ou de morpholines	6	A	
3808 92 90	 autres	6	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3808 93	 Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes			
	 Herbicides			
3808 93 11	 à base de phénoxyphytohormones	6	A	
3808 93 13	 à base de triazines	6	A	
3808 93 15	 à base d'amides	6	A	
3808 93 17	 à base de carbamates	6	A	
3808 93 21	 à base de dérivés de dinitroanilines	6	A	
3808 93 23	 à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées	6	A	
3808 93 27	 autres	6	A	
3808 93 30	 Inhibiteurs de germination	6	A	
3808 93 90	 Régulateurs de croissance pour plantes	6,5	A	
3808 94	 Désinfectants			
3808 94 10	 à base de sels d'ammonium quaternaire	6	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3808 94 20		à base de composés halogénés	6	A	
3808 94 90		autres	6	A	
3808 99		autres			
3808 99 10		Rodenticides	6	A	
3808 99 90		autres	6	A	
3809		Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs			
3809 10	_	à base de matières amylacées			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3809 10 10		d'une teneur en poids de ces matières inférieure à 55 %	8,3 + 8,9 EUR/100 kg MAX 12,8	В7	
3809 10 30		d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 55 $\%$ et inférieure à 70 $\%$	8,3 + 12,4 EUR/100 kg MAX 12,8	В7	
3809 10 50		d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 70 $\%$ et inférieure à 83 $\%$	8,3 + 15,1 EUR/100 kg MAX 12,8	В7	
3809 10 90		d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 83 %	8,3 + 17,7 EUR/100 kg MAX 12,8	В7	
	_	autres			
3809 91 00		des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	6,3	A	
3809 92 00		des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	6,3	A	
3809 93 00		des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	6,3	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3810	Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage			
3810 10 00	<ul> <li>Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits</li> </ul>	6,5	A	
3810 90	_ autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3810 90 10		Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	4,1	A	
3810 90 90		autres	5	A	
3811		Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales			
	_	Préparations antidétonantes			
3811 11		à base de composés du plomb			
3811 11 10		à base de plomb tétraéthyle	6,5	A	
3811 11 90		autres	5,8	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3811 19 00	autres	5,8	A	
	<ul> <li>Additifs pour huiles lubrifiantes</li> </ul>			
3811 21 00	contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	5,3	A	
3811 29 00	autres	5,8	A	
3811 90 00	_ autres	5,8	A	
3812	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	i		
3812 10 00	<ul> <li>Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»</li> </ul>	6,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3812 20	_	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques			
3812 20 10		Mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3- isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle, et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle	0	A	
3812 20 90		autres	6,5	A	
3812 30	_	Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques			
		Préparations antioxydantes			
3812 30 21		Mélanges d'oligomères de 1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine	6,5	A	
3812 30 29		autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3812 30 80	autres	6,5	A	
3813 00 00	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	6,5	A	
3814 00	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis			
3814 00 10	_ à base d'acétate de butyle	6,5	A	
3814 00 90	_ autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchand	ises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs d catalytiques, non dénommés ni compr				
	_ Catalyseurs supportés				
3815 11 00	ayant comme substance active le nick	el ou un composé de nickel	6,5	A	
3815 12 00	<ul> <li>ayant comme substance active un mét métal précieux</li> </ul>	al précieux ou un composé de	6,5	A	
3815 19	autres				

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3815 19 10		Catalyseurs sous forme de grains dont 90 % en poids ou plus sont de dimension n'excédant pas 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids: - 20 % ou plus mais pas plus de 35 % de cuivre, - 2 % ou plus mais pas plus de 3 % de bismuth, et d'une densité apparente de 0,2 ou plus mais n'excédant pas 1,0	0	A	
3815 19 90		autres	6,5	A	
3815 90	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3815 90 10	<ul> <li>Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphénylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol</li> </ul>	0	A	
3815 90 90	autres	6,5	A	
3816 00 00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 3801	2,7	A	
3817 00	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des nºs 2707 ou 2902			
3817 00 50	_ Alkylbenzène linéaire	6,3	A	
3817 00 80	_ autres	6,3	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3818 00	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique			
3818 00 10	_ Silicium dopé	0	A	
3818 00 90	_ autres	0	A	
3819 00 00	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	6,5	A	
3820 00 00	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3821 00 00	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	5	A	
3822 00 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des nos 3002 ou 3006; matériaux de référence certifiés	0	A	
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels			
	<ul> <li>Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage</li> </ul>			

NC 2012	Désigna	ion des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3823 11 00	Acide stéarique		5,1	A	
3823 12 00	Acide oléique		4,5	A	
3823 13 00	Tall acides gras		2,9	A	
3823 19	autres				
3823 19 10	Acides gras distillés		2,9	A	
3823 19 30	Distillat d'acide gras		2,9	A	
3823 19 90	autres		2,9	A	
3823 70 00	<ul> <li>Alcools gras industr</li> </ul>	iels	3,8	A	
3824	chimiques et prépara connexes (y compris	moules ou noyaux de fonderie; produits ations des industries chimiques ou des industries de celles consistant en mélanges de produits armés ni compris ailleurs			

NC 2012	Désignation des marchandises		Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 10 00	_	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	6,5	A	
3824 30 00	_	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	5,3	A	
3824 40 00	_	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	6,5	A	
3824 50	_	Mortiers et bétons, non réfractaires			
3824 50 10		Béton prêt à la coulée	6,5	A	
3824 50 90		autres	6,5	A	
3824 60	_	Sorbitol, autre que celui du nº 2905 44			
		en solution aqueuse			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 60 11	contenant du D-mannitol dans une proportion inf en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	érieure ou égale à 2 % 7,7 + 16,1 EUR/100 kg	В7	
3824 60 19	autre	9 + 37,8 EUR/100 kg	TRQ	Voir annexe 2-A, section B, sous-section 1, point 18
	autre			
3824 60 91	contenant du D-mannitol dans une proportion inf en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	érieure ou égale à 2 % 7,7 + 23 EUR/100 kg	В7	
3824 60 99	autre	9 + 53,7 EUR/100 kg	В7	
	<ul> <li>Mélanges contenant des dérivés halogénés du mé du propane</li> </ul>	thane, de l'éthane ou		
3824 71 00	<ul> <li>contenant des chlorofluorocarbures (CFC), mêmo hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluor des hydrofluorocarbures (HFC)</li> </ul>		A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 72 00	<ul> <li>contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes</li> </ul>	6,5	A	
3824 73 00	contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	6,5	A	
3824 74 00	<ul> <li>contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)</li> </ul>	6,5	A	
3824 75 00	contenant du tétrachlorure de carbone	6,5	A	
3824 76 00	contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 77 00	<ul> <li>contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane</li> </ul>	6,5	A	
3824 78 00	<ul> <li>contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)</li> </ul>	6,5	A	
3824 79 00	autres	6,5	A	
	<ul> <li>Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène), des polybromobiphényles (PBB), des polychlorobiphényles (PCB), des polychloroterphényles (PCT) ou du phosphate de tris(2,3- dibromopropyle)</li> </ul>			
3824 81 00	contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 82 00		contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	6,5	A	
3824 83 00		contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	6,5	Α	
3824 90	_	autres			
3824 90 10		Sulfonates de pétrole, à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines; acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	5,7	A	
3824 90 15		Échangeurs d'ions	6,5	A	
3824 90 20		Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	6	A	

NC 2012	Désignation des marchandises		Catégorie	Remarque
3824 90 25	 Pyrolignites (de calcium, etc.); tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut	5,1	A	
3824 90 30	 Acides naphténiques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	3,2	A	
3824 90 35	 Préparations antirouille contenant des amines comme éléments actifs	6,5	A	
3824 90 40	 Solvants et diluants composites inorganiques, pour vernis et produits similaires	6,5	A	
	 autres			
3824 90 45	 Préparations désincrustantes et similaires	6,5	A	
3824 90 50	 Préparations pour la galvanoplastie	6,5	A	

NC 2012	Dés	gnation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 90 55	Mélanges de mo (émulsionnants	no-, di- et tri-, esters d'acides gras du glycérol de corps gras)	6,5	A	
3824 90 58	Patchs à la nicor fumeurs à arrête	ine (systèmes transdermiques), destinés à aider les r de fumer	0	A	
	Produits et prép chirurgicales	arations utilisés à des fins pharmaceutiques ou			
3824 90 61	d'antibiotiques, tenebrarius, mê	diaires obtenus au cours de la fabrication provenant de la fermentation de <i>Streptomyces</i> me séchés, destinés à la fabrication de médicaments du médecine humaine	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises		Catégorie	Remarque
3824 90 62	 Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin	0	A	
3824 90 64	 autres	6,5	A	
3824 90 65	 Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie (autres que ceux visés au nº 3824 10 00)	6,5	A	
3824 90 70	 Préparations ignifuges, hydrofuges et autres, utilisées pour la protection des constructions	6,5	A	
	 autres			
3824 90 75	 Tranches de niobate de lithium, non dopées	0	A	
3824 90 80	 Mélange d'amines dérivées d'acides gras dimérisés, d'un poids moléculaire moyen de 520 ou plus mais n'excédant pas 550	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3824 90 85	3-(1-Éthyl-1-méthylpropyl)isoxazole-5-ylamine sous forme de solution dans le toluène	0	A	
3824 90 87	Mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]; mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de diméthyle, d'oxiranne et de pentaoxyde de diphosphore	6,5	A	
3824 90 97	autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3825		Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la note 6 du présent chapitre			
3825 10 00	_	Déchets municipaux	6,5	A	
3825 20 00	_	Boues d'épuration	6,5	A	
3825 30 00	_	Déchets cliniques	6,5	A	
	_	Déchets de solvants organiques			
3825 41 00		halogénés	6,5	A	
3825 49 00		autres	6,5	A	
3825 50 00	_	Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises		Taux de base	Catégorie	Remarque
	<ul> <li>autres déchets des indus</li> </ul>	tries chimiques ou des industries connexes			
3825 61 00	contenant principaleme	nt des constituants organiques	6,5	A	
3825 69 00	autres		6,5	A	
3825 90	_ autres				
3825 90 10	Oxydes de fer alcalinisé	s pour l'épuration des gaz	5	A	
3825 90 90	autres		6,5	A	
3826 00		es, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de n en contenant moins de 70 % en poids			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3826 00 10	_	Esters monoalkyliques d'acide gras contenant au moins 96,5% en volume d'esters	6,5	A	
3826 00 90	_	autres	6,5	A	
39		CHAPITRE 39 - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES			
		I. FORMES PRIMAIRES			
3901		Polymères de l'éthylène, sous formes primaires			
3901 10	_	Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94			
3901 10 10		Polyéthylène linéaire	6,5	A	
3901 10 90		autre	6,5	A	
3901 20	_	Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3901 20 10		Polyéthylène sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'une densité de 0,958 ou plus à 23 °C, contenant: -50 mg/kg ou moins d'aluminium, -2 mg/kg ou moins de calcium, -2 mg/kg ou moins de chrome, -2 mg/kg ou moins de fer, -2 mg/kg ou moins de nickel, -2 mg/kg ou moins de titane, -8 mg/kg ou moins de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné	0	A	
3901 20 90		autres	6,5	A	
3901 30 00	_	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	6,5	A	
3901 90	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3901 90 30	Résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique; copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0	A	
3901 90 90	autres	6,5	A	
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3902 10 00	_	Polypropylène	6,5	A	
3902 20 00	_	Polyisobutylène	6,5	A	
3902 30 00	_	Copolymères de propylène	6,5	A	
3902 90	_	autres			
3902 90 10		Copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0	A	
3902 90 20		Poly(but-1-ène), copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids 10 % ou moins d'éthylène, ou un mélange de poly(but-1-ène), polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids 10 % ou moins de polyéthylène et/ou 25 % ou moins de polypropylène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3902 90 90		autres	6,5	A	
3903		Polymères du styrène, sous formes primaires			
	_	Polystyrène			
3903 11 00		expansible	6,5	A	
3903 19 00		autres	6,5	A	
3903 20 00	_	Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	6,5	A	
3903 30 00	_	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	6,5	A	
3903 90	_	autres			
3903 90 10		Copolymères uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle égal ou supérieur à 175	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3903 90 20		Polystyrène bromé, contenant en poids 58 % ou plus mais pas plus de 71 % de brome, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), de ce chapitre	0	A	
3903 90 90	-	autres	6,5	A	
3904		Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires			
3904 10 00	_	Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	6,5	A	
	_	autre poly(chlorure de vinyle)			
3904 21 00		non plastifié	6,5	A	
3904 22 00		plastifié	6,5	A	
3904 30 00	_	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3904 40 00	_	autres copolymères du chlorure de vinyle	6,5	A	
3904 50	_	Polymères du chlorure de vinylidène			
3904 50 10		Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre de 4 micromètres ou plus mais n'excédant pas 20 micromètres	0	A	
3904 50 90		autres	6,5	A	
	_	Polymères fluorés			
3904 61 00		Polytétrafluoroéthylène	6,5	A	
3904 69		autres			
3904 69 10		Poly(fluorure de vinyle) sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0	A	
3904 69 20		Fluoroélastomères FKM	6,5	A	
3904 69 80		autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3904 90 00	_	autres	6,5	A	
3905		Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires			
	_	Poly(acétate de vinyle)			
3905 12 00		en dispersion aqueuse	6,5	A	
3905 19 00		autre	6,5	A	
	_	Copolymères d'acétate de vinyle			
3905 21 00		en dispersion aqueuse	6,5	A	
3905 29 00		autres	6,5	A	
3905 30 00	_	Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	6,5	A	
	_	autres			
3905 91 00		Copolymères	6,5	A	
3905 99		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3905 99 10		Poly(formal de vinyle), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'un poids moléculaire de 10 000 ou plus mais n'excédant pas 40 000 et contenant en poids: - 9,5 % ou plus mais pas plus de 13 % de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et - 5 % ou plus mais pas plus de 6,5 % de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	0	A	
3905 99 90		autres	6,5	A	
3906		Polymères acryliques, sous formes primaires			
3906 10 00	_	Poly(méthacrylate de méthyle)	6,5	A	
3906 90	_	autres			
3906 90 10		Poly[N-(3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl)acrylamide]	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3906 90 20	<ul> <li>Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate, sous forme de solution dans du <i>N</i>,<i>N</i>- diméthylacétamide contenant en poids 55 % ou plus de copolymèr</li> </ul>	0 e	A	
3906 90 30	<ul> <li>Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle, cont en poids 10 % ou plus mais pas plus de 11 % d'acrylate de 2- éthylhexyle</li> </ul>	enant 0	A	
3906 90 40	<ul> <li>Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au m de polybutadiène-acrylonitrile (NBR)</li> </ul>	oyen 0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3906 90 50	<ul> <li>Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles</li> </ul>	0	A	
3906 90 60	<ul> <li>Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids 50 % ou plus d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice</li> </ul>	5	A	
3906 90 90	autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3907		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires			
3907 10 00	_	Polyacétals	6,5	A	
3907 20	_	autres polyéthers			
		Polyéther-alcools			
3907 20 11		Polyéthylèneglycols	6,5	A	
3907 20 20		autres	6,5	A	
		autres			
3907 20 91		Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène	0	A	
3907 20 99		autres	6,5	A	
3907 30 00	_	Résines époxydes	6,5	A	
3907 40 00	_	Polycarbonates	6,5	A	
3907 50 00	_	Résines alkydes	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3907 60	– Poly(éthylène téréphtalate)			
3907 60 20	d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	6,5	A	
3907 60 80	autre	6,5	A	
3907 70 00	Poly(acide lactique)	6,5	A	
	_ autres polyesters			
3907 91	non saturés			
3907 91 10	liquides	6,5	A	
3907 91 90	autres	6,5	A	
3907 99	autres			
3907 99 10	Poly(éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate)	0	A	
3907 99 90	autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3908		Polyamides sous formes primaires			
3908 10 00	_	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	6,5	A	
3908 90 00	_	autres	6,5	A	
3909		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires			
3909 10 00	_	Résines uréiques; résines de thiourée	6,5	A	
3909 20 00	_	Résines mélaminiques	6,5	A	
3909 30 00	_	autres résines aminiques	6,5	A	
3909 40 00	_	Résines phénoliques	6,5	A	
3909 50	_	Polyuréthannes			
3909 50 10		Polyuréthanne obtenu à partir de 2,2'-( <i>tert</i> -butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du <i>N</i> , <i>N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3909 50 90	autres	6,5	A	
3910 00 00	Silicones sous formes primaires	6,5	A	
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la note 3 du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires			
3911 10 00	<ul> <li>Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes</li> </ul>	6,5	A	
3911 90	_ autres			
	<ul> <li>Produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement</li> </ul>			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3911 90 11	 Poly(oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	3,5	A	
3911 90 13	 Poly(thio-1,4-phénylène)	0	A	
3911 90 19	 autres	6,5	A	
	 autres			
3911 90 92	 Copolymère de <i>p</i> -crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du <i>N</i> , <i>N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère; copolymères de vinyltoluène et d'alpha-méthylstyrène, hydrogénés	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3911 90 99		autres	6,5	A	
3912		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires			
	_	Acétates de cellulose			
3912 11 00		non plastifiés	6,5	A	
3912 12 00		plastifiés	6,5	A	
3912 20	_	Nitrates de cellulose (y compris les collodions)			
		non plastifiés			
3912 20 11		Collodions et celloïdine	6,5	A	
3912 20 19		autres	6	A	
3912 20 90		plastifiés	6,5	A	
	_	Éthers de cellulose			
3912 31 00		Carboxyméthylcellulose et ses sels	6,5	A	
3912 39		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3912 39 20	Hydroxypropylcellulose	0	A	
3912 39 85	autres	6,5	A	
3912 90	_ autres			
3912 90 10	Esters de la cellulose	6,4	A	
3912 90 90	autres	6,5	A	
3913	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires			
3913 10 00	Acide alginique, ses sels et ses esters	5	A	
3913 90 00	_ autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3914 00 00	Échangeurs d'ions à base de polymères des nos 3901 à 3913, sous formes primaires	6,5	A	
	II. DÉCHETS, ROGNURES ET DÉBRIS; DEMI-PRODUITS; OUVRAGES			
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques			
3915 10 00	de polymères de l'éthylène	6,5	A	
3915 20 00	_ de polymères du styrène	6,5	A	
3915 30 00	_ de polymères du chlorure de vinyle	6,5	A	
3915 90	_ d'autres matières plastiques			
3915 90 11	de polymères du propylène	6,5	A	
3915 90 80	autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques			
3916 10 00	en polymères de l'éthylène	6,5	A	
3916 20 00	en polymères du chlorure de vinyle	6,5	A	
3916 90	<ul> <li>en autres matières plastiques</li> </ul>			
3916 90 10	<ul> <li>en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement</li> </ul>	6,5	A	
3916 90 50	en produits de polymérisation d'addition	6,5	A	
3916 90 90	autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques			
3917 10	<ul> <li>Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques</li> </ul>			
3917 10 10	en protéines durcies	5,3	A	
3917 10 90	en matières plastiques cellulosiques	6,5	A	
	_ Tubes et tuyaux rigides			
3917 21	en polymères de l'éthylène			
3917 21 10	obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	A	
3917 21 90	autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3917 22		en polymères du propylène			
3917 22 10		obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	A	
3917 22 90		autres	6,5	A	
3917 23		en polymères du chlorure de vinyle			
3917 23 10		obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	A	
3917 23 90		autres	6,5	A	
3917 29 00		en autres matières plastiques	6,5	A	
	_	autres tubes et tuyaux			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3917 31 00	Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	6,5	A	
3917 32 00	autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	6,5	A	
3917 33 00	<ul> <li>autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires</li> </ul>	6,5	A	
3917 39 00	autres	6,5	A	
3917 40 00	_ Accessoires	6,5	A	
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3918 10	en polymères du chlorure de vinyle			
3918 10 10	<ul> <li>consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle)</li> </ul>	6,5	A	
3918 10 90	autres	6,5	A	
3918 90 00	en autres matières plastiques	6,5	A	
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux			
3919 10	en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm			
	Bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3919 10 12	en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène	6,3	A	
3919 10 15	en polypropylène	6,3	A	
3919 10 19	autres	6,3	A	
3919 10 80	autres	6,5	A	
3919 90 00	_ autres	6,5	A	
3920	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées support, ni pareillement associées à d'autres matières			
3920 10	en polymères de l'éthylène			
	d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 en polyéthylène d'une densité			
	 inférieure à 0,94			
3920 10 23	 Feuille en polyéthylène, d'une épaisseur de 20 micromètres ou plus mais n'excédant pas 40 micromètres, destinée à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	0	A	
3920 10 24	 Feuilles étirables, non imprimées	6,5	A	
3920 10 25	 autres	6,5	A	
3920 10 28	 égale ou supérieure à 0,94	6,5	A	
3920 10 40	 autres	6,5	A	
	 d'une épaisseur excédant 0,125 mm			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 10 81		Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau	0	A	
3920 10 89		autres	6,5	A	
3920 20	_	en polymères du propylène			
		d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm			
3920 20 21		biaxialement orientés	6,5	A	
3920 20 29		autres	6,5	A	
3920 20 80		d'une épaisseur excédant 0,10 mm	6,5	A	
3920 30 00	_	en polymères du styrène	6,5	A	
	_	en polymères du chlorure de vinyle			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 43		contenant en poids au moins 6 % de plastifiants			
3920 43 10		d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5	A	
3920 43 90		d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5	A	
3920 49		autres			
3920 49 10		d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5	A	
3920 49 90		d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5	A	
	_	en polymères acryliques			
3920 51 00		en poly(méthacrylate de méthyle)	6,5	A	
3920 59		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 59 10		Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres	0	A	
3920 59 90		autres	6,5	A	
	_	en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters			
3920 61 00		en polycarbonates	6,5	A	
3920 62		en poly(éthylène téréphtalate)			_
		d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 62 12		Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples; feuilles en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	0	A	
3920 62 19		autres	6,5	A	
3920 62 90		d'une épaisseur excédant 0,35 mm	6,5	A	
3920 63 00		en polyesters non saturés	6,5	A	
3920 69 00		en autres polyesters	6,5	A	
	_	en cellulose ou en ses dérivés chimiques			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 71 00		en cellulose régénérée	6,5	A	
3920 73		en acétate de cellulose			
3920 73 10		Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie	6,3	A	
3920 73 80		autres	6,5	A	
3920 79		en autres dérivés de la cellulose			
3920 79 10		en fibre vulcanisée	5,7	A	
3920 79 90		autres	6,5	A	
	_	en autres matières plastiques			
3920 91 00		en poly(butyral de vinyle)	6,1	A	
3920 92 00		en polyamides	6,5	A	
3920 93 00		en résines aminiques	6,5	A	
3920 94 00		en résines phénoliques	6,5	A	
3920 99		en autres matières plastiques			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement			
3920 99 21	 Feuilles ou lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques	0	A	
3920 99 28	 autres	6,5	A	
	 en produits de polymérisation d'addition			
3920 99 52	 Feuilles en poly(fluorure de vinyle); feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)	0	A	
3920 99 53	 Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3920 99 59		autres	6,5	A	
3920 99 90		autres	6,5	A	
3921		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques			
	_	Produits alvéolaires			
3921 11 00		en polymères du styrène	6,5	A	
3921 12 00		en polymères du chlorure de vinyle	6,5	A	
3921 13		en polyuréthannes			
3921 13 10		flexibles	6,5	A	
3921 13 90		autres	6,5	A	
3921 14 00		en cellulose régénérée	6,5	A	
3921 19 00		en autres matières plastiques	6,5	A	
3921 90	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement			
3921 90 10	 en polyesters	6,5	A	
3921 90 30	 en résines phénoliques	6,5	A	
	 en résines aminiques			
	 stratifiées			
3921 90 41	 sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces	6,5	A	
3921 90 43	 autres	6,5	A	
3921 90 49	 autres	6,5	A	
3921 90 55	 autres	6,5	A	
3921 90 60	 en produits de polymérisation d'addition	6,5	A	
3921 90 90	 autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3922	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques			
3922 10 00	<ul> <li>Baignoires, douches, éviers et lavabos</li> </ul>	6,5	A	
3922 20 00	_ Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	6,5	A	
3922 90 00	_ autres	6,5	A	
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques			
3923 10 00	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires	6,5	A	
	_ Sacs, sachets, pochettes et cornets			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3923 21 00	en polymères de l'éthylène	6,5	A	
3923 29	en autres matières plastiques			
3923 29 10	en poly(chlorure de vinyle)	6,5	A	
3923 29 90	autres	6,5	A	
3923 30	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires			
3923 30 10	d'une contenance n'excédant pas 2 l	6,5	A	
3923 30 90	d'une contenance excédant 2 l	6,5	A	
3923 40	Bobines, fusettes, canettes et supports similaires			
3923 40 10	<ul> <li>Bobines et supports similaires pour l'enroulement de films et pell photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., au n° 8523</li> </ul>		A	
3923 40 90	autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3923 50	_	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture			
3923 50 10		Capsules de bouchage ou de surbouchage	6,5	A	
3923 50 90		autres	6,5	A	
3923 90 00	_	autres	6,5	A	
3924		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques			
3924 10 00	_	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	6,5	A	
3924 90 00	_	autres	6,5	A	
3925		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs			
3925 10 00	_	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3925 20 00	_	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6,5	A	
3925 30 00	_	Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	6,5	A	
3925 90	_	autres			
3925 90 10		Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment	6,5	A	
3925 90 20		Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques	6,5	A	
3925 90 80		autres	6,5	A	
3926		Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des $n^{os}$ 3901 à 3914			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
3926 10 00	_	Articles de bureau et articles scolaires	6,5	A	
3926 20 00	_	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	6,5	A	
3926 30 00	_	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	6,5	A	
3926 40 00	_	Statuettes et autres objets d'ornementation	6,5	A	
3926 90	_	autres			
3926 90 50		Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	6,5	A	
		autres			
3926 90 92		fabriqués à partir de feuilles	6,5	A	
3926 90 97		autres	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
40	CHAPITRE 40 - CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC			
4001	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes			
4001 10 00	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	0	A	
	Caoutchouc naturel sous d'autres formes			
4001 21 00	Feuilles fumées	0	A	
4001 22 00	Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	0	A	
4001 29 00	autres	0	A	
4001 30 00	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4002		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes			
	_,	Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)			
4002 11 00		Latex	0	A	
4002 19		autres			
4002 19 10		Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion (E-SBR), en balles	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4002 19 20		Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution (SBS, élastomères thermoplastiques), en granulés, miettes ou en poudres	0	A	
4002 19 30		Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution (S-SBR), en balles	0	A	
4002 19 90		autres	0	A	
4002 20 00	_	Caoutchouc butadiène (BR)	0	A	
	_	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR)			
4002 31 00		Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0	A	
4002 39 00		autres	0	A	
	_	Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR)			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4002 41 00		Latex	0	A	
4002 49 00		autres	0	A	
	_	Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)			
4002 51 00		Latex	0	A	
4002 59 00		autres	0	A	
4002 60 00	_	Caoutchouc isoprène (IR)	0	A	
4002 70 00	_	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0	A	
4002 80 00	_	Mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position	0	A	
	_	autres			
4002 91 00		Latex	0	A	
4002 99		autres			
4002 99 10		Produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	2,9	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4002 99 90		autres	0	A	
4003 00 00		Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0	A	
4004 00 00		Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	0	A	
4005		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes			
4005 10 00	_	Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	0	A	
4005 20 00	_	Solutions; dispersions autres que celles du nº 4005 10	0	A	
	_	autres			
4005 91 00		Plaques, feuilles et bandes	0	A	
4005 99 00		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4006		utres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles lisques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé			
4006 10 00	_ Pı	rofilés pour le rechapage	0	A	
4006 90 00	_ au	utres	0	A	
4007 00 00	Fi	ils et cordes de caoutchouc vulcanisé	3	A	
4008		laques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé on durci			
	_ er	n caoutchouc alvéolaire			
4008 11 00	Pl	laques, feuilles et bandes	3	A	
4008 19 00	au	itres	2,9	A	
	– er	n caoutchouc non alvéolaire			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4008 21		Plaques, feuilles et bandes			
4008 21 10		Revêtements de sol et tapis de pied	3	A	
4008 21 90		autres	3	A	
4008 29 00		autres	2,9	A	
4009		Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple)			
	_	non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières			
4009 11 00		sans accessoires	3	A	
4009 12 00		avec accessoires	3	A	
	_	renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4009 21 00		sans accessoires	3	A	
4009 22 00		avec accessoires	3	A	
	_	renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles			
4009 31 00		sans accessoires	3	A	
4009 32 00		avec accessoires	3	A	
	_	renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières			
4009 41 00		sans accessoires	3	A	
4009 42 00		avec accessoires	3	A	
4010		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé			
	_	Courroies transporteuses			
4010 11 00		renforcées seulement de métal	6,5	В5	
4010 12 00		renforcées seulement de matières textiles	6,5	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4010 19 00		autres	6,5	В5	
	_	Courroies de transmission			
4010 31 00		Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5	В5	
4010 32 00		Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5	В5	
4010 33 00		Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5	В5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4010 34 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5	В5	
4010 35 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	6,5	В5	
4010 36 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	6,5	В5	
4010 39 00	 autres	6,5	B5	
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4011 10 00	_	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	4,5	A	
4011 20	_	des types utilisés pour autobus ou camions			
4011 20 10		ayant un indice de charge inférieur ou égal à 121	4,5	A	
4011 20 90		ayant un indice de charge supérieur à 121	4,5	A	
4011 30 00	_	des types utilisés pour véhicules aériens	4,5	A	
4011 40 00	_	des types utilisés pour motocycles	4,5	A	
4011 50 00	_	des types utilisés pour bicyclettes	4	A	
	_	autres, à crampons, à chevrons ou similaires			
4011 61 00		des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4011 62 00		des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	4	A	
4011 63 00		des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	4	A	
4011 69 00		autres	4	A	
	_	autres			
4011 92 00		des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	4	A	
4011 93 00		des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4011 94 00		des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	4	A	
4011 99 00		autres	4	A	
4012		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps», en caoutchouc			
	_	Pneumatiques rechapés			
4012 11 00		des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	4,5	A	
4012 12 00		des types utilisés pour autobus ou camions	4,5	A	
4012 13 00		des types utilisés pour véhicules aériens	4,5	A	
4012 19 00		autres	4,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4012 20 00	_	Pneumatiques usagés	4,5	A	
4012 90	_	autres			
4012 90 20		Bandages pleins ou creux (mi-pleins)	2,5	A	
4012 90 30		Bandes de roulement pour pneumatiques	2,5	A	
4012 90 90		«Flaps»	4	A	
4013		Chambres à air, en caoutchouc			
4013 10 00	_	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	4	A	
4013 20 00	_	des types utilisés pour bicyclettes	4	A	
4013 90 00	_	autres	4	A	
4014		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4014 10 00	_	Préservatifs	0	A	
4014 90 00	_	autres	0	A	
4015		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages			
	_	Gants, mitaines et moufles			
4015 11 00		pour chirurgie	2	A	
4015 19 00		autres	2,7	A	
4015 90 00	_	autres	5	A	
4016		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci			
4016 10 00	_	en caoutchouc alvéolaire	3,5	A	
	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4016 91 00	 Revêtements de sol et tapis de pied	2,5	A	
4016 92 00	 Gommes à effacer	2,5	A	
4016 93 00	 Joints	2,5	A	
4016 94 00	 Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	2,5	A	
4016 95 00	 autres articles gonflables	2,5	A	
4016 99	 autres			
	 pour véhicules automobiles des nos 8701 à 8705			
4016 99 52	 Pièces en caoutchouc-métal	2,5	A	
4016 99 57	 autres	2,5	A	
	 autres			
4016 99 91	 Pièces en caoutchouc-métal	2,5	A	
4016 99 97	 autres	2,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4017 00 00	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	0	A	
41	CHAPITRE 41 - PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS			
4101	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4101 20	_	Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés			
4101 20 10		frais	0	A	
4101 20 30		salés verts	0	A	
4101 20 50		séchés ou salés secs	0	A	
4101 20 80		autres	0	A	
4101 50	_	Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg			
4101 50 10		frais	0	A	
4101 50 30		salés verts	0	A	
4101 50 50		séchés ou salés secs	0	A	
4101 50 90		autres	0	A	
4101 90 00	_	autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4102		Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1 point c) du présent chapitre			
4102 10	_	lainées			
4102 10 10		d'agneaux	0	A	
4102 10 90		d'autres ovins	0	A	
	_	épilées ou sans laine			
4102 21 00		picklées	0	A	
4102 29 00		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4103		Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les notes 1 point b) ou 1 point c) du présent chapitre			
4103 20 00	_	de reptiles	0	A	
4103 30 00	_	de porcins	0	A	
4103 90 00	_	autres	0	A	
4104		Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés			
	_	à l'état humide (y compris wet-blue)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4104 11	 pleine fleur, non refendue; côtés fleur			
4104 11 10	 Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)	0	A	
	 autres			
	 de bovins (y compris les buffles)			
4104 11 51	 Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	0	A	
4104 11 59	 autres	0	A	
4104 11 90	 autres	5,5	A	
4104 19	 autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4104 19 10		Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)	0	A	
		autres			
		de bovins (y compris les buffles)			
4104 19 51		Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	0	A	
4104 19 59		autres	0	A	
4104 19 90		autres	5,5	A	
	_	à l'état sec (en croûte)			
4104 41		pleine fleur, non refendue; côtés fleur			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)			
4104 41 11	 de vachettes des Indes («kips»), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4104 41 19	 autres	6,5	A	
	 autres			
	 de bovins (y compris les buffles)			
4104 41 51	 Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5	A	
4104 41 59	 autres	6,5	A	
4104 41 90	 autres	5,5	A	
4104 49	 autres			
	 Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4104 49 11	 de vachettes des Indes («kips»), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0	A	
4104 49 19	 autres	6,5	A	
	 autres			
	 de bovins (y compris les buffles)			
4104 49 51	 Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4104 49 59	autres	6,5	A	
4104 49 90	autres	5,5	A	
4105	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées			
4105 10 00	_ à l'état humide (y compris wet-blue)	2	A	
4105 30	_ à l'état sec (en croûte)			
4105 30 10	<ul> <li>de métis des Indes, à prétannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir</li> </ul>	0	A	
4105 30 90	autres	2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4106		Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés			
	_	de caprins			
4106 21 00		à l'état humide (y compris wet-blue)	2	A	
4106 22		à l'état sec (en croûte)			
4106 22 10		de chèvres des Indes, à prétannage végétal, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0	A	
4106 22 90		autres	2	A	
	_	de porcins			
4106 31 00		à l'état humide (y compris wet-blue)	2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4106 32 00		à l'état sec (en croûte)	2	A	
4106 40	_	de reptiles			
4106 40 10		à prétannage végétal	0	A	
4106 40 90		autres	2	A	
	_	autres			
4106 91 00		à l'état humide (y compris wet-blue)	2	A	
4106 92 00		à l'état sec (en croûte)	2	A	
4107		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114			
	_	Cuirs et peaux entiers			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4107 11	 pleine fleur, non refendue			
	 Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)			
4107 11 11	 Box-calf	6,5	A	
4107 11 19	 autres	6,5	A	
4107 11 90	 autres	6,5	A	
4107 12	 côtés fleur			
	 Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)			
4107 12 11	 Box-calf	6,5	A	
4107 12 19	 autres	6,5	A	
	 autres			
4107 12 91	 de bovins (y compris les buffles)	5,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4107 12 99		d'équidés	6,5	A	
4107 19		autres			
4107 19 10		Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5	A	
4107 19 90		autres	6,5	A	
	_	autres, y compris les bandes			
4107 91		pleine fleur, non refendue			
4107 91 10		pour semelles	6,5	A	
4107 91 90		autres	6,5	A	
4107 92		côtés fleur			
4107 92 10		de bovins (y compris les buffles)	5,5	A	
4107 92 90		d'équidés	6,5	A	
4107 99		autres			
4107 99 10		de bovins (y compris les buffles)	6,5	A	
4107 99 90		d'équidés	6,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4112 00 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du nº 4114	3,5	A	
4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 4114			
4113 10 00	_ de caprins	3,5	A	
4113 20 00	_ de porcins	2	A	
4113 30 00	_ de reptiles	2	A	
4113 90 00	_ autres	2	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4114	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés			
4114 10	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)			
4114 10 10	d'ovins	2,5	A	
4114 10 90	d'autres animaux	2,5	A	
4114 20 00	Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	2,5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir			
4115 10 00	<ul> <li>Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées</li> </ul>	2,5	A	
4115 20 00	<ul> <li>Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir</li> </ul>	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
42	CHAPITRE 42 - OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX			
4201 00 00	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	2,7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4202	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousses de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousses à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires			
4202 11		à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué			
4202 11 10		Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3	A	
4202 11 90		autres	3	A	
4202 12		à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles			
		en feuilles de matières plastiques			
4202 12 11		Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	9,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4202 12 19		autres	9,7	A	
4202 12 50		en matière plastique moulée	5,2	A	
		en autres matières, y compris la fibre vulcanisée			
4202 12 91		Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3,7	A	
4202 12 99		autres	3,7	A	
4202 19		autres			
4202 19 10		en aluminium	5,7	A	
4202 19 90		en autres matières	3,7	A	
	_	Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée			
4202 21 00		à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4202 22		à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202 22 10		en feuilles de matières plastiques	9,7	A	
4202 22 90		en matières textiles	3,7	A	
4202 29 00		autres	3,7	A	
	_	Articles de poche ou de sac à main			
4202 31 00		à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3	A	
4202 32		à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202 32 10		en feuilles de matières plastiques	9,7	A	
4202 32 90		en matières textiles	3,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4202 39 00		autres	3,7	A	
	_	autres			
4202 91		à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué			
4202 91 10		Sacs de voyage, trousses de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	3	A	
4202 91 80		autres	3	A	
4202 92		à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
		en feuilles de matières plastiques			
4202 92 11		Sacs de voyage, trousses de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	9,7	A	
4202 92 15		Contenants pour instruments de musique	6,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4202 92 19		autres	9,7	A	
		en matières textiles			
4202 92 91		Sacs de voyage, trousses de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	2,7	A	
4202 92 98		autres	2,7	A	
4202 99 00		autres	3,7	A	
4203		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué			
4203 10 00	_	Vêtements	4	A	
	_	Gants, mitaines et moufles			
4203 21 00		spécialement conçus pour la pratique de sports	9	A	
4203 29		autres			
4203 29 10		de protection pour tous métiers	9	A	
4203 29 90		autres	7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4203 30 00	<ul> <li>Ceintures, ceinturons et baudriers</li> </ul>	5	A	
4203 40 00	<ul> <li>autres accessoires du vêtement</li> </ul>	5	A	
4205 00	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué			
	_ à usages techniques			
4205 00 11	<ul> <li>Courroies de transmission ou de transport</li> </ul>	2	A	
4205 00 19	autres	3	A	
4205 00 90	_ autres	2,5	A	
4206 00 00	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en te	ndons 1,7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
43	CHAPITRE 43 - PELLETERIES ET FOURRURES; PELLETERIES FACTICES			
4301	Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des nos 4101, 4102 ou 4103			
4301 10 00	_ de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0	A	
4301 30 00	<ul> <li>d'agneaux dits «astrakan», «breitschwanz», «caracul», «persianer» ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes</li> </ul>	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4301 60 00	<ul> <li>de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes</li> </ul>	0	A	
4301 80 00	<ul> <li>autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes</li> </ul>	0	A	
4301 90 00	Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	0	A	
4302	Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 4303			
	<ul> <li>Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées</li> </ul>			
4302 11 00	de visons	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4302 19	 autres			
4302 19 15	 de castors, de rats musqués ou de renards	0	A	
4302 19 35	 de lapins ou de lièvres	0	A	
	 de phoques ou d'otaries			
4302 19 41	 de bébés phoques harpés («à manteau blanc») ou de bébés phoques à capuchon («à dos bleu»)	2,2	A	
4302 19 49	 autres	2,2	A	
	 d'ovins			
4302 19 75	 d'agneaux dits «astrakan», «breitschwanz», «caracul», «persianer» ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	0	A	
4302 19 80	 autres	2,2	A	
4302 19 99	 autres	2,2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4302 20 00	_	Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	0	A	
4302 30	_	Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés			
4302 30 10		Peaux dites «allongées»	2,7	A	
		autres			
4302 30 25		de lapins ou de lièvres	2,2	A	
		de phoques ou d'otaries			
4302 30 51		de bébés phoques harpés («à manteau blanc») ou de bébés phoques à capuchon («à dos bleu»)	2,2	A	
4302 30 55		autres	2,2	A	
4302 30 99		autres	2,2	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4303	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries			
4303 10	<ul> <li>Vêtements et accessoires du vêtement</li> </ul>			
4303 10 10	<ul> <li>en pelleteries de bébés phoques harpés («à manteau blanc») ou de bébés phoques à capuchon («à dos bleu»)</li> </ul>	3,7	A	
4303 10 90	autres	3,7	A	
4303 90 00	_ autres	3,7	A	
4304 00 00	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	3,2	A	
44	CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4401		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires			
4401 10 00	_	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	0	A	
	_	Bois en plaquettes ou en particules			
4401 21 00		de conifères	0	A	
4401 22 00		autres que de conifères	0	A	
	_	Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires			
4401 31 00		Boulettes de bois	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4401 39		autres			
4401 39 10		Sciures	0	A	
4401 39 90		autres	0	A	
4402		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré			
4402 10 00	_	de bambou	0	A	
4402 90 00	_	autres	0	A	
4403		Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris			
4403 10 00	_	traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	0	A	
4403 20	_	autres, de conifères			
		d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies Karst</i> . ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) ( <i>Abies alba Mill</i> .)			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4403 20 11		Grumes de sciage	0	A	
4403 20 19		autres	0	A	
		de pin de l'espèce <i>Pinus sylvestris</i> L.			
4403 20 31		Grumes de sciage	0	A	
4403 20 39		autres	0	A	
		autres			
4403 20 91		Grumes de sciage	0	A	
4403 20 99		autres	0	A	
	_	autres, de bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre			
4403 41 00		Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	0	A	
4403 49		autres			
4403 49 10		Acajou d'Afrique, iroko et sapelli	0	A	
4403 49 35		Okoumé et sipo	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4403 49 95		autres	0	A	
	_	autres			
4403 91		de chêne (Quercus spp.)			
4403 91 10		Grumes de sciage	0	A	
4403 91 90		autres	0	A	
4403 92		de hêtre (Fagus spp.)			
4403 92 10		Grumes de sciage	0	A	
4403 92 90		autres	0	A	
4403 99		autres			
4403 99 10		de peuplier	0	A	
4403 99 30		d'eucalyptus	0	A	
		de bouleau			
4403 99 51		Grumes de sciage	0	A	
4403 99 59		autres	0	A	
4403 99 95		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4404		Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires			
4404 10 00	_	de conifères	0	A	
4404 20 00	_	autres que de conifères	0	A	
4405 00 00		Laine (paille) de bois; farine de bois	0	A	
4406		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires			
4406 10 00	_	non imprégnées	0	A	
4406 90 00	_	autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407		Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm			
4407 10	_	de conifères			
4407 10 15		poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
		autres			
		rabotés			
4407 10 31		d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies Karst</i> . ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) ( <i>Abies alba Mill</i> .)	0	A	
4407 10 33		de pin de l'espèce <i>Pinus sylvestris</i> L.	0	A	
4407 10 38		autres	0	A	
		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 10 91		d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies Karst.</i> ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) ( <i>Abies alba Mill.</i> )	0	A	
4407 10 93		de pin de l'espèce Pinus sylvestris L.	0	A	
4407 10 98		autres	0	A	
	_	de bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre			
4407 21		Mahogany (Swietenia spp.)			
4407 21 10		poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
		autres			
4407 21 91		rabotés	2	A	
4407 21 99		autres	0	A	
4407 22		Virola, imbuia et balsa			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 22 10	 poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 22 91	 rabotés	2	A	
4407 22 99	 autres	0	A	
4407 25	 Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau			
4407 25 10	 collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 25 30	 rabotés	2	A	
4407 25 50	 poncés	2,5	A	
4407 25 90	 autres	0	A	
4407 26	 White lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 26 10	 collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 26 30	 rabotés	2	A	
4407 26 50	 poncés	2,5	A	
4407 26 90	 autres	0	A	
4407 27	 Sapelli			
4407 27 10	 poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 27 91	 rabotés	2	A	
4407 27 99	 autres	0	A	
4407 28	 Iroko			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 28 10	 poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 28 91	 rabotés	2	A	
4407 28 99	 autres	0	A	
4407 29	 autres			
4407 29 15	 collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	A	
	 autres			
	 Acajou d'Afrique, azobé, dibétou, ilomba, jelutong, jongkong, kapur, kempas, keruing, limba, makoré, mansonia, merbau, obeche, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, ramin, sipo, teak et tiama			
	 rabotés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 29 20		Palissandre de Para, palissandre de Rio et palissandre de Rose	2	A	
4407 29 25		autres	2	A	
4407 29 45		poncés	2,5	A	
4407 29 60		autres	0	A	
		autres			
4407 29 83		rabotés	2	A	
4407 29 85		poncés	2,5	A	
4407 29 95		autres	0	A	
	_	autres			
4407 91		de chêne (Quercus spp.)			
4407 91 15		poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
		autres			
		rabotés			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 91 31	 Lames et frises pour parquets, non assemblées	0	A	
4407 91 39	 autres	0	A	
4407 91 90	 autres	0	A	
4407 92 00	 de hêtre (Fagus spp.)	0	A	
4407 93	 d'érable ( <i>Acer</i> spp.)			
4407 93 10	 rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
	 autres			
4407 93 91	 poncés	2,5	A	
4407 93 99	 autres	0	A	
4407 94	 de cerisier ( <i>Prunus</i> spp.)			
4407 94 10	 rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
	 autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4407 94 91	 poncés	2,5	A	
4407 94 99	 autres	0	A	
4407 95	 de frêne (Fraxinus spp.)			
4407 95 10	 rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
	 autres			
4407 95 91	 poncés	2,5	A	
4407 95 99	 autres	0	A	
4407 99	 autres			
4407 99 27	 rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0	A	
	 autres			
4407 99 40	 poncés	2,5	A	
	 autres			
4407 99 91	 de peuplier	0	A	
4407 99 96	 de bois tropicaux	0	A	
4407 99 98	 autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4408		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm			
4408 10	_	de conifères			
4408 10 15		rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	A	
		autres			
4408 10 91		Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0	A	
4408 10 98		autres	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	de bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre			
4408 31		Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau			
4408 31 11		collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9	A	
		autres			
4408 31 21		rabotés	4	A	
4408 31 25		poncés	4,9	A	
4408 31 30		autres	6	A	
4408 39		autres			
		Acajou d'Afrique, limba, mahogany ( <i>Swietenia</i> spp.), obéché, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, sapelli, sipo, virola et white lauan			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4408 39 15	 poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9	A	
	 autres			
4408 39 21	 rabotés	4	A	
4408 39 30	 autres	6	A	
	 autres			
4408 39 55	 rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	A	
	 autres			
4408 39 70	 Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0	A	
	 autres			
4408 39 85	 d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4408 39 95		d'une épaisseur excédant 1 mm	4	A	
4408 90	_	autres			
4408 90 15		rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	A	
		autres			
4408 90 35		Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0	A	
		autres			
4408 90 85		d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4	A	
4408 90 95		d'une épaisseur excédant 1 mm	4	A	
4409		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4409 10	_	de conifères			
4409 10 11		Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	0	A	
4409 10 18		autres	0	A	
	_	autres que de conifères			
4409 21 00		en bambou	0	A	
4409 29		autres			
4409 29 10		Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	0	A	
		autres			
4409 29 91		Lames et frises pour parquets, non assemblées	0	A	
4409 29 99		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4410		Panneaux de particules, panneaux dits «oriented strand board» (OSB) et panneaux similaires (par exemple «waferboards»), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques			
	_	en bois			
4410 11		Panneaux de particules			
4410 11 10		bruts ou simplement poncés	7	В5	
4410 11 30		recouverts en surface de papier imprégné de mélamine	7	В5	
4410 11 50		recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique	7	В5	
4410 11 90		autres	7	B5	
4410 12		Panneaux dits «oriented strand board» (OSB)			
4410 12 10		bruts ou simplement poncés	7	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4410 12 90		autres	7	В5	
4410 19 00		autres	7	В5	
4410 90 00	_	autres	7	В5	
4411		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques			
	_	Panneaux de fibres à densité moyenne dits «MDF»			
4411 12		d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm			
4411 12 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	В5	
4411 12 90		autres	7	В5	
4411 13		d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm			
4411 13 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4411 13 90		autres	7	В5	
4411 14		d'une épaisseur excédant 9 mm			
4411 14 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	В5	
4411 14 90		autres	7	В5	
	_	autres			
4411 92		d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³			
4411 92 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	В5	
4411 92 90		autres	7	В5	
4411 93		d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³			
4411 93 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	B5	
4411 93 90		autres	7	B5	
4411 94		d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4411 94 10		non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	B5	
4411 94 90		autres	7	В5	
4412		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires			
4412 10 00	_	en bambou	10	В5	
		autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm			
4412 31		ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre			
4412 31 10		en acajou d'Afrique, dark red meranti, light red meranti, limba, mahogany ( <i>Swietenia</i> spp.), obeche, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, sapelli, sipo, virola ou white lauan	10	B5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4412 31 90		autres	7	В5	
4412 32		autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères			
4412 32 10		en aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier	7	В5	
4412 32 90		autres	7	В5	
4412 39 00		autres	7	В5	
	_	autres			
4412 94		à âme panneautée, lattée ou lamellée			
4412 94 10		ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10	В5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4412 94 90	 autres	6	В3	
4412 99	 autres			
4412 99 30	 contenant au moins un panneau de particules	6	В3	
	 autres			
	 ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères			
4412 99 40	 en aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier	10	В5	
4412 99 50	 autres	10	В5	
4412 99 85	 autres	10	B5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4413 00 00	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés	0	A	
4414 00	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires			
4414 00 10	en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	2,5	A	
4414 00 90	en autres bois	0	A	
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois			
4415 10	<ul> <li>Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles</li> </ul>			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4415 10 10	(	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires	4	A	
4415 10 90	<u></u>	Tambours (tourets) pour câbles	3	A	
4415 20		Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes			
4415 20 20	I	Palettes simples; rehausses de palettes	3	A	
4415 20 90	a	autres	4	A	
4416 00 00		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	0	A	
4417 00 00	t	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4418		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ( <i>shingles</i> et <i>shakes</i> ), en bois			
4418 10	_	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
4418 10 10		en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	A	
4418 10 50		de conifères	3	A	
4418 10 90		en autres bois	3	A	
4418 20	_	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils			
4418 20 10		en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	A	
4418 20 50		de conifères	0	A	
4418 20 80		en autres bois	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4418 40 00	_	Coffrages pour le bétonnage	0	A	
4418 50 00	_	Bardeaux (shingles et shakes)	0	A	
4418 60 00	_	Poteaux et poutres	0	A	
	_	Panneaux assemblés pour revêtement de sol			
4418 71 00		pour sols mosaïques	3	A	
4418 72 00		autres, multicouches	0	A	
4418 79 00		autres	0	A	
4418 90	_	autres			
4418 90 10		en bois lamellés	0	A	
4418 90 80		autres	0	A	
4419 00		Articles en bois pour la table ou la cuisine			
4419 00 10	_	en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	0	A	
4419 00 90	_	en autres bois	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94			
4420 10	_ Statuettes et autres objets d'ornement, en bois			
4420 10 11	en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	A	
4420 10 19	en autres bois	0	A	
4420 90	_ autres			
4420 90 10	Bois marquetés et bois incrustés	4	A	
	autres			
4420 90 91	en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	A	
4420 90 99	autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4421		Autres ouvrages en bois			
4421 10 00	_	Cintres pour vêtements	0	A	
4421 90	_	autres			
4421 90 91		en panneaux de fibres	4	A	
4421 90 98		autres	0	A	
45		CHAPITRE 45 - LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE			
4501		Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé			
4501 10 00	_	Liège naturel brut ou simplement préparé	0	A	
4501 90 00	_	autres	0	A	
4502 00 00		Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4503		Ouvrages en liège naturel			
4503 10	_	Bouchons			
4503 10 10		cylindriques	4,7	A	
4503 10 90		autres	4,7	A	
4503 90 00	_	autres	4,7	A	
4504		Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré			
4504 10	_	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques			
		Bouchons			
4504 10 11		pour vins mousseux, même avec rondelles en liège naturel	4,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4504 10 19		autres	4,7	A	
		autres			
4504 10 91		avec liant	4,7	A	
4504 10 99		autres	4,7	A	
4504 90	_	autres			
4504 90 20		Bouchons	4,7	A	
4504 90 80		autres	4,7	A	
46		CHAPITRE 46 - OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4601		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple)			
	_	Nattes, paillassons et claies en matières végétales			
4601 21		en bambou			
4601 21 10		confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	
4601 21 90		autres	2,2	A	
4601 22		en rotin			
4601 22 10		confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4601 22 90		autres	2,2	A	
4601 29		autres			
4601 29 10		confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	
4601 29 90		autres	2,2	A	
	_	autres			
4601 92		en bambou			
4601 92 05		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0	A	
		autres			
4601 92 10		confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	
4601 92 90		autres	2,2	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4601 93	 en rotin			
4601 93 05	 Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0	A	
	 autres			
4601 93 10	 confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	
4601 93 90	 autres	2,2	A	
4601 94	 en autres matières végétales			
4601 94 05	 Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0	A	
	 autres			
4601 94 10	 confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	A	
4601 94 90	 autres	2,2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4601 99		autres			
4601 99 05		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	1,7	A	
		autres			
4601 99 10		confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	4,7	A	
4601 99 90		autres	2,7	A	
4602		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa			
	_	en matières végétales			
4602 11 00		en bambou	3,7	A	
4602 12 00		en rotin	3,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4602 19		autres			
4602 19 10		Paillons pour bouteilles servant d'emballage ou de protection	1,7	A	
4602 19 90		autres	3,7	A	
4602 90 00	_	autres	4,7	A	
47		CHAPITRE 47 - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS)			
4701 00		Pâtes mécaniques de bois			
4701 00 10	_	Pâtes thermomécaniques de bois	0	A	
4701 00 90	_	autres	0	A	
4702 00 00		Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	0	A	
4703		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre			
	_	écrues			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4703 11 00		de conifères	0	A	
4703 19 00		autres que de conifères	0	A	
	_	mi-blanchies ou blanchies			
4703 21 00		de conifères	0	A	
4703 29 00		autres que de conifères	0	A	
4704		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre			
	_	écrues			
4704 11 00		de conifères	0	A	
4704 19 00		autres que de conifères	0	A	
	_	mi-blanchies ou blanchies			
4704 21 00		de conifères	0	A	
4704 29 00		autres que de conifères	0	A	
4705 00 00		Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4706		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques			
4706 10 00	_	Pâtes de linters de coton	0	A	
4706 20 00	_	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	0	A	
4706 30 00	_	autres, de bambou	0	A	
	_	autres			
4706 91 00		mécaniques	0	A	
4706 92 00		chimiques	0	A	
4706 93 00		Obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0	A	
4707		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4707 10 00	Papiers ou cartons <i>kraft</i> écrus ou papiers ou cartons ondulés	0	A	
4707 20 00	<ul> <li>autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse</li> </ul>	0	A	
4707 30	<ul> <li>Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)</li> </ul>			
4707 30 10	<ul> <li>vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés publicitaires</li> </ul>	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4707 30 90	autres	0	A	
4707 90	<ul> <li>autres, y compris les déchets et rebuts non triés</li> </ul>			
4707 90 10	non triés	0	A	
4707 90 90	triés	0	A	
48	CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON			
4801 00 00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0	A	
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des nos 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4802 10 00	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	0	A	
4802 20 00	<ul> <li>Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles</li> </ul>	0	A	
4802 40	Papiers supports pour papiers peints			
4802 40 10	<ul> <li>sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres</li> </ul>	0	A	
4802 40 90	autres	0	A	
	<ul> <li>autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres</li> </ul>			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4802 54 00	 d'un poids au mètre carré inférieur à 40 g	0	A	
4802 55	 d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux			
4802 55 15	 d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais inférieur à 60 g	0	A	
4802 55 25	 d'un poids au mètre carré de 60 g ou plus mais inférieur à 75 g	0	A	
4802 55 30	 d'un poids au mètre carré de 75 g ou plus mais inférieur à 80 g	0	A	
4802 55 90	 d'un poids au mètre carré de 80 g ou plus	0	A	
4802 56	 d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4802 56 20		dont un côté mesure 297 mm et l'autre mesure 210 mm (format A4)	0	A	
4802 56 80		autres	0	A	
4802 57 00		autres, d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	0	A	
4802 58		d'un poids au mètre carré excédant 150 g			
4802 58 10		en rouleaux	0	A	
4802 58 90		autres	0	A	
	_	autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique			
4802 61		en rouleaux			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4802 61 15	 d'un poids au mètre carré inférieur à 72 g et dont plus de 50 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique	0	A	
4802 61 80	 autres	0	A	
4802 62 00	 en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0	A	
4802 69 00	 autres	0	A	
4803 00	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4803 00 10	_	Ouate de cellulose	0	A	
	_	Papier crêpe et nappes de fibres de cellulose dites «tissue», d'un poids, par pli, au mètre carré			
4803 00 31		n'excédant pas 25 g	0	A	
4803 00 39		excédant 25 g	0	A	
4803 00 90	_	autres	0	A	
4804		Papiers et cartons <i>kraft</i> , non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des nos 4802 ou 4803			
	_	Papiers et cartons pour couverture, dits kraftliner:			
4804 11		écrus			
		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4804 11 11	 d'un poids au mètre carré inférieur à 150 g	0	A	
4804 11 15	 d'un poids au mètre carré compris entre 150 g inclus et 175 g exclus	0	A	
4804 11 19	 d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 175 g	0	A	
4804 11 90	 autres	0	A	
4804 19	 autres			
	 dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude			
	 composés d'une ou plusieurs couches écrues et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids au mètre carré			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4804 19 12		inférieur à 175 g	0	A	
4804 19 19		égal ou supérieur à 175 g	0	A	
4804 19 30		autres	0	A	
4804 19 90		autres	0	A	
	_	Papiers kraft pour sacs de grande contenance			
4804 21		écrus			
4804 21 10		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0	A	
4804 21 90		autres	0	A	
4804 29		autres			
4804 29 10		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4804 29 90		autres	0	A	
	_	autres papiers et cartons $\mathit{kraft}$ d'un poids au mètre carré n'excédant pas $150~\mathrm{g}$			
4804 31		écrus			
		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude			
4804 31 51		servant d'isolant pour des usages électrotechniques	0	A	
4804 31 58		autres	0	A	
4804 31 80		autres	0	A	
4804 39		autres			
		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4804 39 51		blanchis uniformément dans la masse	0	A	
4804 39 58		autres	0	A	
4804 39 80		autres	0	A	
	_	autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus			
4804 41		écrus			
4804 41 91		Papiers et cartons, dits saturating kraft	0	A	
4804 41 98		autres	0	A	
4804 42 00		blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0	A	
4804 49 00		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	autres papiers et cartons <i>kraft</i> d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g			
4804 51 00		écrus	0	A	
4804 52 00		blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0	A	
4804 59		autres			
4804 59 10		dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0	A	
4804 59 90		autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4805		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvraison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre			
	_	Papier pour cannelure			
4805 11 00		Papier mi-chimique pour cannelure	0	A	
4805 12 00		Papier paille pour cannelure	0	A	
4805 19		autres			
4805 19 10		Wellenstoff	0	A	
4805 19 90		autres	0	A	
	_	Testliner (fibres récupérées)			
4805 24 00		d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0	A	
4805 25 00		d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0	A	
4805 30 00	_	Papier sulfite d'emballage	0	A	
4805 40 00	_	Papier et carton filtre	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4805 50 00	_	Papier et carton feutre, papier et carton laineux	0	A	
	_	autres			
4805 91 00		d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0	A	
4805 92 00		d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	0	A	
4805 93		d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g			
4805 93 20		à base de papiers recyclés	0	A	
4805 93 80		autres	0	A	
4806		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles			
4806 10 00	_	Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	0	A	
4806 20 00	_	Papiers ingraissables (greaseproof)	0	A	
4806 30 00	_	Papiers-calques	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4806 40	_	Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides			
4806 40 10		Papier dit «cristal»	0	A	
4806 40 90		autres	0	A	
4807 00		Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles			
4807 00 30	_	à base de papiers recyclés, même recouverts de papier	0	A	
4807 00 80	_	autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4808	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803			
4808 10 00	<ul> <li>Papiers et cartons ondulés, même perforés</li> </ul>	0	A	
4808 40 00	Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	0	A	
4808 90 00	_ autres	0	A	
4809	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques <i>offset</i> ), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4809 20 00	Papiers dits «autocopiants»	0	A	
4809 90 00	_ autres	0	A	
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format			
	Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4810 13 00		en rouleaux	0	A	
4810 14 00		en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0	A	
4810 19 00		autres	0	A	
	_	Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique			
4810 22 00		Papier couché léger, dit <i>LWC</i>	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4810 29		autres			
4810 29 30		en rouleaux	0	A	
4810 29 80		autres	0	A	
	_	Papiers et cartons <i>kraft</i> autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques			
4810 31 00		blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0	A	
4810 32		blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré excédant 150 g			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4810 32 10	couchés ou enduits de kaolin	0	A	
4810 32 90	autres	0	A	
4810 39 00	autres	0	A	
	<ul> <li>autres papiers et cartons</li> </ul>			
4810 92	multicouches			
4810 92 10	dont chaque couche est blanchie	0	A	
4810 92 30	dont une seule couche extérieure est blanchie	0	A	
4810 92 90	autres	0	A	
4810 99	autres			
4810 99 10	de pâte blanchie, couchés ou enduits de kaolin	0	A	
4810 99 80	autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4811		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 4803, 4809 ou 4810			
4811 10 00	_	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	0	A	
	_	Papiers et cartons gommés ou adhésifs			
4811 41		auto-adhésifs			
4811 41 20		d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4811 41 90		autres	0	A	
4811 49 00		autres	0	A	
	_	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs)			
4811 51 00		blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0	A	
4811 59 00		autres	0	A	
4811 60 00	_	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	0	A	
4811 90 00	_	autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4812 00 00		Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0	A	
4813		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes			
4813 10 00	_	en cahiers ou en tubes	0	A	
4813 20 00	_	en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	0	A	
4813 90	_	autres			
4813 90 10		en rouleaux d'une largeur excédant 5 cm mais n'excédant pas 15 cm	0	A	
4813 90 90		autres	0	A	
4814		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4814 20 00	_	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motifs ou autrement décorée	0	A	
4814 90	_	autres			
4814 90 10		Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués de papier grainé, gaufré, colorié en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	0	A	
4814 90 70		autres	0	A	
4816		Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes			

NC 2012	Désignation d	es marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4816 20 00	Papiers dits «autocopiants	s»	0	A	
4816 90 00	_ autres		0	A	
4817	correspondance, en papier	cartes postales non illustrées et cartes pour ou carton; boîtes, pochettes et présentations arton, renfermant un assortiment d'articles de			
4817 10 00	_ Enveloppes		0	A	
4817 20 00	Cartes-lettres, cartes posta correspondance	ales non illustrées et cartes pour	0	A	
4817 30 00		ntations similaires, en papier ou carton, t d'articles de correspondance	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4818		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose			
4818 10	_	Papier hygiénique			
4818 10 10		d'un poids, par pli, au mètre carré n'excédant pas 25 g	0	A	
4818 10 90		d'un poids, par pli, au mètre carré excédant 25 g	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4818 20	_	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains			
4818 20 10		Mouchoirs et serviettes à démaquiller	0	A	
		Essuie-mains			
4818 20 91		en rouleaux	0	A	
4818 20 99		autres	0	A	
4818 30 00	_	Nappes et serviettes de table	0	A	
4818 50 00	_	Vêtements et accessoires du vêtement	0	A	
4818 90	_	autres			
4818 90 10		Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail	0	A	
4818 90 90		autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires			
4819 10 00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0	A	
4819 20 00	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	0	A	
4819 30 00	_ Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4819 40 00	<ul> <li>autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets</li> </ul>	0	A	
4819 50 00	<ul> <li>autres emballages, y compris les pochettes pour disques</li> </ul>	0	A	
4819 60 00	Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	0	A	
4820	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets <i>manifold</i> , même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4820 10	_	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires			
4820 10 10		Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances	0	A	
4820 10 30		Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums	0	A	
4820 10 50		Agendas	0	A	
4820 10 90		autres	0	A	
4820 20 00	_	Cahiers	0	A	
4820 30 00	_	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	0	A	
4820 40 00	_	Liasses et carnets <i>manifold</i> , même comportant des feuilles de papier carbone	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4820 50 00	_	Albums pour échantillonnages ou pour collections	0	A	
4820 90 00	_	autres	0	A	
4821		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non			
4821 10	_	imprimées			
4821 10 10		auto-adhésives	0	A	
4821 10 90		autres	0	A	
4821 90	_	autres			
4821 90 10		auto-adhésives	0	A	
4821 90 90		autres	0	A	
4822		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4822 10 00	– des ty	pes utilisés pour l'enroulement des fils textiles	0	A	
4822 90 00	_ autres		0	A	
4823	cellulo	s papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de ose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, u, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose			
4823 20 00	_ Papier	r et carton-filtre	0	A	
4823 40 00		rs à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en es ou en disques	0	A	
		ux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en ou carton			
4823 61 00	en bar	nbou	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4823 69		autres			
4823 69 10		Plateaux, plats et assiettes	0	A	
4823 69 90		autres	0	A	
4823 70	_	Articles moulés ou pressés en pâte à papier			
4823 70 10		Emballages alvéolaires pour œufs	0	A	
4823 70 90		autres	0	A	
4823 90	_	autres			
4823 90 40		Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	0	A	
4823 90 85		autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
49	CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS			
4901	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés			
4901 10 00	en feuillets isolés, même pliés	0	A	
	_ autres			
4901 91 00	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0	A	
4901 99 00	autres	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité			
4902 10 00	paraissant au moins quatre fois par semaine	0	A	
4902 90 00	_ autres	0	A	
4903 00 00	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0	A	
4904 00 00	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0	A	
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4905 10 00	_	Globes	0	A	
	_	autres			
4905 91 00		sous forme de livres ou de brochures	0	A	
4905 99 00		autres	0	A	
4906 00 00		Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0	A	
4907 00		Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4907 00 10	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues	0	A	
4907 00 30	<ul> <li>Billets de banque</li> </ul>	0	A	
4907 00 90	_ autres	0	A	
4908	Décalcomanies de tous genres			
4908 10 00	<ul> <li>Décalcomanies vitrifiables</li> </ul>	0	A	
4908 90 00	_ autres	0	A	
4909 00 00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	0	A	
4910 00 00	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies			
4911 10	<ul> <li>Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires</li> </ul>			
4911 10 10	Catalogues commerciaux	0	A	
4911 10 90	autres	0	A	
	_ autres			
4911 91 00	Images, gravures et photographies	0	A	
4911 99 00	autres	0	A	
50	CHAPITRE 50 - SOIE			
5001 00 00	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0	A	
5002 00 00	Soie grège (non moulinée)	0	A	
5003 00 00	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5004 00	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail			
5004 00 10	<ul> <li>écrus, décrués ou blanchis</li> </ul>	4	A	
5004 00 90	_ autres	4	A	
5005 00	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail			
5005 00 10	<ul> <li>écrus, décrués ou blanchis</li> </ul>	2,9	A	
5005 00 90	_ autres	2,9	A	
5006 00	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)			
5006 00 10	_ Fils de soie	5	A	
5006 00 90	Fils de déchets de soie; poil de Messine (crin de Florence)	2,9	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5007		Tissus de soie ou de déchets de soie			
5007 10 00	_	Tissus de bourrette	3	A	
5007 20	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette			
		Crêpes			
5007 20 11		écrus, décrués ou blanchis	6,9	A	
5007 20 19		autres	6,9	A	
		Pongés, habutaï, honan, shantung, corah et tissus similaires d'Extrême- Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles)			
5007 20 21		à armure toile, écrus ou simplement décrués	5,3	A	
		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5007 20 31		à armure toile	7,5	A	
5007 20 39		autres	7,5	A	
		autres			
5007 20 41		Tissus clairs (non serrés)	7,2	A	
		autres			
5007 20 51		écrus, décrués ou blanchis	7,2	A	
5007 20 59		teints	7,2	A	
		en fils de diverses couleurs			
5007 20 61		d'une largeur excédant 57 cm mais n'excédant pas 75 cm	7,2	A	
5007 20 69		autres	7,2	A	
5007 20 71		imprimés	7,2	A	
5007 90	_	autres tissus			
5007 90 10		écrus, décrués ou blanchis	6,9	A	
5007 90 30		teints	6,9	A	
5007 90 50		en fils de diverses couleurs	6,9	A	
5007 90 90		imprimés	6,9	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
51		CHAPITRE 51 - LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN			
5101		Laines, non cardées ni peignées			
	_	en suint, y compris les laines lavées à dos			
5101 11 00		Laines de tonte	0	A	
5101 19 00		autres	0	A	
	_	dégraissées, non carbonisées			
5101 21 00		Laines de tonte	0	A	
5101 29 00		autres	0	A	
5101 30 00	_	carbonisées	0	A	
5102		Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés			
	_	Poils fins			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5102 11 00		de chèvre du Cachemire	0	A	
5102 19		autres			
5102 19 10		de lapin angora	0	A	
5102 19 30		d'alpaga, de lama, de vigogne	0	A	
5102 19 40		de chameau et dromadaire, de yack, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet et de chèvres similaires	0	A	
5102 19 90		d'autres lapins que le lapin angora, de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué	0	A	
5102 20 00	_	Poils grossiers	0	A	
5103		Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés			
5103 10	_	Blousses de laine ou de poils fins			
5103 10 10		non carbonisées	0	A	
5103 10 90		carbonisées	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5103 20 00	_	autres déchets de laine ou de poils fins	0	A	
5103 30 00	_	Déchets de poils grossiers	0	A	
5104 00 00		Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	0	A	
5105		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la «laine peignée en vrac»)			
5105 10 00	_	Laine cardée	2	A	
	_	Laine peignée			
5105 21 00		«Laine peignée en vrac»	2	A	
5105 29 00		autre	2	A	
	_	Poils fins, cardés ou peignés			
5105 31 00		de chèvre du Cachemire	2	A	
5105 39 00		autres	2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5105 40 00	_	Poils grossiers, cardés ou peignés	2	A	
5106		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail			
5106 10	_	contenant au moins 85 % en poids de laine			
5106 10 10		écrus	3,8	A	
5106 10 90		autres	3,8	A	
5106 20	_	contenant moins de 85 % en poids de laine			
5106 20 10		contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins	3,8	A	
		autres			
5106 20 91		écrus	4	A	
5106 20 99		autres	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5107		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail			
5107 10	_	contenant au moins 85 % en poids de laine			
5107 10 10		écrus	3,8	A	
5107 10 90		autres	3,8	A	
5107 20	_	contenant moins de 85 % en poids de laine			
		contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins			
5107 20 10		écrus	4	A	
5107 20 30		autres	4	A	
		autres			
		mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5107 20 51		écrus	4	A	
5107 20 59		autres	4	A	
		autrement mélangés			
5107 20 91		écrus	4	A	
5107 20 99		autres	4	A	
5108		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail			
5108 10	_	cardés			
5108 10 10		écrus	3,2	A	
5108 10 90		autres	3,2	A	
5108 20	_	peignés			
5108 20 10		écrus	3,2	A	
5108 20 90		autres	3,2	A	
5109		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5109 10	<ul> <li>contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins</li> </ul>			
5109 10 10	<ul> <li>en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g</li> </ul>	3,8	A	
5109 10 90	autres	5	A	
5109 90 00	_ autres	5	A	
5110 00 00	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	3,5	A	
5111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés			
	contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5111 11 00		d'un poids n'excédant pas 300 g/m²	8	A	
5111 19		autres			
5111 19 10		d'un poids excédant 300 g/m² mais n'excédant pas 450 g/m²	8	A	
5111 19 90		d'un poids excédant 450 g/m²	8	A	
5111 20 00	_	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	A	
5111 30	_	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues			
5111 30 10		d'un poids n'excédant pas 300 g/m²	8	A	
5111 30 30		d'un poids excédant 300 g/m² mais n'excédant pas 450 g/m²	8	A	
5111 30 90		d'un poids excédant 450 g/m²	8	A	
5111 90	_	autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5111 90 10		contenant en poids plus de $10 \%$ au total de matières textiles du chapitre $50$	7,2	A	
		autres			
5111 90 91		d'un poids n'excédant pas 300 g/m²	8	A	
5111 90 93		d'un poids excédant 300 g/m² mais n'excédant pas 450 g/m²	8	A	
5111 90 99		d'un poids excédant 450 g/m²	8	A	
5112		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés			
	_	contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins			
5112 11 00		d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	8	A	
5112 19		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5112 19 10	d'un poids excédant 200 g/m² mais n'excédant pas 375 g/m²	8	A	
5112 19 90	d'un poids excédant 375 g/m²	8	A	
5112 20 00	<ul> <li>autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels</li> </ul>	8	A	
5112 30	<ul> <li>autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues</li> </ul>			
5112 30 10	d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	8	A	
5112 30 30	d'un poids excédant 200 g/m² mais n'excédant pas 375 g/m²	8	A	
5112 30 90	d'un poids excédant 375 g/m²	8	A	
5112 90	_ autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5112 90 10		contenant en poids plus de $10 \%$ au total de matières textiles du chapitre $50$	7,2	A	
		autres			
5112 90 91		d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	8	A	
5112 90 93		d'un poids excédant 200 g/m² mais n'excédant pas 375 g/m²	8	A	
5112 90 99		d'un poids excédant 375 g/m²	8	A	
5113 00 00		Tissus de poils grossiers ou de crin	5,3	A	
52		CHAPITRE 52 - COTON			
5201 00		Coton, non cardé ni peigné			
5201 00 10	_	hydrophile ou blanchi	0	A	
5201 00 90	_	autre	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5202		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)			
5202 10 00	_	Déchets de fils	0	A	
	_	autres			
5202 91 00		Effilochés	0	A	
5202 99 00		autres	0	A	
5203 00 00		Coton, cardé ou peigné	0	A	
5204		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail			
	_	non conditionnés pour la vente au détail			
5204 11 00		contenant au moins 85 % en poids de coton	4	A	
5204 19 00		autres	4	A	
5204 20 00	_	conditionnés pour la vente au détail	5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail			
	_ Fils simples, en fibres non peignées			
5205 11 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	A	
5205 12 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	A	
5205 13 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 14 00		titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	A	
5205 15		titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)			
5205 15 10		titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4,4	A	
5205 15 90		titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4	A	
	_	Fils simples, en fibres peignées			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 21 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	A	
5205 22 00	<ul> <li>titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)</li> </ul>	4	A	
5205 23 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	A	
5205 24 00	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 26 00	-	titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	4	A	
5205 27 00		titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4	A	
5205 28 00		titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4	A	
	_	Fils retors ou câblés, en fibres non peignées			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 31 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	A	
5205 32 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5205 33 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 34 00		titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	A	
5205 35 00		titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4	A	
	_	Fils retors ou câblés, en fibres peignées			
5205 41 00		titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 42 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5205 43 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5205 44 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5205 46 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5205 47 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5205 48 00	titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail			
	<ul> <li>Fils simples, en fibres non peignées</li> </ul>			
5206 11 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	A	
5206 12 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	A	
5206 13 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 14 00		titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	A	
5206 15 00		titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4	A	
	_	Fils simples, en fibres peignées			
5206 21 00		titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	A	
5206 22 00		titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 23 00		titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	A	
5206 24 00		titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	A	
5206 25 00		titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4	A	
	_	Fils retors ou câblés, en fibres non peignées			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 31 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	A	
5206 32 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5206 33 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 34 00	1	itrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 25 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 0 numéros métriques en fils simples)	4	A	
5206 35 00		itrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros nétriques en fils simples)	4	A	
	_ F	Tils retors ou câblés, en fibres peignées			
5206 41 00		itrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 4 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 42 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5206 43 00	<ul> <li>titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)</li> </ul>	4	A	
5206 44 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5206 45 00		trant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros étriques en fils simples)	4	A	
5207		ils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente a détail			
5207 10 00	_ co	ontenant au moins 85 % en poids de coton	5	A	
5207 90 00	_ au	utres	5	A	
5208		issus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un pids n'excédant pas 200 g/m²			
	_ éc	erus			
5208 11	à a	armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5208 11 10	 Gaze à pansement	8	A	
5208 11 90	 autres	8	A	
5208 12	 à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
	 à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais n'excédant pas 130 g/m², d'une largeur			
5208 12 16	 n'excédant pas 165 cm	8	A	
5208 12 19	 excédant 165 cm	8	A	
	 à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m², d'une largeur			
5208 12 96	 n'excédant pas 165 cm	8	A	
5208 12 99	 excédant 165 cm	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5208 13 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5208 19 00		autres tissus	8	A	
	_	blanchis			
5208 21		à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			
5208 21 10		Gaze à pansement	8	A	
5208 21 90		autres	8	A	
5208 22		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais n'excédant pas 130 g/m², d'une largeur			
5208 22 16		n'excédant pas 165 cm	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5208 22 19		excédant 165 cm	8	A	
		à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m², d'une largeur			
5208 22 96		n'excédant pas 165 cm	8	A	
5208 22 99		excédant 165 cm	8	A	
5208 23 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5208 29 00		autres tissus	8	A	
	_	teints			
5208 31 00		à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	8	A	
5208 32		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m² mais n'excédant pas 130 g/m², d'une largeur			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5208 32 16		n'excédant pas 165 cm	8	A	
5208 32 19		excédant 165 cm	8	A	
		à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m², d'une largeur			
5208 32 96		n'excédant pas 165 cm	8	A	
5208 32 99		excédant 165 cm	8	A	
5208 33 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5208 39 00		autres tissus	8	A	
	_	en fils de diverses couleurs			
5208 41 00		à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	8	A	
5208 42 00		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5208 43 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5208 49 00		autres tissus	8	A	
	_	imprimés			
5208 51 00		à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	8	A	
5208 52 00		à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	8	A	
5208 59		autres tissus			
5208 59 10		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5208 59 90		autres	8	A	
5209		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m²			
	_	écrus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5209 11 00		à armure toile	8	A	
5209 12 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5209 19 00		autres tissus	8	A	
	_	blanchis			
5209 21 00		à armure toile	8	A	
5209 22 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5209 29 00		autres tissus	8	A	
	_	teints			
5209 31 00		à armure toile	8	A	
5209 32 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5209 39 00		autres tissus	8	A	
	_	en fils de diverses couleurs			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5209 41 00		à armure toile	8	A	
5209 42 00		Tissus dits «denim»	8	A	
5209 43 00		autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5209 49 00		autres tissus	8	A	
	_	imprimés			
5209 51 00		à armure toile	8	A	
5209 52 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5209 59 00		autres tissus	8	A	
5210		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²			
	_	écrus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5210 11 00		à armure toile	8	A	
5210 19 00		autres tissus	8	A	
	_	blanchis			
5210 21 00		à armure toile	8	A	
5210 29 00		autres tissus	8	A	
	_	teints			
5210 31 00		à armure toile	8	A	
5210 32 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5210 39 00		autres tissus	8	A	
	_	en fils de diverses couleurs			
5210 41 00		à armure toile	8	A	
5210 49 00		autres tissus	8	A	
	_	imprimés			
5210 51 00		à armure toile	8	A	
5210 59 00		autres tissus	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5211		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m²			
	_	écrus			
5211 11 00		à armure toile	8	A	
5211 12 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5211 19 00		autres tissus	8	A	
5211 20 00	_	blanchis	8	A	
	_	teints			
5211 31 00		à armure toile	8	A	
5211 32 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5211 39 00		autres tissus	8	A	
	_	en fils de diverses couleurs			
5211 41 00		à armure toile	8	A	
5211 42 00		Tissus dits «denim»	8	A	
5211 43 00		autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5211 49		autres tissus			
5211 49 10		Tissus Jacquard	8	A	
5211 49 90		autres	8	A	
	_	imprimés			
5211 51 00		à armure toile	8	A	
5211 52 00		à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5211 59 00		autres tissus	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5212		Autres tissus de coton			
	_	d'un poids n'excédant pas 200 g/m²			
5212 11		écrus			
5212 11 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 11 90		autrement mélangés	8	A	
5212 12		blanchis			
5212 12 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 12 90		autrement mélangés	8	A	
5212 13		teints			
5212 13 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 13 90		autrement mélangés	8	A	
5212 14		en fils de diverses couleurs			
5212 14 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 14 90		autrement mélangés	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5212 15		imprimés			
5212 15 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 15 90		autrement mélangés	8	A	
	_	d'un poids excédant 200 g/m²			
5212 21		écrus			
5212 21 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 21 90		autrement mélangés	8	A	
5212 22		blanchis			
5212 22 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 22 90		autrement mélangés	8	A	
5212 23		teints			
5212 23 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 23 90		autrement mélangés	8	A	
5212 24		en fils de diverses couleurs			
5212 24 10		mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5212 24 90	autrement mélangés	8	A	
5212 25	imprimés			
5212 25 10	mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	A	
5212 25 90	autrement mélangés	8	A	
53	CHAPITRE 53 - AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER			
5301	Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés)			
5301 10 00	_ Lin brut ou roui	0	A	
	Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé			
5301 21 00	brisé ou teillé	0	A	
5301 29 00	autre	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5301 30 00	– Étou	upes et déchets de lin	0	A	
5302		nvre ( <i>Cannabis sativa</i> L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et nets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)			
5302 10 00	_ Cha	nvre brut ou roui	0	A	
5302 90 00	_ autro	es	0	A	
5303	char	et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du nvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et nets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)			
5303 10 00	_ Jute	et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0	A	
5303 90 00	_ autro	es	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5305 00 00		Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	0	A	
5306		Fils de lin			
5306 10	_	simples			
		non conditionnés pour la vente au détail			
5306 10 10		titrant 833,3 décitex ou plus (n'excédant pas 12 numéros métriques)	4	A	
5306 10 30		titrant moins de 833,3 décitex mais pas moins de 277,8 décitex (excédant 12 numéros métriques mais n'excédant pas 36 numéros métriques)	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5306 10 50		titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8	A	
5306 10 90		conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5306 20	_	retors ou câblés			
5306 20 10		non conditionnés pour la vente au détail	4	A	
5306 20 90		conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5307		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du nº 5303			
5307 10 00	_	simples	0	A	
5307 20 00	_	retors ou câblés	0	A	
5308		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier			
5308 10 00	_	Fils de coco	0	A	
5308 20	_	Fils de chanvre			
5308 20 10		non conditionnés pour la vente au détail	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5308 20 90		conditionnés pour la vente au détail	4,9	A	
5308 90	_	autres			
		Fils de ramie			
5308 90 12		titrant 277,8 décitex ou plus (n'excédant pas 36 numéros métriques)	4	A	
5308 90 19		titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8	A	
5308 90 50		Fils de papier	4	A	
5308 90 90		autres	3,8	A	
5309		Tissus de lin			
	_	contenant au moins 85 % en poids de lin			
5309 11		écrus ou blanchis			
5309 11 10		écrus	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5309 11 90		blanchis	8	A	
5309 19 00		autres	8	A	
	_	contenant moins de 85 % en poids de lin			
5309 21 00		écrus ou blanchis	8	A	
5309 29 00		autres	8	A	
5310		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du nº 5303			
5310 10	_	écrus			
5310 10 10		d'une largeur n'excédant pas 150 cm	4	A	
5310 10 90		d'une largeur excédant 150 cm	4	A	
5310 90 00	_	autres	4	A	
5311 00		Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier			
5311 00 10	_	Tissus de ramie	8	A	
5311 00 90	_	autres	5,8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
54		CHAPITRE 54 - FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS; LAMES ET FORMES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES			
5401		Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail			
5401 10	_	de filaments synthétiques			
		non conditionnés pour la vente au détail			
		Fils à âme dits core yarn			
5401 10 12		Filaments de polyester enrobés de fibres de coton	4	A	
5401 10 14		autres	4	A	
		autres			
5401 10 16		Fils texturés	4	A	
5401 10 18		autres	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5401 10 90		conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5401 20	_	de filaments artificiels			
5401 20 10		non conditionnés pour la vente au détail	4	A	
5401 20 90		conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5402		Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex			
	_	Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides			
5402 11 00		d'aramides	4	A	
5402 19 00		autres	4	A	
5402 20 00	_	Fils à haute ténacité de polyesters	4	A	
	_	Fils texturés			

NC 2012	Désignation des	marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5402 31 00	de nylon ou d'autres polyan	nides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	4	A	
5402 32 00	de nylon ou d'autres polyan	nides, titrant en fils simples plus de 50 tex	4	A	
5402 33 00	de polyesters		4	A	
5402 34 00	– – de polypropylène		4	A	
5402 39 00	autres		4	A	
	<ul> <li>autres fils, simples, sans tor</li> <li>tours au mètre</li> </ul>	sion ou d'une torsion n'excédant pas			
5402 44 00	– d'élastomères		4	A	
5402 45 00	autres, de nylon ou d'autres	polyamides	4	A	
5402 46 00	autres, de polyesters, partiel	lement orientés	4	A	
5402 47 00	autres, de polyesters		4	A	
5402 48 00	autres, de polypropylène		4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5402 49 00		autres	4	A	
	_	autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours au mètre			
5402 51 00		de nylon ou d'autres polyamides	4	A	
5402 52 00		de polyesters	4	A	
5402 59		autres			
5402 59 10		de polypropylène	4	A	
5402 59 90		autres	4	A	
	_	autres fils, retors ou câblés			
5402 61 00		de nylon ou d'autres polyamides	4	A	
5402 62 00		de polyesters	4	A	
5402 69		autres			
5402 69 10		de polypropylène	4	A	
5402 69 90		autres	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5403	Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), ne conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofil artificiels de moins de 67 décitex			
5403 10 00	_ Fils à haute ténacité en rayonne viscose	4	A	
	_ autres fils, simples			
5403 31 00	de rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion n'excéda tours au mètre	ant pas 120 4	A	
5403 32 00	de rayonne viscose, d'une torsion excédant 120 tours au m	ètre 4	A	
5403 33 00	d'acétate de cellulose	4	A	
5403 39 00	autres	4	A	
	_ autres fils, retors ou câblés			
5403 41 00	de rayonne viscose	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5403 42 00		d'acétate de cellulose	4	A	
5403 49 00		autres	4	A	
5404		Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm			
	_	Monofilaments			
5404 11 00		d'élastomères	4	A	
5404 12 00		autres, de polypropylène	4	A	
5404 19 00		autres	4	A	
5404 90	_	autres			
5404 90 10		de polypropylène	4	A	
5404 90 90		autres	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5405 00 00	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	3,8	A	
5406 00 00	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404			
5407 10 00	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5407 20	_	Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires			
		de polyéthylène ou de polypropylène, d'une largeur			
5407 20 11		de moins de 3 m	8	A	
5407 20 19		de 3 m ou plus	8	A	
5407 20 90		autres	8	A	
5407 30 00	_	«Tissus» visés à la note 9 de la section XI	8	A	
	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides			
5407 41 00		écrus ou blanchis	8	A	
5407 42 00		teints	8	A	
5407 43 00		en fils de diverses couleurs	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5407 44 00		imprimés	8	A	
	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés			
5407 51 00		écrus ou blanchis	8	A	
5407 52 00		teints	8	A	
5407 53 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5407 54 00		imprimés	8	A	
	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester			
5407 61		contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés			
5407 61 10		écrus ou blanchis	8	A	
5407 61 30		teints	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5407 61 50		en fils de diverses couleurs	8	A	
5407 61 90		imprimés	8	A	
5407 69		autres			
5407 69 10		écrus ou blanchis	8	A	
5407 69 90		autres	8	A	
	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques			
5407 71 00		écrus ou blanchis	8	A	
5407 72 00		teints	8	A	
5407 73 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5407 74 00		imprimés	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton			
5407 81 00		écrus ou blanchis	8	A	
5407 82 00		teints	8	A	
5407 83 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5407 84 00		imprimés	8	A	
	_	autres tissus			
5407 91 00		écrus ou blanchis	8	A	
5407 92 00		teints	8	A	
5407 93 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5407 94 00		imprimés	8	A	
5408		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5405			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5408 10 00	_	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose	8	A	
	_	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels			
5408 21 00		écrus ou blanchis	8	A	
5408 22		teints			
5408 22 10		d'une largeur excédant 135 cm mais n'excédant pas 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin	8	A	
5408 22 90		autres	8	A	
5408 23 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5408 24 00		imprimés	8	A	
	_	autres tissus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5408 31 00		écrus ou blanchis	8	A	
5408 32 00		teints	8	A	
5408 33 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5408 34 00		imprimés	8	A	
55		CHAPITRE 55 - FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES			
5501		Câbles de filaments synthétiques			
5501 10 00	_	de nylon ou d'autres polyamides	4	A	
5501 20 00	_	de polyesters	4	A	
5501 30 00	_	acryliques ou modacryliques	4	A	
5501 40 00	_	de polypropylène	4	A	
5501 90 00	_	autres	4	A	
5502 00		Câbles de filaments artificiels			
5502 00 10	_	de rayonne viscose	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5502 00 40	_	d'acétate	4	A	
5502 00 80	_	autres	4	A	
5503		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature			
	_	de nylon ou d'autres polyamides			
5503 11 00		d'aramides	4	A	
5503 19 00		autres	4	A	
5503 20 00	_	de polyesters	4	В3	
5503 30 00	_	acryliques ou modacryliques	4	A	
5503 40 00	_	de polypropylène	4	A	
5503 90 00	_	autres	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5504		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature			
5504 10 00	_	de rayonne viscose	4	A	
5504 90 00	_	autres	4	A	
5505		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés)			
5505 10	_	de fibres synthétiques			
5505 10 10		de nylon ou d'autres polyamides	4	A	
5505 10 30		de polyesters	4	A	
5505 10 50		acryliques ou modacryliques	4	A	
5505 10 70		de polypropylène	4	A	
5505 10 90		autres	4	A	
5505 20 00	_	de fibres artificielles	4	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature			
5506 10 00	<ul> <li>de nylon ou d'autres polyamides</li> </ul>	4	A	
5506 20 00	_ de polyesters	4	В3	
5506 30 00	acryliques ou modacryliques	4	A	
5506 90 00	_ autres	4	A	
5507 00 00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4	A	
5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail			
5508 10	<ul> <li>de fibres synthétiques discontinues</li> </ul>			
5508 10 10	non conditionnés pour la vente au détail	4	A	
5508 10 90	conditionnés pour la vente au détail	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5508 20	_	de fibres artificielles discontinues			
5508 20 10		non conditionnés pour la vente au détail	4	A	
5508 20 90		conditionnés pour la vente au détail	5	A	
5509		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail			
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides			
5509 11 00		simples	4	A	
5509 12 00		retors ou câblés	4	A	
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester			
5509 21 00		simples	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5509 22 00		retors ou câblés	4	A	
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques			
5509 31 00		simples	4	A	
5509 32 00		retors ou câblés	4	A	
	_	autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues			
5509 41 00		simples	4	A	
5509 42 00		retors ou câblés	4	A	
	_	autres fils, de fibres discontinues de polyester			
5509 51 00		mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	4	A	
5509 52 00		mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4	A	
5509 53 00		mélangées principalement ou uniquement avec du coton	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5509 59 00		autres	4	A	
	_	autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques			
5509 61 00		mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4	A	
5509 62 00		mélangées principalement ou uniquement avec du coton	4	A	
5509 69 00		autres	4	A	
	_	autres fils			
5509 91 00		mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4	A	
5509 92 00		mélangés principalement ou uniquement avec du coton	4	A	
5509 99 00		autres	4	A	
5510		Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues			
5510 11 00		simples	4	A	
5510 12 00		retors ou câblés	4	A	
5510 20 00	_	autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4	A	
5510 30 00	_	autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	4	A	
5510 90 00	_	autres fils	4	A	
5511		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail			
5511 10 00	_	de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5511 20 00	_	de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	5	A	
5511 30 00	_	de fibres artificielles discontinues	5	A	
5512		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues			
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester			
5512 11 00		écrus ou blanchis	8	A	
5512 19		autres			
5512 19 10		imprimés	8	A	
5512 19 90		autres	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques			
5512 21 00		écrus ou blanchis	8	A	
5512 29		autres			
5512 29 10		imprimés	8	A	
5512 29 90		autres	8	A	
	_	autres			
5512 91 00		écrus ou blanchis	8	A	
5512 99		autres			
5512 99 10		imprimés	8	A	
5512 99 90		autres	8	A	
5513		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m²			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_ écrus o	u blanchis			
5513 11	en fibre	s discontinues de polyester, à armure toile			
5513 11 20	d'une la	argeur n'excédant pas 165 cm	8	A	
5513 11 90	d'une la	argeur excédant 165 cm	8	A	
5513 12 00		s discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5513 13 00	autres t	issus de fibres discontinues de polyester	8	A	
5513 19 00	autres t	issus	8	A	
	_ teints				
5513 21 00	en fibre	s discontinues de polyester, à armure toile	8	A	
5513 23	autres t	issus de fibres discontinues de polyester			
5513 23 10	à armui pas 4	re sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède	8	A	

NC 2012	Désignation des	marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5513 23 90	autres		8	A	
5513 29 00	autres tissus		8	A	
	<ul> <li>en fils de diverses couleurs</li> </ul>				
5513 31 00	en fibres discontinues de po	lyester, à armure toile	8	A	
5513 39 00	autres tissus		8	A	
	_ imprimés				
5513 41 00	en fibres discontinues de po	lyester, à armure toile	8	A	
5513 49 00	autres tissus		8	A	
5514		s discontinues, contenant moins de 85 % en és principalement ou uniquement avec du 170 g/m²			
	<ul> <li>écrus ou blanchis</li> </ul>				

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5514 11 00		en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8	A	
5514 12 00		en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5514 19		autres tissus			
5514 19 10		en fibres discontinues de polyester	8	A	
5514 19 90		autres	8	A	
	_	teints			
5514 21 00		en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8	A	
5514 22 00		en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	A	
5514 23 00		autres tissus de fibres discontinues de polyester	8	A	
5514 29 00		autres tissus	8	A	
5514 30	_	en fils de diverses couleurs			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5514 30 10	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8	A	
5514 30 30	<ul> <li>en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4</li> </ul>	8	A	
5514 30 50	autres tissus de fibres discontinues de polyester	8	A	
5514 30 90	autres tissus	8	A	
	_ imprimés			
5514 41 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8	A	
5514 42 00	<ul> <li>en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4</li> </ul>	8	A	
5514 43 00	autres tissus de fibres discontinues de polyester	8	A	
5514 49 00	autres tissus	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5515		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues			
	_	de fibres discontinues de polyester			
5515 11		mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose			
5515 11 10		écrus ou blanchis	8	A	
5515 11 30		imprimés	8	A	
5515 11 90		autres	8	A	
5515 12		mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515 12 10		écrus ou blanchis	8	A	
5515 12 30		imprimés	8	A	
5515 12 90		autres	8	A	
5515 13		mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
		mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, cardés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5515 13 11		écrus ou blanchis	8	A	
5515 13 19		autres	8	A	
		mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, peignés			
5515 13 91		écrus ou blanchis	8	A	
5515 13 99		autres	8	A	
5515 19		autres			
5515 19 10		écrus ou blanchis	8	A	
5515 19 30		imprimés	8	A	
5515 19 90		autres	8	A	
	_	de fibres discontinues acryliques ou modacryliques			
5515 21		mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515 21 10		écrus ou blanchis	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5515 21 30		imprimés	8	A	
5515 21 90		autres	8	A	
5515 22		mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
		mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, cardés			
5515 22 11		écrus ou blanchis	8	A	
5515 22 19		autres	8	A	
		mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, peignés			
5515 22 91		écrus ou blanchis	8	A	
5515 22 99		autres	8	A	
5515 29 00		autres	8	A	
	_	autres tissus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5515 91		mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515 91 10		écrus ou blanchis	8	A	
5515 91 30		imprimés	8	A	
5515 91 90		autres	8	A	
5515 99		autres			
5515 99 20		écrus ou blanchis	8	A	
5515 99 40		imprimés	8	A	
5515 99 80		autres	8	A	
5516		Tissus de fibres artificielles discontinues			
	_	contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues			
5516 11 00		écrus ou blanchis	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5516 12 00		teints	8	A	
5516 13 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5516 14 00		imprimés	8	A	
	_	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5516 21 00		écrus ou blanchis	8	A	
5516 22 00		teints	8	A	
5516 23		en fils de diverses couleurs			
5516 23 10		Tissus Jacquard d'une largeur de 140 cm ou plus (coutils à matelas)	8	A	
5516 23 90		autres	8	A	
5516 24 00		imprimés	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5516 31 00		écrus ou blanchis	8	A	
5516 32 00		teints	8	A	
5516 33 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5516 34 00		imprimés	8	A	
	_	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton			
5516 41 00		écrus ou blanchis	8	A	
5516 42 00		teints	8	A	
5516 43 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5516 44 00		imprimés	8	A	
	_	autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5516 91 00		écrus ou blanchis	8	A	
5516 92 00		teints	8	A	
5516 93 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
5516 94 00		imprimés	8	A	
56		CHAPITRE 56 - OUATES, FEUTRES ET NONTISSÉS; FILS SPÉCIAUX; FICELLES, CORDES ET CORDAGES; ARTICLES DE CORDERIE			
5601		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes (boutons) de matières textiles			
	_	Ouates; autres articles en ouates			
5601 21		de coton			
5601 21 10		hydrophile	3,8	A	
5601 21 90		autre	3,8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5601 22		de fibres synthétiques ou artificielles			
5601 22 10		Rouleaux d'un diamètre n'excédant pas 8 mm	3,8	A	
5601 22 90		autres	4	A	
5601 29 00		autres	3,8	A	
5601 30 00	_	Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	3,2	A	
5602		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés			
5602 10	_	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés			
		non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés			
		Feutres aiguilletés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5602 10 11		de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303	6,7	A	
5602 10 19		d'autres matières textiles	6,7	A	
		Produits cousus-tricotés			
5602 10 31		de laine ou de poils fins	6,7	A	
5602 10 38		d'autres matières textiles	6,7	A	
5602 10 90		imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	6,7	A	
	_	autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés			
5602 21 00		de laine ou de poils fins	6,7	A	
5602 29 00		d'autres matières textiles	6,7	A	
5602 90 00	_	autres	6,7	A	
5603		Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés			
	_	de filaments synthétiques ou artificiels			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5603 11		d'un poids n'excédant pas 25 g/m²			
5603 11 10		enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 11 90		autres	4,3	A	
5603 12		d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²			
5603 12 10		enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 12 90		autres	4,3	A	
5603 13		d'un poids supérieur à 70 g/m² mais n'excédant pas 150 g/m²			
5603 13 10		enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 13 90		autres	4,3	A	
5603 14		d'un poids supérieur à 150 g/m²			
5603 14 10		enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 14 90		autres	4,3	A	
	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5603 91	 d'un poids n'excédant pas 25 g/m <sup>2</sup>			
5603 91 10	 enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 91 90	 autres	4,3	A	
5603 92	 d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²			
5603 92 10	 enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 92 90	 autres	4,3	A	
5603 93	 d'un poids supérieur à 70 g/m² mais n'excédant pas 150 g/m²			
5603 93 10	 enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 93 90	 autres	4,3	A	
5603 94	 d'un poids supérieur à 150 g/m <sup>2</sup>			
5603 94 10	 enduits ou recouverts	4,3	A	
5603 94 90	 autres	4,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5604	et :	ls et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames formes similaires des nos 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, couverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique			
5604 10 00	_ Fil	ls et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	4	A	
5604 90	_ aut	itres			
5604 90 10		ls à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou rayonne viscose, imprégnés ou enduits	4	A	
5604 90 90	aut	itres	4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5605 00 00		Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	4	A	
5606 00		Fils guipés, lames et formes similaires des nos 5404 ou 5405 guipées, autres que ceux du no 5605 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette»			
5606 00 10	_	Fils dits «de chaînette»	8	A	
	_	autres			
5606 00 91		Fils guipés	5,3	A	
5606 00 99		autres	5,3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5607		Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique			
	_	de sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave			
5607 21 00		Ficelles lieuses ou botteleuses	12	A	
5607 29 00		autres	12	A	
	_	de polyéthylène ou de polypropylène			
5607 41 00		Ficelles lieuses ou botteleuses	8	A	
5607 49		autres			
		titrant plus de 50 000 décitex (5 grammes par mètre)			
5607 49 11		tressés	8	A	
5607 49 19		autres	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5607 49 90		titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	8	A	
5607 50	_	d'autres fibres synthétiques			
		de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters			
		titrant plus de 50 000 décitex (5 grammes par mètre)			
5607 50 11		tressés	8	A	
5607 50 19		autres	8	A	
5607 50 30		titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	8	A	
5607 50 90		d'autres fibres synthétiques	8	A	
5607 90	_	autres			
5607 90 20		d'abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis Nee</i> ) ou d'autres fibres (de feuilles) dures; de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303	6	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5607 90 90		autres	8	A	
5608		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles			
	_	en matières textiles synthétiques ou artificielles			
5608 11		Filets confectionnés pour la pêche			
5608 11 20		en ficelles, cordes ou cordages	8	A	
5608 11 80		autres	8	A	
5608 19		autres			
		Filets confectionnés			
		en nylon ou en autres polyamides			
5608 19 11		en ficelles, cordes ou cordages	8	A	
5608 19 19		autres	8	A	
5608 19 30		autres	8	A	
5608 19 90		autres	8	A	
5608 90 00		autres	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5609 00 00		Articles en fils, lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	5,8	A	
57		CHAPITRE 57 - TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL EN MATIÈRES TEXTILES			
5701		Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés			
5701 10	_	de laine ou de poils fins			
5701 10 10		contenant en poids plus de 10 % au total de soie ou de bourre de soie (schappe)	8	A	
5701 10 90		autres	8 MAX 2,8 EUR/m <sup>2</sup>	A	
5701 90	_	d'autres matières textiles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5701 90 10		de soie, de bourre de soie (schappe), de fibres synthétiques, de filés ou fils du n° 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés	8	A	
5701 90 90		d'autres matières textiles	3,5	A	
5702		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main			
5702 10 00	_	Tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main	3	A	
5702 20 00	_	Revêtements de sol en coco	4	A	
	_	autres, à velours, non confectionnés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5702 31		de laine ou de poils fins			
5702 31 10		Tapis Axminster	8	A	
5702 31 80		autres	8	A	
5702 32		de matières textiles synthétiques ou artificielles			
5702 32 10		Tapis Axminster	8	A	
5702 32 90		autres	8	A	
5702 39 00		d'autres matières textiles	8	A	
	_	autres, à velours, confectionnés			
5702 41		de laine ou de poils fins			
5702 41 10		Tapis Axminster	8	A	
5702 41 90		autres	8	A	
5702 42		de matières textiles synthétiques ou artificielles			
5702 42 10		Tapis Axminster	8	A	
5702 42 90		autres	8	A	
5702 49 00		d'autres matières textiles	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5702 50	_	autres, sans velours, non confectionnés			
5702 50 10		de laine ou de poils fins	8	A	
		de matières textiles synthétiques ou artificielles			
5702 50 31		de polypropylène	8	A	
5702 50 39		autres	8	A	
5702 50 90		d'autres matières textiles	8	A	
	_	autres, sans velours, confectionnés			
5702 91 00		de laine ou de poils fins	8	A	
5702 92		de matières textiles synthétiques ou artificielles			
5702 92 10		de polypropylène	8	A	
5702 92 90		autres	8	A	
5702 99 00		d'autres matières textiles	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5703		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés			
5703 10 00	_	de laine ou de poils fins	8	A	
5703 20	_	de nylon ou d'autres polyamides			
		imprimés			
5703 20 12		Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m <sup>2</sup>	8	A	
5703 20 18		autres	8	A	
		autres			
5703 20 92		Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m <sup>2</sup>	8	A	
5703 20 98		autres	8	A	
5703 30	_	d'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles			
		de polypropylène			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5703 30 12	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m²	8	A	
5703 30 18	autres	8	A	
	autres			
5703 30 82	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m²	8	A	
5703 30 88	autres	8	A	
5703 90	_ d'autres matières textiles			
5703 90 20	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m²	8	A	
5703 90 80	autres	8	A	
5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés r même confectionnés	ni floqués,		
5704 10 00	Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m²	6,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5704 90 00	_	autres	6,7	A	
5705 00		Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés			
5705 00 30	_	de matières textiles synthétiques ou artificielles	8	A	
5705 00 80	_	d'autres matières textiles	8	A	
58		CHAPITRE 58 - TISSUS SPÉCIAUX; SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES; DENTELLES; TAPISSERIES; PASSEMENTERIES; BRODERIES			
5801		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des nos 5802 ou 5806			
5801 10 00	_	de laine ou de poils fins	8	A	
	_	de coton			
5801 21 00		Velours et peluches par la trame, non coupés	8	A	
5801 22 00		Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	8	A	
5801 23 00		autres velours et peluches par la trame	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5801 26 00		Tissus de chenille	8	A	
5801 27 00		Velours et peluches par la chaîne	8	A	
	_	de fibres synthétiques ou artificielles			
5801 31 00		Velours et peluches par la trame, non coupés	8	A	
5801 32 00		Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	8	A	
5801 33 00		autres velours et peluches par la trame	8	A	
5801 36 00		Tissus de chenille	8	A	
5801 37 00		Velours et peluches par la chaîne	8	A	
5801 90	_	d'autres matières textiles			
5801 90 10		de lin	8	A	
5801 90 90		autres	8	A	
5802		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 5806; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 5703			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	<ul> <li>Tissus bouclés du genre éponge, en coton</li> </ul>			
5802 11 00	– – écrus	8	A	
5802 19 00	– – autres	8	A	
5802 20 00	Tissus bouclés du genre éponge, en autres mat	ères textiles 8	A	
5802 30 00	<ul> <li>Surfaces textiles touffetées</li> </ul>	8	A	
5803 00	Tissus à point de gaze, autres que les articles o	lu n° 5806		
5803 00 10	_ de coton	5,8	A	
5803 00 30	de soie ou de déchets de soie	7,2	A	
5803 00 90	_ autres	8	A	
5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouée en bandes ou en motifs, autres que les produits			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5804 10	_	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées			
5804 10 10		unis	6,5	A	
5804 10 90		autres	8	A	
	_	Dentelles à la mécanique			
5804 21		de fibres synthétiques ou artificielles			
5804 21 10		aux fuseaux mécaniques	8	A	
5804 21 90		autres	8	A	
5804 29		d'autres matières textiles			
5804 29 10		aux fuseaux mécaniques	8	A	
5804 29 90		autres	8	A	
5804 30 00	_	Dentelles à la main	8	A	
5805 00 00		Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	5,6	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5806		Rubanerie autre que les articles du n° 5807; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)			
5806 10 00	_	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	6,3	A	
5806 20 00	_	autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	7,5	A	
	_	autre rubanerie			
5806 31 00		de coton	7,5	A	
5806 32		de fibres synthétiques ou artificielles			
5806 32 10		à lisières réelles	7,5	A	
5806 32 90		autres	7,5	A	
5806 39 00		d'autres matières textiles	7,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5806 40 00	_	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	6,2	A	
5807		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés			
5807 10	_	tissés			
5807 10 10		avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	6,2	A	
5807 10 90		autres	6,2	A	
5807 90	_	autres			
5807 90 10		en feutre ou en nontissés	6,3	A	
5807 90 90		autres	8	A	
5808		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5808 10 00	_	Tresses en pièces	5	A	
5808 90 00	_	autres	5,3	A	
5809 00 00		Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	5,6	A	
5810		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs			
5810 10	_	Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé			
5810 10 10		d'une valeur excédant 35 EUR par kg poids net	5,8	A	
5810 10 90		autres	8	A	
	_	autres broderies			
5810 91		de coton			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5810 91 10	d'une valeur excédant 17,50 EUR par kg poids net	5,8	A	
5810 91 90	autres	7,2	A	
5810 92	de fibres synthétiques ou artificielles			
5810 92 10	d'une valeur excédant 17,50 EUR par kg poids net	5,8	A	
5810 92 90	autres	7,2	A	
5810 99	d'autres matières textiles			
5810 99 10	d'une valeur excédant 17,50 EUR par kg poids net	5,8	A	
5810 99 90	autres	7,2	A	
5811 00 00	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 5810	8	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
59	CHAPITRE 59 - TISSUS IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS; ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES TEXTILES			
5901	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie			
5901 10 00	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	6,5	A	
5901 90 00	_ autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5902		Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose			
5902 10	_	de nylon ou d'autres polyamides			
5902 10 10		imprégnées de caoutchouc	5,6	A	
5902 10 90		autres	8	A	
5902 20	_	de polyesters			
5902 20 10		imprégnées de caoutchouc	5,6	A	
5902 20 90		autres	8	A	
5902 90	_	autres			
5902 90 10		imprégnées de caoutchouc	5,6	A	
5902 90 90		autres	8	A	
5903		Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 5902			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5903 10	_	avec du poly(chlorure de vinyle)			
5903 10 10		imprégnés	8	A	
5903 10 90		enduits, recouverts ou stratifiés	8	A	
5903 20	_	avec du polyuréthanne			
5903 20 10		imprégnés	8	A	
5903 20 90		enduits, recouverts ou stratifiés	8	A	
5903 90	_	autres			
5903 90 10		imprégnés	8	A	
		enduits, recouverts ou stratifiés			
5903 90 91		avec des dérivés de la cellulose ou d'autre matière plastique, la matière textile constituant l'endroit	8	A	
5903 90 99		autres	8	A	
5904		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5904 10 00	_	Linoléums	5,3	A	
5904 90 00	_	autres	5,3	A	
5905 00		Revêtements muraux en matières textiles			
5905 00 10	_	consistant en fils disposés parallèlement sur un support	5,8	A	
	_	autres			
5905 00 30		de lin	8	A	
5905 00 50		de jute	4	A	
5905 00 70		de fibres synthétiques ou artificielles	8	A	
5905 00 90		autres	6	A	
5906		Tissus caoutchoutés, autres que ceux du nº 5902			
5906 10 00	_	Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	4,6	A	
	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5906 91 00	 de bonneterie	6,5	A	
5906 99	 autres			
5906 99 10	 Nappes visées à la note 4, point c), du présent chapitre	8	A	
5906 99 90	 autres	5,6	A	
5907 00 00	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	4,9	A	
5908 00 00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	5,6	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5909 00	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières			
5909 00 10	de fibres synthétiques	6,5	A	
5909 00 90	_ d'autres matières textiles	6,5	A	
5910 00 00	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	5,1	A	
5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5911 10 00	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	5,3	A	
5911 20 00	<ul> <li>Gazes et toiles à bluter, même confectionnées</li> </ul>	4,6	A	
	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5911 31	 d'un poids au m² inférieur à 650 g			
	 de soie, de fibres synthétiques ou artificielles			
5911 31 11	 Tissus des types utilisés sur les machines à papier (toile de formation, par exemple)	5,8	A	
5911 31 19	 autres	5,8	A	
5911 31 90	 d'autres matières textiles	4,4	A	
5911 32	 d'un poids au m² égal ou supérieur à 650 g			
	 de soie, de fibres synthétiques ou artificielles			
5911 32 11	 Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, des types utilisés sur les machines à papier (feutres de presse, par exemple)	5,8	A	
5911 32 19	 autres	5,8	A	
5911 32 90	 d'autres matières textiles	4,4	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
5911 40 00	_	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	6	A	
5911 90	_	autres			
5911 90 10		en feutre	6	A	
5911 90 90		autres	6	A	
60		CHAPITRE 60 - ÉTOFFES DE BONNETERIE			
6001		Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie			
6001 10 00	_	Étoffes dites «à longs poils»	8	A	
	_	Étoffes à boucles			
6001 21 00		de coton	8	A	
6001 22 00		de fibres synthétiques ou artificielles	8	A	
6001 29 00		d'autres matières textiles	8	A	
_	_	autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6001 91 00		de coton	8	A	
6001 92 00		de fibres synthétiques ou artificielles	8	A	
6001 99 00		d'autres matières textiles	8	A	
6002		Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001			
6002 40 00	_	contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	8	A	
6002 90 00	_	autres	6,5	A	
6003		Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des nos 6001 et 6002			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6003 10 00	<ul> <li>de laine ou de poils fins</li> </ul>	8	A	
6003 20 00	_ de coton	8	A	
6003 30	_ de fibres synthétiques			
6003 30 10	Dentelles Raschel	8	A	
6003 30 90	autres	8	A	
6003 40 00	de fibres artificielles	8	A	
6003 90 00	_ autres	8	A	
6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, con 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutcho celles du n° 6001			
6004 10 00	<ul> <li>contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ma pas de fils de caoutchouc</li> </ul>	is ne contenant 8	A	
6004 90 00	_ autres	6,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6005		Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des nos 6001 à 6004			
	_	de coton			
6005 21 00		écrues ou blanchies	8	A	
6005 22 00		teintes	8	A	
6005 23 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
6005 24 00		imprimées	8	A	
	_	de fibres synthétiques			
6005 31		écrues ou blanchies			
6005 31 10		pour rideaux et vitrages	8	A	
6005 31 50		Dentelles Raschel, autres que pour rideaux et vitrages	8	A	
6005 31 90		autres	8	A	
6005 32		teintes			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6005 32 10	po	ur rideaux et vitrages	8	A	
6005 32 50	De	entelles Raschel, autres que pour rideaux et vitrages	8	A	
6005 32 90	au	tres	8	A	
6005 33	en	fils de diverses couleurs			
6005 33 10	po	ur rideaux et vitrages	8	A	
6005 33 50	De	entelles Raschel, autres que pour rideaux et vitrages	8	A	
6005 33 90	au	tres	8	A	
6005 34	im	primées			
6005 34 10	po	ur rideaux et vitrages	8	A	
6005 34 50	De	entelles Raschel, autres que pour rideaux et vitrages	8	A	
6005 34 90	au	tres	8	A	
	_ de	fibres artificielles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6005 41 00		écrues ou blanchies	8	A	
6005 42 00		teintes	8	A	
6005 43 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
6005 44 00		imprimées	8	A	
6005 90	_	autres			
6005 90 10		de laine ou de poils fins	8	A	
6005 90 90		autres	8	A	
6006		Autres étoffes de bonneterie			
6006 10 00	_	de laine ou de poils fins	8	A	
	_	de coton			
6006 21 00		écrues ou blanchies	8	A	
6006 22 00		teintes	8	A	
6006 23 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
6006 24 00		imprimées	8	A	
	_	de fibres synthétiques			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6006 31	écrues ou blanchies			
6006 31 10	pour rideaux et vitrages	8	A	
6006 31 90	autres	8	A	
6006 32	teintes			
6006 32 10	pour rideaux et vitrages	8	A	
6006 32 90	autres	8	A	
6006 33	en fils de diverses couleurs			
6006 33 10	pour rideaux et vitrages	8	A	
6006 33 90	autres	8	A	
6006 34	imprimées			
6006 34 10	pour rideaux et vitrages	8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6006 34 90		autres	8	A	
	_	de fibres artificielles			
6006 41 00		écrues ou blanchies	8	A	
6006 42 00		teintes	8	A	
6006 43 00		en fils de diverses couleurs	8	A	
6006 44 00		imprimées	8	A	
6006 90 00	_	autres	8	A	
61		CHAPITRE 61 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE			
6101		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du nº 6103			
6101 20	_	de coton			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6101 20 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В5	
6101 20 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	В5	
6101 30	<ul> <li>de fibres synthétiques ou artificielles</li> </ul>			
6101 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В3	
6101 30 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	A	
6101 90	d'autres matières textiles			
6101 90 20	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В3	
6101 90 80	Anoraks, blousons et articles similaires	12	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 6104			
6102 10	_ de laine ou de poils fins			
6102 10 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В5	
6102 10 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	В5	
6102 20	_ de coton			
6102 20 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В3	
6102 20 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6102 30	<ul> <li>de fibres synthétiques ou artificielles</li> </ul>			
6102 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В3	
6102 30 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	A	
6102 90	_ d'autres matières textiles			
6102 90 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12	В3	
6102 90 90	Anoraks, blousons et articles similaires	12	В3	
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6103 10	_	Costumes ou complets			
6103 10 10		de laine ou de poils fins	12	A	
6103 10 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Ensembles			
6103 22 00		de coton	12	A	
6103 23 00		de fibres synthétiques	12	В5	
6103 29 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Vestons			
6103 31 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6103 32 00		de coton	12	A	
6103 33 00		de fibres synthétiques	12	В3	
6103 39 00		d'autres matières textiles	12	В3	
	_	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts			
6103 41 00		de laine ou de poils fins	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6103 42 00		de coton	12	В5	
6103 43 00		de fibres synthétiques	12	В5	
6103 49 00		d'autres matières textiles	12	В3	
6104		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes			
	_	Costumes tailleurs			
6104 13 00		de fibres synthétiques	12	A	
6104 19		d'autres matières textiles			
6104 19 20		de coton	12	A	
6104 19 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Ensembles			
6104 22 00		de coton	12	A	
6104 23 00		de fibres synthétiques	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6104 29		d'autres matières textiles			
6104 29 10		de laine ou de poils fins	12	A	
6104 29 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Vestes			
6104 31 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6104 32 00		de coton	12	A	
6104 33 00		de fibres synthétiques	12	В5	
6104 39 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Robes			
6104 41 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6104 42 00		de coton	12	A	
6104 43 00		de fibres synthétiques	12	В3	
6104 44 00		de fibres artificielles	12	A	
6104 49 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Jupes et jupes-culottes			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6104 51 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6104 52 00		de coton	12	A	
6104 53 00		de fibres synthétiques	12	В5	
6104 59 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts			
6104 61 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6104 62 00		de coton	12	A	
6104 63 00		de fibres synthétiques	12	В3	
6104 69 00		d'autres matières textiles	12	A	
6105		Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets			
6105 10 00	_	de coton	12	В5	
6105 20	_	de fibres synthétiques ou artificielles			
6105 20 10		de fibres synthétiques	12	В5	
6105 20 90		de fibres artificielles	12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6105 90	_	d'autres matières textiles			
6105 90 10		de laine ou de poils fins	12	A	
6105 90 90		d'autres matières textiles	12	A	
6106		Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes			
6106 10 00	_	de coton	12	A	
6106 20 00	_	de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6106 90	_	d'autres matières textiles			
6106 90 10		de laine ou de poils fins	12	A	
6106 90 30		de soie ou de déchets de soie	12	A	
6106 90 50		de lin ou de ramie	12	A	
6106 90 90		d'autres matières textiles	12	A	
6107		Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets			
	_	Slips et caleçons			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6107 11 00		de coton	12	В5	
6107 12 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В3	
6107 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Chemises de nuit et pyjamas			
6107 21 00		de coton	12	В5	
6107 22 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6107 29 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres			
6107 91 00		de coton	12	A	
6107 99 00		d'autres matières textiles	12	A	
6108		Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes			
	_	Combinaisons ou fonds de robes et jupons			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6108 11 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В3	
6108 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Slips et culottes			
6108 21 00		de coton	12	В5	
6108 22 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В5	
6108 29 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Chemises de nuit et pyjamas			
6108 31 00		de coton	12	В5	
6108 32 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В3	
6108 39 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres			
6108 91 00		de coton	12	A	
6108 92 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6108 99 00		d'autres matières textiles	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6109		T-shirts et maillots de corps, en bonneterie			
6109 10 00	_	de coton	12	В5	
6109 90	_	d'autres matières textiles			
6109 90 20		de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles	12	B5	
6109 90 90		d'autres matières textiles	12	В5	
6110		Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie			
	_	de laine ou de poils fins			
6110 11		de laine			
6110 11 10		Chandails et pull-overs, contenant au moins 50 % en poids de laine et pesant 600 g ou plus par unité	10,5	В5	
		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6110 11 30		pour hommes ou garçonnets	12	В5	
6110 11 90		pour femmes ou fillettes	12	В5	
6110 12		de chèvre du Cachemire			
6110 12 10		pour hommes ou garçonnets	12	В5	
6110 12 90		pour femmes ou fillettes	12	В5	
6110 19		autres			
6110 19 10		pour hommes ou garçonnets	12	В5	
6110 19 90		pour femmes ou fillettes	12	В5	
6110 20	_	de coton			
6110 20 10		Sous-pulls	12	B5	
		autres			
6110 20 91		pour hommes ou garçonnets	12	В5	
6110 20 99		pour femmes ou fillettes	12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6110 30	_	de fibres synthétiques ou artificielles			
6110 30 10		Sous-pulls	12	В5	
		autres			
6110 30 91		pour hommes ou garçonnets	12	В5	
6110 30 99		pour femmes ou fillettes	12	В5	
6110 90	_	d'autres matières textiles			
6110 90 10		de lin ou de ramie	12	В5	
6110 90 90		d'autres matières textiles	12	B5	
6111		Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés			
6111 20	_	de coton			
6111 20 10		Gants	8,9	A	
6111 20 90		autres	12	A	
6111 30	_	de fibres synthétiques			
6111 30 10		Gants	8,9	A	
6111 30 90		autres	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6111 90	_	d'autres matières textiles			
		de laine ou de poils fins			
6111 90 11		Gants	8,9	A	
6111 90 19		autres	12	A	
6111 90 90		d'autres matières textiles	12	A	
6112		Survêtements de sport ( <i>trainings</i> ), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie			
	_	Survêtements de sport (trainings)			
6112 11 00		de coton	12	A	
6112 12 00		de fibres synthétiques	12	A	
6112 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
6112 20 00	_	Combinaisons et ensembles de ski	12	В3	
	_	Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets			
6112 31		de fibres synthétiques			
6112 31 10		contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	8	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6112 31 90	autres	12	В3	
6112 39	d'autres matières textiles			
6112 39 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	8	A	
6112 39 90	autres	12	A	
	<ul> <li>Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes</li> </ul>			
6112 41	de fibres synthétiques			
6112 41 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	8	A	
6112 41 90	autres	12	В3	
6112 49	d'autres matières textiles			
6112 49 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	8	A	
6112 49 90	autres	12	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6113 00	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des nos 5903, 5906 ou 5907			
6113 00 10	en étoffes de bonneterie du n° 5906	8	A	
6113 00 90	_ autres	12	A	
6114	Autres vêtements, en bonneterie			
6114 20 00	de coton	12	A	
6114 30 00	<ul> <li>de fibres synthétiques ou artificielles</li> </ul>	12	A	
6114 90 00	_ d'autres matières textiles	12	A	
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6115 10	_	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)			
6115 10 10		Bas à varices de fibres synthétiques	8	A	
6115 10 90		autres	12	A	
	_	autres collants (bas-culottes)			
6115 21 00		de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	12	A	
6115 22 00		de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	12	A	
6115 29 00		d'autres matières textiles	12	A	
6115 30	_	autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex			
		de fibres synthétiques			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6115 30 11		Mi-bas	12	A	
6115 30 19		autres	12	A	
6115 30 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres			
6115 94 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6115 95 00		de coton	12	A	
6115 96		de fibres synthétiques			
6115 96 10		Mi-bas	12	A	
		autres			
6115 96 91		Bas pour femmes	12	A	
6115 96 99		autres	12	A	
6115 99 00		d'autres matières textiles	12	A	
6116		Gants, mitaines et moufles, en bonneterie			
6116 10	_	imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6116 10 20	Gants imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc	8	A	
6116 10 80	autres	8,9	A	
	_ autres			
6116 91 00	de laine ou de poils fins	8,9	A	
6116 92 00	de coton	8,9	A	
6116 93 00	de fibres synthétiques	8,9	В3	
6116 99 00	d'autres matières textiles	8,9	A	
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie			
6117 10 00	<ul> <li>Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires</li> </ul>	12	A	
6117 80	autres accessoires			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6117 80 10	en bonneterie élastique ou caoutchoutée	8	A	
6117 80 80	autres	12	A	
6117 90 00	– Parties	12	A	
62	CHAPITRE 62 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE			
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du nº 6203			
	<ul> <li>Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires</li> </ul>			
6201 11 00	de laine ou de poils fins	12	В7	
6201 12	de coton			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6201 12 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	12	В7	
6201 12 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	12	В7	
6201 13	de fibres synthétiques ou artificielles			
6201 13 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	12	В7	
6201 13 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	12	В7	
6201 19 00	d'autres matières textiles	12	В7	
	_ autres			
6201 91 00	de laine ou de poils fins	12	В7	
6201 92 00	de coton	12	В7	
6201 93 00	de fibres synthétiques ou artificielles	12	В5	
6201 99 00	d'autres matières textiles	12	В7	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6202		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du nº 6204			
	_	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires			
6202 11 00		de laine ou de poils fins	12	B5	
6202 12		de coton			
6202 12 10		d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	12	В7	
6202 12 90		d'un poids, par unité, excédant 1 kg	12	В5	
6202 13		de fibres synthétiques ou artificielles			
6202 13 10		d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	12	В7	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6202 13 90		d'un poids, par unité, excédant 1 kg	12	В5	
6202 19 00		d'autres matières textiles	12	В7	
	_	autres			
6202 91 00		de laine ou de poils fins	12	В7	
6202 92 00		de coton	12	В7	
6202 93 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В7	
6202 99 00		d'autres matières textiles	12	В7	
6203		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets			
	_	Costumes ou complets			
6203 11 00		de laine ou de poils fins	12	В7	
6203 12 00		de fibres synthétiques	12	В7	
6203 19		d'autres matières textiles			
6203 19 10		de coton	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6203 19 30		de fibres artificielles	12	A	
6203 19 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Ensembles			
6203 22		de coton			
6203 22 10		de travail	12	В5	
6203 22 80		autres	12	B5	
6203 23		de fibres synthétiques			
6203 23 10		de travail	12	В5	
6203 23 80		autres	12	В5	
6203 29		d'autres matières textiles			
		de fibres artificielles			
6203 29 11		de travail	12	В5	
6203 29 18		autres	12	В5	
6203 29 30		de laine ou de poils fins	12	В5	
6203 29 90		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	Vestons			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6203 31 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6203 32		de coton			
6203 32 10		de travail	12	В5	
6203 32 90		autres	12	В5	
6203 33		de fibres synthétiques			
6203 33 10		de travail	12	В5	
6203 33 90		autres	12	В5	
6203 39		d'autres matières textiles			
		de fibres artificielles			
6203 39 11		de travail	12	В5	
6203 39 19		autres	12	В5	
6203 39 90		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6203 41	 de laine ou de poils fins			
6203 41 10	 Pantalons et culottes	12	В5	
6203 41 30	 Salopettes à bretelles	12	В5	
6203 41 90	 autres	12	В5	
6203 42	 de coton			
	 Pantalons et culottes			
6203 42 11	 de travail	12	B5	
	 autres			
6203 42 31	 en tissus dits «denim»	12	В5	
6203 42 33	 en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	12	В5	
6203 42 35	 autres	12	В5	
	 Salopettes à bretelles			
6203 42 51	 de travail	12	В5	
6203 42 59	 autres	12	B5	
6203 42 90	 autres	12	В5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6203 43	 de fibres synthétiques			
	 Pantalons et culottes			
6203 43 11	 de travail	12	В5	
6203 43 19	 autres	12	В5	
	 Salopettes à bretelles			
6203 43 31	 de travail	12	В5	
6203 43 39	 autres	12	В5	
6203 43 90	 autres	12	В5	
6203 49	 d'autres matières textiles			
	 de fibres artificielles			
	 Pantalons et culottes			
6203 49 11	 de travail	12	В3	
6203 49 19	 autres	12	В3	
	 Salopettes à bretelles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6203 49 31		de travail	12	В3	
6203 49 39		autres	12	В3	
6203 49 50		autres	12	В3	
6203 49 90		d'autres matières textiles	12	В3	
6204		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes			
	_	Costumes tailleurs			
6204 11 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6204 12 00		de coton	12	A	
6204 13 00		de fibres synthétiques	12	В5	
6204 19		d'autres matières textiles			
6204 19 10		de fibres artificielles	12	A	
6204 19 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Ensembles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6204 21 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6204 22		de coton			
6204 22 10		de travail	12	A	
6204 22 80		autres	12	A	
6204 23		de fibres synthétiques			
6204 23 10		de travail	12	A	
6204 23 80		autres	12	A	
6204 29		d'autres matières textiles			
		de fibres artificielles			
6204 29 11		de travail	12	A	
6204 29 18		autres	12	A	
6204 29 90		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Vestes			
6204 31 00		de laine ou de poils fins	12	A	
6204 32		de coton			
6204 32 10		de travail	12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6204 32 90		autres	12	В5	
6204 33		de fibres synthétiques			
6204 33 10		de travail	12	В5	
6204 33 90		autres	12	В5	
6204 39		d'autres matières textiles			
		de fibres artificielles			
6204 39 11		de travail	12	В3	
6204 39 19		autres	12	В3	
6204 39 90		d'autres matières textiles	12	В3	
	_	Robes			
6204 41 00		de laine ou de poils fins	12	В5	
6204 42 00		de coton	12	В5	
6204 43 00		de fibres synthétiques	12	В7	
6204 44 00		de fibres artificielles	12	В7	
6204 49		d'autres matières textiles			
6204 49 10		de soie ou de déchets de soie	12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6204 49 90		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	Jupes et jupes-culottes			
6204 51 00		de laine ou de poils fins	12	В5	
6204 52 00		de coton	12	В7	
6204 53 00		de fibres synthétiques	12	В7	
6204 59		d'autres matières textiles			
6204 59 10		de fibres artificielles	12	В7	
6204 59 90		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts			
6204 61		de laine ou de poils fins			
6204 61 10		Pantalons et culottes	12	В5	
6204 61 85		autres	12	В5	
6204 62		de coton			
		Pantalons et culottes			
6204 62 11		de travail	12	В7	
		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6204 62 31	 en tissus dits «denim»	12	В7	
6204 62 33	 en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	12	В7	
6204 62 39	 autres	12	В7	
	 Salopettes à bretelles			
6204 62 51	 de travail	12	В7	
6204 62 59	 autres	12	В7	
6204 62 90	 autres	12	В7	
6204 63	 de fibres synthétiques			
	 Pantalons et culottes			
6204 63 11	 de travail	12	В7	
6204 63 18	 autres	12	В7	
	 Salopettes à bretelles			
6204 63 31	 de travail	12	В7	
6204 63 39	 autres	12	В7	
6204 63 90	 autres	12	В7	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6204 69		d'autres matières textiles			
		de fibres artificielles			
		Pantalons et culottes			
6204 69 11		de travail	12	В7	
6204 69 18		autres	12	В7	
		Salopettes à bretelles			
6204 69 31		de travail	12	В7	
6204 69 39		autres	12	В7	
6204 69 50		autres	12	В7	
6204 69 90		d'autres matières textiles	12	В7	
6205		Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets			
6205 20 00	_	de coton	12	В5	
6205 30 00	_	de fibres synthétiques ou artificielles	12	В7	
6205 90	_	d'autres matières textiles			
6205 90 10		de lin ou de ramie	12	В7	
6205 90 80		d'autres matières textiles	12	В7	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6206	Chemisiers, ou fillettes	blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes			
6206 10 00	_ de soie ou d	e déchets de soie	12	В3	
6206 20 00	_ de laine ou	de poils fins	12	В3	
6206 30 00	_ de coton		12	В3	
6206 40 00	_ de fibres sys	nthétiques ou artificielles	12	В5	
6206 90	_ d'autres ma	tières textiles			
6206 90 10	de lin ou de	ramie	12	A	
6206 90 90	d'autres ma	tières textiles	12	A	
6207		rps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs es de chambre et articles similaires, pour hommes ou			
	_ Slips et cale	çons			
6207 11 00	de coton		12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6207 19 00		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	Chemises de nuit et pyjamas			
6207 21 00		de coton	12	В5	
6207 22 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6207 29 00		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	autres			
6207 91 00		de coton	12	A	
6207 99		d'autres matières textiles			
6207 99 10		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6207 99 90		d'autres matières textiles	12	A	
6208		Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes			
	_	Combinaisons ou fonds de robes et jupons			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6208 11 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	В5	
6208 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Chemises de nuit et pyjamas			
6208 21 00		de coton	12	A	
6208 22 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6208 29 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres			
6208 91 00		de coton	12	A	
6208 92 00		de fibres synthétiques ou artificielles	12	A	
6208 99 00		d'autres matières textiles	12	A	
6209		Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés			
6209 20 00	_	de coton	10,5	В5	
6209 30 00	_	de fibres synthétiques	10,5	В5	
6209 90	_	d'autres matières textiles			
6209 90 10		de laine ou de poils fins	10,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6209 90 90		d'autres matières textiles	10,5	A	
6210		Vêtements confectionnés en produits des nºs 5602, 5603, 5903, 5906 ou 5907			
6210 10	_	en produits des nos 5602 ou 5603			
6210 10 10		en produits du nº 5602	12	В5	
		en produits du nº 5603			
6210 10 92		Blouses à usage unique, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	12	В5	
6210 10 98		autres	12	В5	
6210 20 00	_	autres vêtements, des types visés aux nos 6201 11 à 6201 19	12	В5	
6210 30 00	_	autres vêtements, des types visés aux nos 6202 11 à 6202 19	12	В5	
6210 40 00	_	autres vêtements pour hommes ou garçonnets	12	B5	
6210 50 00	_	autres vêtements pour femmes ou fillettes	12	B5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6211		Survêtements de sport ( <i>trainings</i> ), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements			
	_	Maillots, culottes et slips de bain			
6211 11 00		pour hommes ou garçonnets	12	A	
6211 12 00		pour femmes ou fillettes	12	A	
6211 20 00	_	Combinaisons et ensembles de ski	12	A	
	_	autres vêtements pour hommes ou garçonnets			
6211 32		de coton			
6211 32 10		Vêtements de travail	12	В5	
		Survêtements de sport (trainings) avec doublure			
6211 32 31		dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	12	A	
		autres			
6211 32 41		Parties supérieures	12	A	
6211 32 42		Parties inférieures	12	A	
6211 32 90		autres	12	A	
6211 33		de fibres synthétiques ou artificielles			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6211 33 10		Vêtements de travail	12	В5	
		Survêtements de sport (trainings) avec doublure			
6211 33 31		dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	12	В3	
		autres			
6211 33 41		Parties supérieures	12	В3	
6211 33 42		Parties inférieures	12	В3	
6211 33 90		autres	12	В3	
6211 39 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres vêtements pour femmes ou fillettes			
6211 42		de coton			
6211 42 10		Tabliers, blouses et autres vêtements de travail	12	A	
		Survêtements de sport (trainings) avec doublure			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6211 42 31	 dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	12	В5	
	 autres			
6211 42 41	 Parties supérieures	12	В3	
6211 42 42	 Parties inférieures	12	В3	
6211 42 90	 autres	12	В3	
6211 43	 de fibres synthétiques ou artificielles			
6211 43 10	 Tabliers, blouses et autres vêtements de travail	12	В5	
	 Survêtements de sport (trainings) avec doublure			
6211 43 31	 dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	12	В3	
	 autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6211 43 41		Parties supérieures	12	A	
6211 43 42		Parties inférieures	12	A	
6211 43 90		autres	12	A	
6211 49 00		d'autres matières textiles	12	A	
6212		Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie			
6212 10	_	Soutiens-gorge et bustiers			
6212 10 10		présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip	6,5	В5	
6212 10 90		autres	6,5	В5	
6212 20 00	_	Gaines et gaines-culottes	6,5	В5	
6212 30 00	_	Combinés	6,5	B5	
6212 90 00	_	autres	6,5	В5	
6213		Mouchoirs et pochettes			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6213 20 00	_ de coton	10	A	
6213 90 00	<ul> <li>d'autres matières textiles</li> </ul>	10	A	
6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires			
6214 10 00	de soie ou de déchets de soie	8	В5	
6214 20 00	_ de laine ou de poils fins	8	A	
6214 30 00	_ de fibres synthétiques	8	A	
6214 40 00	_ de fibres artificielles	8	A	
6214 90 00	_ d'autres matières textiles	8	A	
6215	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates			
6215 10 00	_ de soie ou de déchets de soie	6,3	В3	
6215 20 00	<ul> <li>de fibres synthétiques ou artificielles</li> </ul>	6,3	A	
6215 90 00	<ul> <li>d'autres matières textiles</li> </ul>	6,3	A	
6216 00 00	Gants, mitaines et moufles	7,6	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6217		Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du nº 6212			
6217 10 00	_	Accessoires	6,3	A	
6217 90 00	_	Parties	12	A	
63		CHAPITRE 63 - AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS			
		I. AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS			
6301		Couvertures			
6301 10 00	_	Couvertures chauffantes électriques	6,9	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6301 20	_	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins			
6301 20 10		en bonneterie	12	A	
6301 20 90		autres	12	A	
6301 30	_	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton			
6301 30 10		en bonneterie	12	A	
6301 30 90		autres	7,5	A	
6301 40	_	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques			
6301 40 10		en bonneterie	12	A	
6301 40 90		autres	12	A	
6301 90	_	autres couvertures			
6301 90 10		en bonneterie	12	A	
6301 90 90		autres	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6302		Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine			
6302 10 00	_	Linge de lit en bonneterie	12	В3	
	_	autre linge de lit, imprimé			
6302 21 00		de coton	12	В3	
6302 22		de fibres synthétiques ou artificielles			
6302 22 10		en nontissés	6,9	A	
6302 22 90		autre	12	В3	
6302 29		d'autres matières textiles			
6302 29 10		de lin ou de ramie	12	В5	
6302 29 90		d'autres matières textiles	12	В3	
	_	autre linge de lit			
6302 31 00		de coton	12	B5	
6302 32		de fibres synthétiques ou artificielles			
6302 32 10		en nontissés	6,9	A	
6302 32 90		autre	12	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6302 39		d'autres matières textiles			
6302 39 20		de lin ou de ramie	12	В5	
6302 39 90		d'autres matières textiles	12	В3	
6302 40 00	_	Linge de table en bonneterie	12	В3	
	_	autre linge de table			
6302 51 00		de coton	12	В3	
6302 53		de fibres synthétiques ou artificielles			
6302 53 10		en nontissés	6,9	A	
6302 53 90		autre	12	В3	
6302 59		d'autres matières textiles			
6302 59 10		de lin	12	В5	
6302 59 90		autre	12	В5	
6302 60 00	_	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	12	B5	
	_	autre			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6302 91 00		de coton	12	В5	
6302 93		de fibres synthétiques ou artificielles			
6302 93 10		en nontissés	6,9	В5	
6302 93 90		autre	12	В5	
6302 99		d'autres matières textiles			
6302 99 10		de lin	12	В5	
6302 99 90		autre	12	В5	
6303		Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit			
	_	en bonneterie			
6303 12 00		de fibres synthétiques	12	A	
6303 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	autres			
6303 91 00		de coton	12	A	
6303 92		de fibres synthétiques			
6303 92 10		en nontissés	6,9	A	
6303 92 90		autres	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6303 99		d'autres matières textiles			
6303 99 10		en nontissés	6,9	A	
6303 99 90		autres	12	A	
6304		Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du nº 9404			
	_	Couvre-lits			
6304 11 00		en bonneterie	12	В5	
6304 19		autres			
6304 19 10		de coton	12	В5	
6304 19 30		de lin ou de ramie	12	В5	
6304 19 90		d'autres matières textiles	12	В5	
	_	autres			
6304 91 00		en bonneterie	12	В5	
6304 92 00		autres qu'en bonneterie, de coton	12	В5	
6304 93 00		autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	12	В5	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6304 99 00		autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	12	В5	
6305		Sacs et sachets d'emballage			
6305 10	_	de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303			
6305 10 10		usagés	2	A	
6305 10 90		autres	4	A	
6305 20 00	_	de coton	7,2	A	
	_	de matières textiles synthétiques ou artificielles			
6305 32		Contenants souples pour matières en vrac			
		obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène			
6305 32 11		en bonneterie	12	A	
6305 32 19		autres	7,2	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6305 32 90		autres	7,2	A	
6305 33		autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène			
6305 33 10		en bonneterie	12	A	
6305 33 90		autres	7,2	A	
6305 39 00		autres	7,2	A	
6305 90 00	_	d'autres matières textiles	6,2	A	
6306		Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement			
	_	Bâches et stores d'extérieur			
6306 12 00		de fibres synthétiques	12	A	
6306 19 00		d'autres matières textiles	12	A	
	_	Tentes			
6306 22 00		de fibres synthétiques	12	A	
6306 29 00		d'autres matières textiles	12	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6306 30 00	_	Voiles	12	A	
6306 40 00	_	Matelas pneumatiques	12	A	
6306 90 00	_	autres	12	A	
6307		Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements			
6307 10	_	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires			
6307 10 10		en bonneterie	12	A	
6307 10 30		en nontissés	6,9	A	
6307 10 90		autres	7,7	A	
6307 20 00	_	Ceintures et gilets de sauvetage	6,3	A	
6307 90	_	autres			
6307 90 10		en bonneterie	12	A	
		autres			
6307 90 91		en feutre	6,3	A	
		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6307 90 92	Draps à usage unique confectionnés en produits du nº 5603, du type utilisé au cours d'interventions chirurgicales	6,3	A	
6307 90 98	autres	6,3	A	
	II. ASSORTIMENTS			
6308 00 00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	12	A	
	III. FRIPERIE ET CHIFFONS			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6309 00 00	Articles de friperie	5,3	A	
6310	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage			
6310 10 00	_ triés	0	A	
6310 90 00	_ autres	0	A	
64	CHAPITRE 64 - CHAUSSURES, GUÊTRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS			
6401	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6401 10 00	_	Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	17	A	
	_	autres chaussures			
6401 92		couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou			
6401 92 10		à dessus en caoutchouc	17	A	
6401 92 90		à dessus en matière plastique	17	A	
6401 99 00		autres	17	A	
6402		Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique			
	_	Chaussures de sport			
6402 12		Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges			
6402 12 10		Chaussures de ski	17	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6402 12 90		Chaussures pour le surf des neiges	17	A	
6402 19 00		autres	16,9	A	
6402 20 00	_	Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	17	A	
	_	autres chaussures			
6402 91		couvrant la cheville			
6402 91 10		comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	17	A	
6402 91 90		autres	16,9	A	
6402 99		autres			
6402 99 05		comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	17	A	
		autres			
6402 99 10		à dessus en caoutchouc	16,8	A	
		à dessus en matière plastique			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 Chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures			
6402 99 31	 dont la plus grande hauteur du talon y compris la semelle est supérieure à 3 cm	16,8	A	
6402 99 39	 autres	16,8	A	
6402 99 50	 Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	16,8	A	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6402 99 91	 inférieure à 24 cm	16,8	A	
	 de 24 cm ou plus			
6402 99 93	 Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	16,8	A	
	 autres			
6402 99 96	 pour hommes	16,8	A	
6402 99 98	 pour femmes	16,8	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403		Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel			
	_	Chaussures de sport			
6403 12 00		Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	8	В3	
6403 19 00		autres	8	A	
6403 20 00	_	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	8	В3	
6403 40 00	_	autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	8	В3	
	_	autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel			
6403 51		couvrant la cheville			
6403 51 05		à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	8	В7	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 autres			
	 couvrant la cheville, mais ne couvrant pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 51 11	 inférieure à 24 cm	8	В7	
	 de 24 cm ou plus			
6403 51 15	 pour hommes	8	В7	
6403 51 19	 pour femmes	8	В7	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 51 91	 inférieure à 24 cm	8	В7	
	 de 24 cm ou plus			
6403 51 95	 pour hommes	8	В7	
6403 51 99	 pour femmes	8	В7	
6403 59	 autres			
6403 59 05	 à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	8	В7	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 autres			
	 Chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures			
6403 59 11	 dont la plus grande hauteur du talon y compris la semelle est supérieure à 3 cm	5	A	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 59 31	 inférieure à 24 cm	8	В7	
	 de 24 cm ou plus			
6403 59 35	 pour hommes	8	В7	
6403 59 39	 pour femmes	8	В7	
6403 59 50	 Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	8	В7	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 59 91	 inférieure à 24 cm	8	В7	
	 de 24 cm ou plus			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 59 95		pour hommes	8	В7	
6403 59 99	<del>-</del>	pour femmes	8	В7	
	_	autres chaussures			
6403 91		couvrant la cheville			
6403 91 05		à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	8	В5	
		autres			
		couvrant la cheville, mais ne couvrant pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 91 11 A		inférieure à 24 cm, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	B5	
6403 91 11 B		inférieure à 24 cm, chaussures de sport à dessus en cuir naturel, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В3	Voir notes générales, point 3
		de 24 cm ou plus			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 91 13 A	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pou pour femmes, autres que chaussures de sport, chaussure tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et c similaires	es dites de	B5	
6403 91 13 B	Chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket- gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, qui reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femm	ne sont pas	В3	Voir notes générales, point 3
	autres			
6403 91 16 A	pour hommes, autres que chaussures de sport, chaussures de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et de similaires		В5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 91 16 B	 pour hommes, chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В3	Voir notes générales, point 3
6403 91 18 A	 pour femmes, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В5	
6403 91 18 B	 pour femmes, chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В3	Voir notes générales, point 3
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 91 91	 inférieure à 24 cm	8	B5	
	 de 24 cm ou plus			
6403 91 93	 Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	8	B5	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	 autres			
6403 91 96	 pour hommes	8	B5	
6403 91 98	 pour femmes	5	В5	
6403 99	 autres			
6403 99 05	 à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	8	В7	
	 autres			
	 Chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures			
6403 99 11	 dont la plus grande hauteur du talon y compris la semelle est supérieure à 3 cm	8	В7	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 99 31	 inférieure à 24 cm	8	В7	
	 de 24 cm ou plus			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 99 33	 Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	8	В7	
	 autres			
6403 99 36	 pour hommes	8	В7	
6403 99 38	 pour femmes	5	В7	
6403 99 50	 Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	8	В7	
	 autres, avec semelles intérieures d'une longueur			
6403 99 91 A	 inférieure à 24 cm, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В7	
6403 99 91 B	 inférieure à 24 cm, chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В3	Voir notes générales, point 3
	 de 24 cm ou plus			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 99 93 A	 Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В7	
6403 99 93 B	 Chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	8	В3	Voir notes générales, point 3
	 autres			
6403 99 96 A	 pour hommes, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В7	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6403 99 96 B	pour hommes, chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	8	В3	Voir notes générales, point 3
6403 99 98 A	pour femmes, autres que chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	7	В7	
6403 99 98 B	pour femmes, chaussures de sport, chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	7	В3	Voir notes générales, point 3
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles			
	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6404 11 00		Chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	16,9	A	
6404 19		autres			
6404 19 10		Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	16,9	В3	
6404 19 90		autres	17	В3	
6404 20	_	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué			
6404 20 10		Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	17	A	
6404 20 90		autres	17	A	
6405		Autres chaussures			
6405 10 00	_	à dessus en cuir naturel ou reconstitué	3,5	A	
6405 20	_	à dessus en matières textiles			
6405 20 10		à semelles extérieures en bois ou en liège	3,5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
		à semelles extérieures en autres matières			
6405 20 91		Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	4	A	
6405 20 99		autres	4	A	
6405 90	_	autres			
6405 90 10		à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué	17	В5	
6405 90 90		à semelles extérieures en autres matières	4	A	
6406		Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties			
6406 10	_	Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6406 10 10	en cuir naturel	3	A	
6406 10 90	en autres matières	3	A	
6406 20	<ul> <li>Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique</li> </ul>	e		
6406 20 10	en caoutchouc	3	A	
6406 20 90	en matière plastique	3	A	
6406 90	_ autres			
6406 90 30	<ul> <li>Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures et dépourvus de semelles extérieures</li> </ul>	3	A	
6406 90 50	Semelles intérieures et autres accessoires amovibles	3	A	
6406 90 60	Semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	3	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6406 90 90	autres	3	A	
65	CHAPITRE 65 - COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES			
6501 00 00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	2,7	A	
6502 00 00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	0	A	
6504 00 00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6505 00		Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis			
6505 00 10	_	en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du nº 6501	5,7	В5	
	_	autres			
6505 00 30		Casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière	2,7	A	
6505 00 90		autres	2,7	A	
6506		Autres chapeaux et coiffures, même garnis			
6506 10	_	Coiffures de sécurité			
6506 10 10		en matière plastique	2,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6506 10 80		en autres matières	2,7	A	
	_	autres			
6506 91 00		en caoutchouc ou en matière plastique	2,7	A	
6506 99		en autres matières			
6506 99 10		en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° $6501$	5,7	В5	
6506 99 90		autres	2,7	A	
6507 00 00		Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	2,7	A	
66		CHAPITRE 66 - PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6601	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires)			
6601 10 00	<ul> <li>Parasols de jardin et articles similaires</li> </ul>	4,7	A	
	_ autres			
6601 91 00	à mât ou manche télescopique	4,7	A	
6601 99	autres			
6601 99 20	avec couverture en tissus de matières textiles	4,7	A	
6601 99 90	autres	4,7	A	
6602 00 00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	2,7	A	
6603	Parties, garnitures et accessoires pour articles des nos 6601 ou 6602			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6603 20 00		ontures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, mbrelles ou parasols	5,2	A	
6603 90	_ au	atres			
6603 90 10	Po	pignées et pommeaux	2,7	A	
6603 90 90	au	atres	5	A	
67	Eì	HAPITRE 67 - PLUMES ET DUVET APPRÊTÉS ET ARTICLES N PLUMES OU EN DUVET; FLEURS ARTIFICIELLES; UVRAGES EN CHEVEUX			
6701 00 00	du au	eaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur avet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, atres que les produits du nº 0505 et les tuyaux et tiges de plumes, availlés	2,7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels			
6702 10 00	<ul> <li>en matières plastiques</li> </ul>	4,7	A	
6702 90 00	_ en autres matières	4,7	A	
6703 00 00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	1,7	A	
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs			
	<ul> <li>en matières textiles synthétiques</li> </ul>			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base		Catégorie	Remarque
6704 11 00	Perruques complètes		2,2	A	
6704 19 00	autres		2,2	A	
6704 20 00	en cheveux		2,2	A	
6704 90 00	en autres matières		2,2	A	
68	CHAPITRE 68 - OUVRAGES EN PIERRE AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANAL				
6801 00 00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pava (autres que l'ardoise)	ge, en pierres naturelles	0	A	
6802	Pierres de taille ou de construction (autres quouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceu articles similaires pour mosaïques, en pierres l'ardoise), même sur support; granulés, éclat naturelles (y compris l'ardoise), colorés artif	x du nº 6801; cubes, dés et s naturelles (y compris s et poudres de pierres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6802 10 00	_	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	0	A	
	_	autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie			
6802 21 00		Marbre, travertin et albâtre	1,7	A	
6802 23 00		Granit	1,7	A	
6802 29 00		autres pierres	1,7	A	
	_	autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6802 91 00	 Marbre, travertin et albâtre	1,7	A	
6802 92 00	 autres pierres calcaires	1,7	A	
6802 93	 Granit			
6802 93 10	 poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net égal ou supérieur à 10 kg	0	A	
6802 93 90	 autres	1,7	A	
6802 99	 autres pierres			
6802 99 10	 polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées, d'un poids net égal ou supérieur à 10 kg	0	A	
6802 99 90	 autres	1,7	Α	
6803 00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6803 00 10	<ul> <li>Ardoise pour toitures ou pour façades</li> </ul>	1,7	A	
6803 00 90	_ autres	1,7	A	
6804	Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières			
6804 10 00	_ Meules à moudre ou à défibrer	0	A	
	<ul> <li>autres meules et articles similaires</li> </ul>			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6804 21 00		en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	1,7	A	
6804 22		en autres abrasifs agglomérés ou en céramique			
		en abrasifs artificiels, avec agglomérant			
		en résines synthétiques ou artificielles			
6804 22 12		non renforcés	0	A	
6804 22 18		renforcés	0	A	
6804 22 30		en céramique ou en silicates	0	A	
6804 22 50		en autres matières	0	A	
6804 22 90		autres	0	A	
6804 23 00		en pierres naturelles	0	A	
6804 30 00	_	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés			
6805 10 00	<ul> <li>appliqués sur tissus en matières textiles seulement</li> </ul>	1,7	A	
6805 20 00	appliqués sur papier ou carton seulement	1,7	A	
6805 30 00	_ appliqués sur d'autres matières	1,7	A	
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des nos 6811, 6812 ou du chapitre 69			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6806 10 00	_	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	0	A	
6806 20	_	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux			
6806 20 10		Argiles expansées	0	A	
6806 20 90		autres	0	A	
6806 90 00	_	autres	0	A	
6807		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple)			
6807 10 00	_	en rouleaux	0	A	
6807 90 00	_	autres	0	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6808 00 00		Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	1,7	A	
6809		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre			
		Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés			
6809 11 00		revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	1,7	A	
6809 19 00		autres	1,7	A	
6809 90 00	_	autres ouvrages	1,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6810		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés			
	_	Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires			
6810 11		Blocs et briques pour la construction			
6810 11 10		en béton léger (à base de bimskies, de scories granulées, etc.)	1,7	A	
6810 11 90		autres	1,7	A	
6810 19 00		autres	1,7	A	
	_	autres ouvrages			
6810 91 00		Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	1,7	A	
6810 99 00		autres	1,7	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires			
6811 40 00	<ul> <li>contenant de l'amiante</li> </ul>	1,7	A	
	<ul> <li>ne contenant pas d'amiante</li> </ul>			
6811 81 00	Plaques ondulées	1,7	A	
6811 82 00	autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	1,7	A	
6811 89 00	autres ouvrages	1,7	A	
6812	Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des nos 6811 ou 6813			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6812 80	_	en crocidolite			
6812 80 10		en fibres, travaillé; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	1,7	A	
6812 80 90		autres	3,7	A	
	_	autres			
6812 91 00		Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	3,7	A	
6812 92 00		Papiers, cartons et feutres	3,7	A	
6812 93 00		Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	3,7	A	
6812 99		autres			
6812 99 10		Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	1,7	A	
6812 99 90		autres	3,7	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6813		Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières			
6813 20 00	_	contenant de l'amiante	2,7	A	
	_	ne contenant pas d'amiante			
6813 81 00		Garnitures de freins	2,7	A	
6813 89 00		autres	2,7	A	
6814		Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6814 10 00	_	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	1,7	A	
6814 90 00	_	autres	1,7	A	
6815		Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs			
6815 10	_	Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques			
6815 10 10		Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone	0	Α	
6815 10 90		autres	0	A	
6815 20 00	_	Ouvrages en tourbe	0	A	
	_	autres ouvrages			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6815 91 00	contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	0	A	
6815 99 00	autres	0	A	
69	CHAPITRE 69 - PRODUITS CÉRAMIQUES			
	I. PRODUITS EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES ET PRODUITS RÉFRACTAIRES			
6901 00 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	2	A	
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6902 10 00	<ul> <li>contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr<sub>2</sub>O<sub>3</sub></li> </ul>	2	A	
6902 20	contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ), de silice (SiO <sub>2</sub> ) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits			
6902 20 10	contenant en poids 93 % ou plus de silice (SiO <sub>2</sub> )	2	A	
	autres			
6902 20 91	contenant en poids plus de 7 % mais moins de 45 % d'alumine (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	2	A	
6902 20 99	autres	2	A	
6902 90 00	_ autres	2	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6903	Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues			
6903 10 00	<ul> <li>contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits</li> </ul>	5	A	
6903 20	<ul> <li>contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO<sub>2</sub>)</li> </ul>			
6903 20 10	contenant en poids moins de 45 % d'alumine (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	5	A	
6903 20 90	contenant en poids 45 % ou plus d'alumine (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6903 90	_	autres			
6903 90 10		contenant en poids plus de 25 % mais pas plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	5	A	
6903 90 90		autres	5	A	
		II. AUTRES PRODUITS CÉRAMIQUES			
6904		Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique			
6904 10 00	_	Briques de construction	2	A	
6904 90 00	_	autres	2	A	
6905		Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6905 10 00	_ Tuiles	0	A	
6905 90 00	_ autres	0	A	
6906 00 00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	0	A	
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support			
6907 10 00	<ul> <li>Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm</li> </ul>	5	A	
6907 90	_ autres			
6907 90 20	en grès	5	A	
6907 90 80	autres	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6908		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, même sur support			
6908 10 00	_	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	7	В5	
6908 90	_	autres			
		en terre commune			
6908 90 11		Carreaux doubles du type «Spaltplatten»	6	В3	
6908 90 20		autres	5	A	
		autres			

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6908 90 31	 Carreaux doubles du type «Spaltplatten»	5	A	
	 autres			
6908 90 51	 dont la superficie ne dépasse pas 90 cm <sup>2</sup>	7	В5	
	 autres			
6908 90 91	 en grès	5	A	
6908 90 93	 en faïence ou en poterie fine	5	A	
6908 90 99	 autres	5	A	
6909	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques			
6909 11 00		en porcelaine	5	A	
6909 12 00		Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	5	A	
6909 19 00		autres	5	A	
6909 90 00	_	autres	5	A	
6910		Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique			
6910 10 00	_	en porcelaine	7	В5	
6910 90 00	_	autres	7	B5	
6911		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6911 10 00	_	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	12	В5	
6911 90 00	_	autres	12	В5	
6912 00		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine			
6912 00 10	_	en terre commune	5	A	
6912 00 30	_	en grès	5,5	A	
6912 00 50	_	en faïence ou en poterie fine	9	В3	
6912 00 90	_	autres	7	В3	
6913		Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique			
6913 10 00	_	en porcelaine	6	A	
6913 90	_	autres			
6913 90 10		en terre commune	3,5	A	
		autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
6913 90 93		en faïence ou en poterie fine	6	A	
6913 90 98		autres	6	A	
6914		Autres ouvrages en céramique			
6914 10 00	_	en porcelaine	5	A	
6914 90 00	_	autres	3	A	
70		CHAPITRE 70 - VERRE ET OUVRAGES EN VERRE			
7001 00		Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse			
7001 00 10	_	Calcin et autres déchets et débris de verre	0	A	
	_	Verre en masse			
7001 00 91		Verre d'optique	3	A	
7001 00 99		autre	0	A	
7002		Verre en billes (autres que les microsphères du n° 7018), barres, baguettes ou tubes, non travaillé			
7002 10 00	_	Billes	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7002 20	_	Barres ou baguettes			
7002 20 10		en verre d'optique	3	A	
7002 20 90		autres	3	A	
	_	Tubes			
7002 31 00		en quartz ou en autre silice fondus	3	A	
7002 32 00		en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C	3	A	
7002 39 00		autres	3	A	
7003		Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé			
	_	Plaques et feuilles, non armées			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7003 12		colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7003 12 10		en verre d'optique	3	A	
		autres			
7003 12 91		à couche non réfléchissante	3	A	
7003 12 99		autres	3,8 MIN 0,6 EUR/100 kg/br	A	
7003 19		autres			
7003 19 10		en verre d'optique	3	A	
7003 19 90		autres	3,8 MIN 0,6 EUR/100 kg/br	A	
7003 20 00	_	Plaques et feuilles, armées	3,8 MIN 0,4 EUR/100 kg/br	A	
7003 30 00	_	Profilés	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7004		Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé			
7004 20	_	Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7004 20 10		Verre d'optique	3	A	
		autre			
7004 20 91		à couche non réfléchissante	3	A	
7004 20 99		autre	4,4 MIN 0,4 EUR/100 kg/br	A	
7004 90	_	autre verre			
7004 90 10		Verre d'optique	3	A	
7004 90 80		autre	4,4 MIN 0,4 EUR/100 kg/br	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7005		Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée			
7005 10	_	Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7005 10 05		à couche non réfléchissante	3	A	
		autre, d'une épaisseur			
7005 10 25		n'excédant pas 3,5 mm	2	A	
7005 10 30		excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	2	A	
7005 10 80		excédant 4,5 mm	2	A	
	_	autre glace non armée			
7005 21		colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7005 21 25		d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm	2	A	
7005 21 30		d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	2	A	
7005 21 80		d'une épaisseur excédant 4,5 mm	2	A	
7005 29		autre			
7005 29 25		d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm	2	A	
7005 29 35		d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	2	A	
7005 29 80		d'une épaisseur excédant 4,5 mm	2	A	
7005 30 00	_	Glace armée	2	A	
7006 00		Verre des nos 7003, 7004 ou 7005, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7006 00 10	_	Verre d'optique	3	A	
7006 00 90	_	autre	3	A	
7007		Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contrecollées			
	_	Verres trempés			
7007 11		de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules			
7007 11 10		de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et les tracteurs	3	A	
7007 11 90		autres	3	A	
7007 19		autres			
7007 19 10		émaillés	3	A	
7007 19 20		colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7007 19 80		autres	3	A	
	_	Verres formés de feuilles contrecollées			
7007 21		de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules			
7007 21 20		de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et les tracteurs	3	A	
7007 21 80		autres	3	A	
7007 29 00		autres	3	A	
7008 00		Vitrages isolants à parois multiples			
7008 00 20	_	colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	3	A	
	_	autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7008 00 81		formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide	3	A	
7008 00 89		autres	3	A	
7009		Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs			
7009 10 00	_	Miroirs rétroviseurs pour véhicules	4	A	
	_	autres			
7009 91 00		non encadrés	4	A	
7009 92 00		encadrés	4	A	
7010		Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7010 10 00	_	Ampoules	3	A	
7010 20 00	_	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	5	A	
7010 90	_	autres			
7010 90 10		Bocaux à stériliser	5	A	
		autres			
7010 90 21		obtenus à partir d'un tube de verre	5	A	
		autres, d'une contenance nominale			
7010 90 31		de 2,5 l ou plus	5	A	
		de moins de 2,5 l			
		pour produits alimentaires et boissons			
		Bouteilles et flacons			
		en verre non coloré, d'une contenance nominale			
7010 90 41		de 1 l ou plus	5	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7010 90 43	excédant 0,33 l mais inférieure à 1 l	5	A	
7010 90 45	0,15 l ou plus mais n'excédant pas 0,33 l	5	A	
7010 90 47	de moins de 0,15 l	5	A	
	en verre coloré, d'une contenance nominale			
7010 90 51	de 1 l ou plus	5	A	
7010 90 53	excédant 0,33 l mais inférieure à 1 l	5	A	
7010 90 55	0,15 l ou plus mais n'excédant pas 0,33 l	5	A	
7010 90 57	de moins de 0,15 l	5	A	
	autres, d'une contenance nominale			
7010 90 61	de 0,25 l ou plus	5	A	
7010 90 67	de moins de 0,25 l	5	A	
	pour produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7010 90 71		excédant 0,055 l	5	A	
7010 90 79		n'excédant pas 0,055 l	5	A	
		pour autres produits			
7010 90 91		en verre non coloré	5	A	
7010 90 99		en verre coloré	5	A	
7011		Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires			
7011 10 00	_	pour l'éclairage électrique	4	A	
7011 20 00	_	pour tubes cathodiques	4	A	
7011 90 00	_	autres	4	A	
7013		Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des nos 7010 ou 7018			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7013 10 00	_	Objets en vitrocérame	11	В3	
	_	Verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame			
7013 22		en cristal au plomb			
7013 22 10		cueilli à la main	11	В3	
7013 22 90		cueilli mécaniquement	11	В3	
7013 28		autres			
7013 28 10		cueilli à la main	11	В3	
7013 28 90		cueilli mécaniquement	11	В3	
	_	autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame			
7013 33		en cristal au plomb			
		cueilli à la main			
7013 33 11		taillés ou autrement décorés	11	В3	
7013 33 19		autres	11	В3	
		cueilli mécaniquement			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7013 33 91		taillés ou autrement décorés	11	В3	
7013 33 99		autres	11	В3	
7013 37		autres			
7013 37 10		en verre trempé	11	В3	
		autres			
		cueilli à la main			
7013 37 51		taillés ou autrement décorés	11	В3	
7013 37 59		autres	11	В3	
		cueilli mécaniquement			
7013 37 91		taillés ou autrement décorés	11	В3	
7013 37 99		autres	11	В3	
	_	Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7013 41		en cristal au plomb			
7013 41 10		cueilli à la main	11	В3	
7013 41 90		cueilli mécaniquement	11	В3	
7013 42 00		en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5\times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C	11	В3	
7013 49		autres			
7013 49 10		en verre trempé	11	В3	
		autres			
7013 49 91		cueilli à la main	11	В3	
7013 49 99		cueilli mécaniquement	11	В3	
	_	autres objets			
7013 91		en cristal au plomb			
7013 91 10		cueilli à la main	11	В3	
7013 91 90		cueilli mécaniquement	11	В3	
7013 99 00		autres	11	В3	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7014 00 00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 7015), non travaillés optiquement	3	A	
7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres			
7015 10 00	<ul> <li>Verres de lunetterie médicale</li> </ul>	3	A	
7015 90 00	_ autres	3	A	

NC 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit «multicellulaire» ou verre «mousse» en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires			
7016 10 00	<ul> <li>Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires</li> </ul>	8	В3	
7016 90	_ autres			

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7016 90 10	Verres	s assemblés en vitraux	3	A	
7016 90 40	Pavés	et briques, pour le bâtiment ou la construction	3 MIN 1,2 EUR/100 kg/br	A	
7016 90 70	autres		3 MIN 1,2 EUR/100 kg/br	A	
7017	Verrei jaugée	rie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou			
7017 10 00	en qua	artz ou en autre silice fondus	3	A	
7017 20 00		re verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas r <sup>6</sup> par kelvin entre 0 °C et 300 °C	3	A	
7017 90 00	_ autre		3	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7018		Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm			
7018 10	_	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie			
		Perles de verre			
7018 10 11		taillées et polies mécaniquement	0	A	
7018 10 19		autres	7	В3	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7018 10 30	Imitations	de perles fines ou de culture	0	A	
	Imitations	de pierres gemmes			
7018 10 51	taillées et p	polies mécaniquement	0	A	
7018 10 59	autres		3	A	
7018 10 90	autres		3	A	
7018 20 00	<ul><li>Microsphè</li></ul>	res de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	3	A	
7018 90	_ autres				
7018 90 10	Yeux en ve	erre; objets de verroterie	3	A	
7018 90 90	autres		6	В3	
7019		erre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces ils, tissus, par exemple)			

NC 2012	Désignation des marchandises		Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non			
7019 11 00		Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	7	В3	
7019 12 00		Stratifils (rovings)	7	В3	
7019 19		autres			
7019 19 10		de filaments	7	В3	
7019 19 90		en fibres discontinues	7	В3	
	_	Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés			
7019 31		Mats			
7019 31 10		de filaments	7	В3	
7019 31 90		autres	7	В3	
7019 32		Voiles			
7019 32 10		de filaments	5	A	
7019 32 90		autres	5	A	

NC 2012		Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7019 39 00		autres	5	A	
7019 40 00	_	Tissus de stratifils (rovings)	7	В3	
	_	autres tissus			
7019 51 00		d'une largeur n'excédant pas 30 cm	7	В3	
7019 52 00		d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m², de filaments titrant en fils simples 136 tex ou moins	7	В3	
7019 59 00		autres	7	В3	
7019 90 00	_	autres	7	В3	
7020 00		Autres ouvrages en verre			
7020 00 05	_	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semiconductrices	0	A	

NC 2012	Désignation des marchandises		Taux de base	Catégorie	Remarque
	_	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide			
7020 00 07		non finies	3	Α	
7020 00 08		finies	6	В3	
	_	autres			
7020 00 10		en quartz ou en autre silice fondus	3	A	
7020 00 30		en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5\times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C	3	A	
7020 00 80		autres	3	A	